

A-5
188c

6. June 34

ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



A-5
188 c

CHARTREUSE de PISE

✻ Val de Grâce ✻

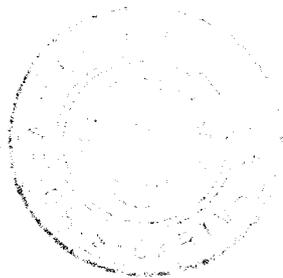
(PROVINCE DE TOSCANE)

Traduction des Notices de PIOMBANTI.

Manuscrits du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

Notices
sur les Chartreuses de

Lise



et de la

Gorgone,

par

M^r l'abbé Joseph Giombanti,

traduites de l'italien

et augmentées de notes

par

Marcus Jouannis, Copiste.

Val Sainte. - 1844. ~~Paris~~

La Double Notice de l'abbé Giombanti a été publiée en 1884 en une petite brochure in-12 de 143 pages portant le titre suivant :

La Certosa di Pisa e dell'Isola di Gorgona, con notizie inedite e la Descrizione della prima come esiste presentemente, pel sacerdote Giuseppe Giombanti. - Livorno. Tip. G. Fabbreschi e C. 1884.

J'ai marqué la plupart du temps, (notamment dans la Notice sur Gorgone, entre crochets rouges), mes additions ou modifications au texte italien. - Ces modifications portent ordinairement sur l'intercalation dans le texte de la traduction de quelques Notes qui dans la brochure sont placées à la fin, et sur la mise en Note de deux ou trois passages du texte. J'ai parfois résumé ce dernier dans des passages d'importance fort secondaire.

Cette traduction, faite concurremment avec plusieurs travaux de copie, les petites modifications que j'ai pensé devoir y apporter, et toutes les Notes et additions, sont de moi seul.

J. Mo. copiste.
Valsainte, 12 Juin 1894. -

Avant - propos : _____	p. 3. _____
La Chart ^e de Pise : _____	p. 5. _____
" " de Gorgone : _____	p. 44. _____
Bienfaiteurs de la Ch ^{te} de Pise : _____	p. 94. _____
Notes diverses : _____	p. 107. _____
Donations faites à la Gorgone : _____	p. 110. _____
Liste des Frieurs de la Ch ^{te} de Pise : _____	p. 114. _____
Description de la Ch ^{te} de Pise : _____	p. 126. _____

La Chartreuse de Pise et de l'île de GORGONE.

3.

Pag. 1. - Citæ. - Pag. 2. " Proprietà letteraria. " - Pag. 3. - Prefazione. -

Want - propos.

Pour éviter dans ce travail de nombreuses et fastidieuses citations p. 3. indiquant à tout propos la source de chaque renseignement de chaque fait historique, il suffira d'indiquer tout d'abord ici les principaux documents qui nous ont fourni d'une façon à peu près constante les matériaux de notre Notice. Ce sont les quelques manuscrits, en latin ou en italien, qui ont trait à l'histoire et à l'administration de la maison de Pise ainsi que de sa filiale de la Gorgone, et qui ont pu rester aux Archives de la Chartreuse de Pise après avoir échappé à la dispersion de la majeure partie de ces Archives lors des suppressions de 1808 et de 1866, manuscrits dont les plus précieux sont les suivants:

1^o - *Memorie dei Fondatori e Benefattori, e altre cose notabili della Certosa di Pisa*, recueil de souvenirs et de notes par D. Alphonse Marie Guilizzoni, vicaire et ensuite Prieur de Pise, (4^e Prieur, de 1719 à 1742, d'après la liste des Prieurs donnée par l'abbé Siombanti.)

2^o - *Supplicationes Conventuales Cartusiae Pisanæ*, transcrites par le même V. P. Dom Guilizzoni;

3^o - *Acta Gorgoniae*;

4^o - *Trattati Capitolari* (Chartes du Chapitre général et des visites concernant la maison) écrits par les Pères Vicaires de la Chart^{re}.

5^o - *Cronologia dei monaci professi della Certosa*;

6^o - *Memorie della Certosa* recueillies en 1847 par le V. P. Dom François Ciano;

et quelques autres encore.

[Ces

Ces manuscrits ne sont malheureusement pas complets, et, plus malheureusement encore, d'autres écrits d'une plus grande importance n'ont pu être retrouvés, et en raison de ces lacunes, notre travail ne peut être, forcément, qu'un travail bien incomplet. On aurait pu faire davantage et mieux, assurément, si la suppression des Ordres Religieux, véritable calamité pour l'histoire et la science, n'avait eu, entre autres résultats funestes, la déplorable conséquence d'amener la dispersion, et, pour une grande part, la perte irréparable d'une foule de richesses graphiques et documentaires monastiques. Parchemins, manuscrits, œuvres d'art de toute sorte, éditions rares, ouvrages de prix, documents de valeur ont été alors, soit par ignorance ou par négligence coupable, soit par méchanceté haineuse, soit par basse cupidité, dispersés, lacérés, détruits, vendus à des étrangers. Et tandis que le mot d'ordre semble être de crier sus à l'ineptie et à l'ignorance des moines, — qui, en réalité, étaient les créateurs, les gardiens, et, le plus souvent, les premiers metteurs en œuvre de ces trésors historiques, littéraires et scientifiques, — ceux qui les en ont dépourvus ont été vis à vis de toute cette richesse ce que l'ouragan est à la végétation luxuriante d'une paisible forêt plusieurs fois séculaire.

Mais, tout en regrettant amèrement ces pertes, pensons à remercier ceux qui cherchent à réparer le mal dans la mesure de leurs moyens. C'est ainsi que je me fais un devoir d'exprimer ici publiquement ma sincère gratitude au Vén. Père Prieur de la Ch^{se} de Fise, Dom Bruno Citroni, si aimé de tous ceux qui le connaissent et grâce à l'obligeance inaltérable duquel j'ai pu recueillir la plus belle partie de ma moisson. Que mes chers et éminents amis, M. l'abbé Pierre Polpini, chanoine de Sivoirne, et le R. P. Etienne Monini, Prieur de Bagni San Giuliano, accueillent également ici l'expression de mes meilleurs remerciements pour l'obligeance qu'ils ont mise à me communiquer d'intéressants renseignements.

La Chartreuse de Sise.

5.

À sept kilomètres environ au nord de Sise s'étend en fer à cheval, sur une longueur circulaire de cinq lieues d'étendue le Monte Pisano, ou, plus exactement, la chaîne des Monts Pisans, chaîne qui va sans interruption de l'Arno au Serchio dans la direction de l'est à l'ouest. La partie orientale de ces montagnes " qui interceptent la vue entre Pise et Suesques ",

Perchè i Pisan veder Succa non possono,⁽¹⁾

est couronnée par la vieille et fière forteresse de la Verruca (la Verrue), l'extrémité occidentale par le fort moins imposant de Ripafratta.

Une des plus grandes et des plus agréables vallées formées par les anneaux de cette chaîne est la Vallée de Calci, presque au centre du demi-cercle montagneux, aux pieds du Mont Serra, le point culminant du massif, d'où s'échappent deux torrents appelés l'un comme l'autre La Zambra. À gauche, en venant de la plaine, le populeux village de Calci qui a donné son nom à la Vallée; au milieu de celle-ci, la Chartreuse, — l'une des plus grandioses d'Italie; — à droite, plus dans le lointain, le fort de la Verruca, au dessous duquel on aperçoit le monastère de Nicosia et le village de Caprona; enfin, derrière la Chartreuse, sur un plan plus élevé, le village de Montemagno: tel est, dans ses grandes lignes, l'ensemble du cadre topographique dont notre Chartreuse est le centre.

Disons rapidement un mot de chacun des pays qui l'entourent avant d'aborder directement l'histoire du Monastère.

(1) Dante: Inferno. Cant. 33.

(6)

Le gros village de *Calci*, dont il est fait mention dans un acte de l'an 480⁺ relatif à la fondation de l'abbaye de St-Savin à Ceraiolo, fut, au XII^e s., - époque où les Chroniqueurs Pisans commencent à parler un peu plus souvent de lui, - le berceau d'un saint et savant Dominicain, le B^x Philippe, qui, doué d'une merveilleuse mémoire, apprit par cœur toute la Sainte Ecriture et ne fut plus dès lors connu que sous le nom de Frère Philippe la Bible (*Filippo Bibbia*). Au XIII^e s., il y avait dans les environs, aux Coste dell'aqua, un ermitage sous le vocable de St-Bernard; il appartenait aux Ermites de St-Augustin et passa ensuite aux Camaldules.

Calci et sa vallée furent souvent le théâtre de luttes sanglantes dont les habitants et les habitations eurent fort à pâtir, notamment en 1224 dans les rivalités entre les Gherardeschi et les Visconti; en 1289, dans la poursuite des réfugiés Pisans par les Guelfes; en 1369, sur le passage des Impériaux de Charles IV; en 1375, sous les incursions de la fameuse Compagnie Blanche du terrible Conte (en italien: Conte) Aguto (le capitaine ou condottiere anglais Hawkwood - voir plus loin p. 16), et, encore, lors du premier et du second siège de Pise par les Florentins.

Ce qui reste actuellement de plus remarquable dans le pays, c'est son antique église avec son clocher: une grande tour carrée qui servit jadis de fortin, et de la muraille duquel on voit émerger une tête de Jupiter Ammon à longue barbe et à cornes de bélier. Cette église que l'on croit être antérieure à l'an 1000, est toute bâtie à l'extérieur en pierres carrées carrés de marbre blanc et gris bleuté. Elle est à 3 nefs, avec colonnes de granit couronnées de chapiteaux antiques, tous de dessins différents. Le maître-autel, refait en 1763, contient les reliques de St-Hermolaus, le patron de la Vallée de *Calci*, qui y furent placées par le second archevêque de Pise Pierre Moriconi, en 1111. La façade est ornée de plusieurs colonnettes bizarrement sculptées et de niches contenant de petites statues d'anges et de saints.

Calci
L

Calci tire depuis longtemps sa prospérité de l'huile excellente fournie par les vastes champs d'oliviers qui l'entourent de toute part, ainsi que de la mouture des grains qui s'y fait sur une grande échelle dans les nombreux moulins échelonnés le long des bords de la Farnbra. Le pays, qui dépendait anciennement de la Commune de Pise, obtint en 1867 son érection en commune autonome. Une belle et large route, ouverte en 1844 au milieu des plantations d'oliviers, conduit directement de Calci à la Chartreuse.

La forteresse de la Verruca, bâtie sur un massif de rochers qui en rendent l'accès des plus difficiles, est une remarquable construction dont les commencements remontent même au delà du XI^e s. et fut élevée par les Pisans dans un double but de surveillance et de défense car elle commande par sa position les défilés de l'Arno, comme la roche de Ripafratta commande ceux du Serchio. Sa forme est dans l'ensemble celle d'un grand carré à peu près régulier et protégé aux angles par des tours et des bastions. Bien que démantelée en partie par les Florentins après leur second siège de Pise en 1503, elle brava victorieusement depuis des siècles les assauts du temps qui ont succédé à ceux des hommes.

Sur un plateau près de la Verruca s'élevait l'abbaye de St Michel dont il est fait mention dans l'histoire dès l'année 996. Elle appartenait d'abord aux Bénédictins desservants de l'église St Nicolas à Pise, devint ensuite un Couvent de Carmalites puis un Monastère de Cisterciens et se trouve aujourd'hui à l'état de ruine presque complète.

Un autre monastère, celui de Nicosia est encore debout à quelque distance du pied de la Verruca. Il fut fondé en 1263 par Hugues de Fajiano (localité à 3 kil. de Pise), noble Seigneur d'une générosité inépuisable pour toutes les bonnes œuvres, et qui, ayant suivi St Louis en Orient, se retira dans l'île de Chypre, où il entra chez les

les Chanoines réguliers de St Augustin de Nicosia. Ses mérites l'élevèrent quelque temps après au siège archi-épiscopal de cette dernière ville, mais il renvoya sa dignité et retourna à Pise dont il avait été précédemment chanoine. Ce fut alors qu'il choisit pour y bâtir une Maison de son Ordre, un lieu assez mal famé, nommé Pezzano (qui existe encore un village de ce nom) infesté par les assassins et les voleurs, dont il voulait, — dit Roncioni dans ses *Storie Pisane*, — purger le pays en allant planter la Croix au milieu d'eux. Après la mort d'Hugues, le Couvent reçut le nom de Monastère de Nicosia en mémoire du titre archi-épiscopal de son illustre fondateur et premier supérieur. Au XIV^e s. la Maison de St Paul all'Orto (jardin St Paul) de Pise fut unie à celle de Nicosia, et en 1504, le Pape Jules II y réunissait aussi les Chanoines Réguliers de St Sauveur de Bologne. En 1780, ces Chanoines se trouvant réduits au nombre de 3 seulement, le Grand Duc de Toscane, Pierre Léopold, qui aimait à l'occasion à agir en pape (a far da Papa) supprima le Couvent; l'église fut déclarée église paroissiale et confiée, ainsi que le monastère attenant, aux Franciscains réformés qui l'administrent encore présentement. (1854.) — Au pied du maître-autel on voit encore la tombe en marbre de l'archevêque Hugues de Fajiano dont l'image et assez bien sculptée et le représente dans l'acte de donner la bénédiction. — Une inscription que l'on voit au dessus de la porte d'entrée du monastère donne à Hugues le titre de Bienheureux.

Caprona, sur la rive droite de l'Arno, aux pieds de la Verruca, a aussi des souvenirs fort anciens, quelques uns remontant au X^e s. Lors des luttes féroces de ces temps là, c'était un lieu fortifié, de dépendance Pisane, qui servit plus d'une fois de refuge au parti vaincu. Là sont nés quelques capitaines assez renommés et

le

et le Cardinal Guido, - à qui St Bernard a adressé une de ses lettres, - prélat vertueux et généreux qui fit bâtir au XII^e S. l'église de St Croce (Cropez?) à Pise, sur l'emplacement même où avait été martyrisé ce saint confesseur de la Foi. - Dante parle du château de Caprona quand il dit qu'il vit, (peut-être en 1290), les écuys

Ch' uscivan patteggiati di Caprona! (1)

Les Florentins dans leurs guerres contre Pise s'emparèrent maintes fois de ce lieu fortifié et, finalement, en 1433, le demantelèrent en punition d'une rébellion. L'antique église de Caprona n'a gardé de ses 3 nefs que celle du milieu, les deux latérales ayant dû être abattues parce qu'elles menaçaient ruine. Près du village se trouve sur l'Arno un beau pont d'où l'œil embrasse toute la Vallée de Cacci.

Montemagno est bâti sur les bords de la Zambra supérieure, et non seulement domine la Vallée, Pise et sa campagne, mais jouit aussi de la vue de la mer et du port de Livourne. Ce village existait au VIII^e S. et possédait dans son voisinage une construction fortifiée, la Bonifacia, qui servait de refuge aux habitants en temps de guerre. L'ancienne église, dédiée à St Martin, était également hors du village; en 1706 on en construisit une nouvelle dans la forteresse sous le vocable de N. D. de la Neige.

Le plus beau titre de gloire de Montemagno est d'avoir donné le jour à Pierre Saganelli, qui après avoir fait, à ce que l'on croit, ses premières études à l'abbaye de St Michel de la Verruca (dont nous avons parlé plus haut, p. 4), après être devenu Vidame (vice dominus) + ^{+ de l'archi. diocèse de Pise, -} à l'administration temporelle des biens de la messe archiépiscopale, - entra chez les Carmalites à St Génou de Pise, qu'il quitta pour embrasser la règle Cistercienne sous saint Bernard, devint abbé du monastère des Crois-

(1) Dante. Inferno. Cant. 21.

F. Font

(10.)

des Trois-Fontaines près de Rome, et en 1145 ayant été élu au Souverain Pontificat devint, sous le nom d'Eugène III, l'un des papes les plus illustres qui aient gouverné l'Eglise. A peu de distance du village on montre encore les restes de sa maison paternelle, que les habitants continuent à appeler la maison du Pape. Une municipalité intelligente ne s'honorerait-elle pas en songeant à préserver ces restes historiques d'une ruine totale?

Et maintenant que nous avons passé en revue les souvenirs historiques les plus saillants du Monte Pisano et de la Vallée de Cacci, abordons enfin, quoique succinctement, l'histoire du monument religieux qui en est sans contredit le plus bel ornement, — de la Chartreuse à laquelle Pise a donné son nom, et qui, parmi ses sœurs d'Italie, ne le cède pour la beauté et la grandeur qu'à la fameuse Chartreuse de Pavie.

Le XIV^e s. vit s'élever sur le sol de la Toscane, en y comprenant la Principauté de Lucques, six Maisons nouvelles de l'Ordre de St Bruno :

celle de **Maggiano**, à 1 kil. de Siennese, fondée en 1314 par le Cardinal Richard Petroni, noble Siennese ;
celle de **Pontignano**, à 9 kil. de la même ville, bâtie en 1343 par Bindo de Foulques Petroni, jurisconsulte ;
celle de **Belriguardo**, à 3 kil. de Siennese également, et dont la fondation parachevée en 1345 est due à un autre membre de la noblesse Siennese, Nicolas Cinughi ;

la Chartreuse de **Florence**, élevée en 1341 sur la pittoresque colline de Montacuto, à 3 kil. de la Porte Romaine, par Nicolas Acciajoli, d'après les plans d'Orgagna ;

la Maison de **Farneta**, à 4 kil. à l'ouest de Lucques, sur la rive droite du Serchio, construite en 1340 par les héritiers de Garde Bartolommei, riche négociant Lucquois, et d'après les dernières volontés de celui-ci ;⁽¹⁾

enfin, notre Couvent de **Pise** ou de **Calci**, dont les origines sont rapportées comme suit par les Chroniqueurs.

Un praticien Pisan, Jean Uperzzinghi, qui en 1334 avait été proclamé lauréat in utroque jure à l'Université de sa ville natale, se retira (en) à la Chart^e de Lucques où il prit l'habit, fit profession, et dont les hautes capacités et les éminentes vertus le firent nommer Prieur en 1360. Un des plus

[ardents.

(1) Résumé de la Note 6 de la brochure de l'abbé Piombanti.

ardents desirs de ce saint Religieux (les Chroniques de l'Ordre, dit l'abbé Piombanti, lui donnent le titre de Bienheureux), de ce cœur brûlant de ferveur et de zèle pour la gloire de Dieu et de l'Ordre Cartusien, était qu'une Chartreuse fût fondée dans son pays natal par quelque riche bienfaiteur, et chaque jour il adressait au Seigneur dans ce but une prière spéciale dont le texte touchant nous a été conservé dans le recueil des Supplications conventuales Cartusie Pisane.⁽¹⁾

Dieu daigna enfin se rendre aux instantes supplications de son pieux serviteur et inspira à un des premiers négociants de Pise le dessein de doter sa patrie d'une Communauté de Chartreux. Ce négociant s'appelait Pierre, fils de Mirante della Vergine, grand commerçant d'origine arménienne, aussi riche qu'estimé de tous et dont le nom figure cinq fois, de 1347 à 1366, parmi ceux des membres du Conseil des Anciens pour le quartier de Forisporta. Sur les dernières années de sa vie il résolut de consacrer la majeure partie de sa fortune à la fondation d'une Chartreuse près de sa ville natale. Il fut vivement encouragé dans son projet non seulement par le Prieur de Jacques Dom Jean Upezzinghi, qui avait été dans le monde et était resté dans le cloître un de ses meilleurs amis, mais encore par quelques seigneurs Pisans qui, désirant également voir s'élever une Chartre sur le territoire de la République se montraient disposés à fournir leur concours à la réalisation de cette œuvre pie, et enfin par un saint prêtre, Nino di Succetto ou Pucci dal Bagno, chapelain de la Cathédrale de Pise, le propre frère de Baccianea dal Bagno, femme du négociant. [Voir au Chapitre des Fondateurs et Bienfaiteurs de la Chartre quelques notes sur la famille de Mirante della Vergine. *inferius* p. 94.] Pierre de Mirante, effectivement, se voyant arrivé au terme de sa carrière

[sans

⁽¹⁾ Voir ce texte à la Note 4 de la brochure de l'abbé Piombanti et au tome des Annales Ordinis Cartusienis p.

sans avoir eu d'enfants légitimes de son union avec Bacciamè dal Bagnò, et, après avoir dans son Testament, en date du 16 mars 1366, fait différents legs et assuré une rente viagère convenable à sa veuve, institua par le même acte testamentaire son beau-frère, le Chapelain Nino Pucci, légataire universel de tous ses biens sous la condition préalablement convenue et établie entre eux que cet héritage devrait servir à fonder une Chartreuse près de Pise. (1)

Après la mort de son parent et ami, le digne prêtre s'empressa d'écrire (10 avril 1366) au Révérend Père Général des Chartreux, lui manifestant les derniers desirs du pieux et généreux Pierre de Mirante, et le suppliant en conséquence de lui accorder, à lui son héritier universel chargé de l'exécution de ses dernières volontés, la faculté de bâtir un Couvent de Chartreux sur un certain point de la Vallée Sombre (Valle buia) à 6 milles de Pise entre Calci et Montemagno. (2)

La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le 14 Mai suivant le R. P. Général approuvait la fondation et confiait le soin de contribuer à sa réalisation en ce qui concernait l'Ordre aux Vénérables Pères D. François Vannucci, Prieur de la Maison de Maggiano, et D. Nicolas Guidini, Prieur de celle de Florence. Dom François Vannucci et Dom Jean Upezzinghi, — lequel avait assisté comme témoin à la manifestation des dernières volontés de son ami Pierre de Mirante, — s'adressèrent alors à l'Archevêque de Pise, François Moricotti, qui, le 30 Mai 1367 (style fisan), — après avoir longuement examiné la chose, — joignait son autorisation

à celle

(1) Voir le texte du Testament de Pierre de Mirante à la Note J, et celui de la
 (2) Lettre de Nino Pucci au R. P. G^l, à la Note Q de la brochure de l'ab. Piombanti; ainsi que les Annal. Ord. Cart. tom. p.

à celle du R. P. Général pour la fondation dans la Vallée sombre - qui devrait dorénavant s'appeler Vallée Gracieuse, - d'une Chartreuse dédiée à la St^e Vierge, à St Jean Baptiste et aux 11 Martyrs Ephésus et Potitus, patrons de l'Eglise Pisane, (dont les Actes ont été immortalisés par le pinceau de Spinello d'Orezza sur des murs du célèbre Campo Santo de Pise.)⁽¹⁾

On a dit et écrit que Pierre de Mirante ne saurait être considéré comme le Fondateur de la Chart^e de Valle Graziosa puis qu'il n'en a pas même fait mention une seule fois dans son long Testament, mais les Documents publiés (?) (pubblicati) établissent clairement qu'il n'avait choisi pour légataire universel le chapelain Niro, son beau-frère que dans le but de faire réaliser par lui ses propres intentions. On a encore supposé que Pierre avait des enfants et que s'il ne parle point de la Chart^e dans son testament, ce fut par crainte de voir la fondation compromise ou interdite si ses fils étaient venus à faire valoir leurs droits à toute la succession de leur père; mais c'est là une supposition purement gratuite, qui n'a jamais été appuyée jusqu'ici sur aucune preuve sérieuse, et formellement infirmée d'ailleurs par ce passage de la lettre du saint père Niro Pucci au Général des Chartreux, où il est dit qu'une des principales raisons pour lesquelles son beau-frère avait voulu consacrer ses biens à la fondation projetée était justement qu'il se trouvait sans enfants: eo quod esset absque liberis. - Il nous faut bien avouer néanmoins que les motifs pour lesquels il n'est point parlé de la Chart^e dans le testam^t de Pierre della Vergine nous sont encore totalement inconnus, et qu'à la vérité ce silence paraît assez étrange.

La bénédiction et la pose de la première pierre du nouveau Monastère Cartusien furent faites, le 30 Mai 1367, par

(1) Voir aux Notes du livre de l'abbé Piombanti le texte de la lettre d'Approbation de Mgr Moricotti.

L'Archevêque Moricotti accompagné d'une partie de son clergé, en présence du Chapelain Nino Pucci, des Prieurs de la Chartreuse de Suques et de celle de Maggiano, de plusieurs seigneurs Pisans et au milieu d'un grand concours de peuple qui, soit de la ville soit de tous les villages voisins et de la campagne, s'était empressé d'accourir à cette cérémonie comme à une vraie fête.

Peu après, pour se conformer aux instructions données par le R. P. Général, on envoya de la Chart^e de Suques à la Vallée Gracieuse le vicaire de Dom Jean Upezzinghi, le V. P. Dom François nommé Recteur de la nouvelle Maison, Dom Jean Berti,⁽¹⁾ Procureur, Dom Ange Cioli, et un Frère Convers. Ce fut sous la direction et la surveillance de ces premiers membres de la nouvelle famille en voie de formation que commencèrent à être poussés, en 1368, les travaux de construction, mais ceux-ci n'étaient appelés à progresser que bien lentement.

En effet, bien que la veuve du Fondateur, voulant imiter la générosité de celui qu'elle avait perdu, eût donné dès le 27 Mai 1367, tout ce qu'elle possédait au profit de la fondation; bien que son frère le Chapelain, non content d'appliquer à l'œuvre entreprise les intérêts de l'héritage reçu, voulût également avant sa mort faire don de tout son patrimoine aux Chartreux; et bien que des concessions de terrains eussent été faites par divers bienfaiteurs, il aurait fallu, pour mener avec rapidité une construction aussi étendue, et pour subvenir en même temps à l'entretien des Religieux, — si modestes d'ailleurs que fussent leurs besoins, — il aurait fallu pouvoir disposer sur le moment de plus amples ressources que celles que l'on avait sous la main ou en perspective.

Sur ces entrefaites, deux grands malheurs publics vinrent porter un surobit de retard aux travaux et même forcer à les suspendre

(1) Voir infra: Chart^e de Gorgone - p. 62 - Note 1.

entièrement pour quelque temps. La première de ces calamités fut la terrible peste dont les ravages, au dire de quelques historiens, furent tellement violents dans la région que de Mai à Septembre 1348 elle enleva presque les deux tiers de la population de Pise. La seconde fut l'apparition dans le pays des hordes du redoutable condottiere anglais Jean Hawkwood, (dont on a fait en italien Aguto [Aguto = Hawkwood] et, en y ajoutant son titre de Comte, Conte Aguto), capitaine de fortune qui avait été en 1364 à la solde de la République Pisane et qui maintenant, c'est à dire en Juin 1375, poussé par les ennemis de la République, venait à la tête de sa fameuse Compagnie Blanche, après être entré par la Vallée du Serchio, mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Pise.⁽¹⁾ Un grand nombre d'habitants s'étant réfugiés avec tout ce qu'ils avaient de plus précieux dans les lieux fortifiés de la Vallée de Calci, Hawkwood, conduit par des gens sans aveu, bannis pour la plupart du sein de la République, s'acharna à leur poursuite et contraignit les châteaux-forts de Calci et de Montemagno à se rendre à merci. Les Pisans, décimés par la Peste de l'année précédente ne pouvant lui opposer des forces suffisantes, se trouvèrent dans la nécessité d'entrer en accommodements avec lui et de lui compter, pour lui faire évacuer le pays, la jolie somme de 25,000 florins d'or.

La misère et la désolation générales occasionnées par ces deux fléaux déterminèrent les Chartreux de Calci à retourner à leur Maison de Suresnes. Ce ne fut que dix mois après, lorsque les habitants de Pise et de la Vallée Gracieuse, redevenue pendant ce temps Vallée bien sombre, commencèrent à respirer et à se relever quelque peu des lourdes pertes de toute nature qu'ils avaient dû endurer, que

(1) Voir dans l'"Histoire de S^{te} Catherine de Sienne" par la C. R^{de} Mère A. G. Orsani, sup^{er}-g^{er} des Dominicaines d'Angleterre, d'intéressants détails sur ce Hawkwood.
(Com. I. p. 391 à 397.)

que les Religieux retournèrent ^{à Calci} le 13 Avril 1376, — pour faire reprendre les travaux interrompus. Ils y revenaient sous la conduite cette fois de celui qui par ses ferventes prières et ses conseils éclairés avait tant fait pour la réussite de la nouvelle fondation, Dom Jean Uperzzinghi, nommé dès 1374 du Prieat de Lucques à celui de Pise.

Si les circonstances adverses n'avaient pas été épargnées jusqu'ici à la nouvelle Plantation, un puissant concours lui fut enfin ménagé bien à propos par le Ciel en la personne de la sainte et illustre vierge Catherine de Sienne, que notre Monastère s'est toujours plus depuis à compter au premier rang de ses plus insignes Bienfaitrices. — Au mois d'Avril 1375, la Sainte était venue à Pise et elle y demeura plusieurs mois dans la maison de la noble famille des Buonconti. Parmi les personnes que la renommée de sa vertu et de sa science dans les voies divines attira auprès d'elle on comptait l'archevêque François Maricotti, le chapelain de la Cathédrale Nino Pucci et les prieurs Chartreux Dom Jean Uperzzinghi et Dom Barthélemy Serafini. ⁽¹⁾ Il n'est donc pas étonnant que la sainte apprit bientôt la fondation du Couvent de Valle Graziosa et ce qu'on lui en dit l'incita à vouloir y faire elle-même une visite. ⁽²⁾ Elle put voir alors de ses yeux que les constructions étaient encore loin de toucher à leur achèvement et que les quelques Religieux qui s'y étaient établis menaient une vie bien précaire, ne se nourrissant que de maigres herbes cuites à l'eau, attendu que leurs revenus et leurs ressources ne suffisaient ni à leur permettre de se procurer un entretien convenable, ni à terminer les bâtiments conventuels, ni à recruter de nouveaux membres. Aussi, après avoir hautement loué l'entreprise et encouragé par l'an
[= géliques]

(1) Voir la "Chartreuse de Gorgone" p. 58. infra.

(2) Annal. Ord. Cart. S. VI. p. 43.

d'angéliques paroles les pauvres Religieux à la patience, à la persévérance, à la pratique continuelle de la perfection et au progrès dans l'amour de Dieu, elle se mit, de retour à Fise, à plaider, aussi bien que pouvait le faire une sainte, la cause des Chartreux de Calci auprès de la partie la plus pieuse, et non la moins riche, de l'aristocratie Pisane qui professait déjà pour l'admirable femme un vrai culte d'estime et de vénération. Ses effets d'une telle propagande ne pouvaient se faire longtemps attendre. Non seulement les ressources pécuniaires augmentèrent du jour au lendemain, mais ce fut parmi les amis de Catherine comme une pique d'émulation à qui contribuerait de la manière la plus large et la plus rapide à l'achèvement des différentes parties de la Chartreuse.

Sauvent Ciampolini fit bâtir l'église; Pyrame Gambacorti la sacristie, le réfectoire et quelques chapelles; André Buonconti le Chapitre; Jeanne Gambacorti et d'autres Bienfaiteurs différentes chapelles et autels; l'archevêque Moricotti donna une certaine somme en argent comptant, fit élever le mur de la clôture extérieure, puis, de moitié avec la famille Orlandi, fit achever le côté du grand Cloître qui est situé derrière l'église; les autres côtés furent construits par ceux des Bienfaiteurs qui bâtissaient les Cellules, chacun d'eux se chargeant de la partie du cloître qui devait faire face à chaque cellule. Au dessus de la porte de ces humbles demeures des solitaires, les Bienfaiteurs avaient pris soin de faire sculpter leurs armes et leur nom afin de se rappeler ainsi constamment au souvenir pieux des Moines; mais point n'était besoin, à la vérité, de cette précaution pour s'assurer à jamais la reconnaissance des fils de St Bruno ainsi que leurs dévotes prières; quand le Cloître, ainsi que nous le verrons plus loin, fut reconstruit dans de plus grandes proportions en même temps que le reste de la Chartreuse, la plupart de ces sculptures, pour diverses raisons, ne furent point conservées.

Sainte Catherine de Sienne ne se contenta pas d'avoir ainsi puissamment secondé les Prieurs Dom Serafini et Dom Upezzinghi dans leurs appels à la générosité des Pisans en faveur de la Chartreuse; l'année suivante, s'étant rendue à Arignon pour procurer par son intervention la réconciliation de la République Florentine avec le Pape Grégoire XI, elle profita de son séjour auprès de la Cour Pontificale pour engager le Souverain Pontife à venir lui aussi en aide aux Chartreux de Pise. En effet, après avoir entendu Catherine, la Sainteté ordonnait à l'Archevêque de Pise, par un rescrit en date du 19 Juin 1376, de donner à la Maison de Calci mille florins d'or à prélever sur les sommes dues à la Chambre Apostolique pour restitutions non effectuées ou pour legs testamentaires inexécutés. Ajoutons que ce Pape, qui témoigna toujours, du reste, un grand amour pour l'Ordre Cartusien⁽¹⁾, avait donné deux ans auparavant une magnifique preuve de sa bienveillance envers les Religieux de Calci en leur attribuant l'ancienne Abbaye Benedictine de l'île de Gorgone avec toutes ses propriétés.⁽²⁾

A toutes ces donations vint s'ajouter en 1394 un très riche héritage qui permit à nos Pères non seulement d'achever les constructions, mais encore d'accroître l'effectif de la Communauté et de pourvoir plus convenablement aux besoins du culte divin ainsi qu'à leurs propres nécessités. Cet héritage était d'ailleurs la récompense

[matérielle

(1) - Voir Annal. Ord. Cart. passim. - La Carte du Chap. G. de 1378 relatant l'Obit de Grégoire XI, mort le 27 Mars, lui accorde le plein monachisme puis ajoute: "et quia multas gratias fecit Ordini, maxime in reparatione d. Cartusie Matris nostrae, ultra predict. monach. concedimus sibi unum Tricen. Defunct. per Ordinem universum."

(Necrologium Cartusiense ex Chartis Cap. G. E. II. p. 47. - (Ms.))

(2) Voir la "Charte de Gorgone", inferius, p. 57.

Temporelle de la charité. Sotto Gambacorti, de la noble famille de ce nom dont le Prieur Dom Serafini était grand ami, étant tombé gravement malade vers l'âge de vingt ans, le Prieur et d'autres Religieux dévoués par lui vinrent prodiguer au jeune homme durant tout le cours de sa longue maladie les soins du plus entier dévouement et pour le salut de l'âme et pour le soulagement du corps. Peu avant de mourir, Sotto reconnaissant laissa à la Chartreuse, par son testament en date du 5 Octob. 1397, le Château d'Alca, le vaste Domaine de Montecchio et ses immeubles de Pise qu'il avait eus de son aïeul Coscio; mais les Chart^s ne firent possession de cet important héritage qu'au bout de deux ans, après avoir gagné le procès qu'il leur fallut soutenir contre quelques membres d'une autre branche de la famille qui demandaient devant les tribunaux l'annulation du testament de leur parent. Plusieurs autres sous testaments avaient précédé ou suivirent de près celui-ci, mais ils étaient de peu d'importance en comparaison de la liberté vraiment princière de Sotto Gambacorti. (1)

La première Chartreuse de Calci se trouva donc entièrement terminée au commencement du XV^e s.; elle resta dans cet état pendant deux siècles; la grandeur et la magnificence de celle que nous admirons aujourd'hui sont l'œuvre du V. P. Prieur Dom Alphonse Maggi qui vivait au XVIII^e s. Dans les Documents antérieurs à cette dernière époque la Chart^{te} est souvent désignée sous le nom de Désert des Chartreux de Calci Exemo Certosino di Calci. L'ensemble du Monastère présentait la forme d'un rectangle dont la superficie totale pouvait avoir à peu près les dimensions du grand Cloître actuel (85 m. de long^r sur 55 m. de larg^r.)

(1) Voir aux Notes quelques détails sur les Gambacorti. Inferius p. 100.

Les bâtiments de la partie antérieure comprenaient : l'église, avec quelques petites chapelles adjacentes, le réfectoire, la cuisine, l'hôtellerie ; ils étaient précédés d'une cour fermée ; la porte d'entrée se trouvait sur l'emplacement de la pharmacie actuelle. L'église, avec sa façade de marbre brut et peinte tant bien que mal à l'intérieur, était fort simple ; un escalier orienté au midi y donnait accès. Le clocher, assez élevé, se terminait en forme de pyramide ; il paraît qu'il fut souvent frappé de la foudre.

Derrière l'église et les bâtiments attenants venait le Monastère proprement dit, c'est à dire le Cloître, dans la même disposition d'ensemble que le cloître actuel, mais plus simple et plus bas, et comprenant treize cellules régulièrement espacées tout autour. De l'extrémité du cloître, les Moines pouvaient se rendre par un passage couvert à une vigne entourée de murs de clôture où ils prenaient en commun leur récréation aux jours fixés ou consentis par la Règle et les Supérieurs. Leur amour de la retraite était tel, en effet, qu'on ne les voyait presque jamais hors de la Maison et que lorsqu'ils devaient sortir ils allaient toujours par les chemins et les endroits les plus solitaires. Il leur était cependant permis de pousser deux ou trois fois par an une petite excursion jusqu'au Monastère des Olivétains d'Agnano, mais à avec défense de rien accepter à manger ni à boire. Sa permission relative à la promenade d'Agnano se trouve confirmée en 1513 et en 1561, ce qui prouverait que les Olivétains occupaient encore leur Monastère à cette dernière date. Quand ils l'eurent quitté définitivement pour se retirer à leur autre Maison de St Pierre es Liens à Pise, Laurent de Médicis, dit le Magnifique, acheta cette vaste propriété et en fit un lieu de villégiature princière où il aimait à venir se reposer et où le fameux Ange Politien⁽¹⁾ fit aussi

(1) Ces derniers détails sont tirés de la Note 15 de l'abbé Picombanti, mais l'auteur a-t-il oublié que Laurent de Médicis mourut en 1492 et Ange Politien en 1494? (Vide inferius. Notes. p. 107.)

[plus

plus d'un séjour ; elle appartient aujourd'hui aux Ducs d'Este. Une partie des anciens bâtiments conventuels des Olivétains ont été transformés en maisons de paysans et ont donné naissance au vil-
lage actuel.

Outre les promenades annuelles à Agnano, les Chartreux avaient encore l'habitude d'aller une fois l'année, dans la saison d'été, passer une journée à leur grande ferme de Montecchio. Ils partaient du Couvent tous ensemble en voiture, après minuit, accompagnés par des paysans portant des torches pour éclairer la route. A Montecchio ils disaient la Messe et passaient joyeusement la journée ; le soir ils retournaient au Monastère et le lendemain ils avaient encore une petite récréation en commun. Cet extra dans l'austère vie Cartusienne étant un sujet de fatigue pour les anciens et de trop forte distraction pour tous fut abrogé par le R. P. Général en 1750. (Note 15 de l'abbé Rombanti.)

Quant à la période laborieuse de la fondation et de l'installation de la nouvelle Chartreuse succédèrent enfin les jours de calme normal, les Religieux purent alors examiner plus à loisir les titres de leurs possessions et, en parcourant ces écritures, en cherchant à contrôler leur origine et à vérifier les sources, ils eurent occasion de trouver quelque confirmation d'un bruit qui courait au sujet de la fortune des Gamberotti aussi bien que de celle de Pierre di Mirante, à savoir que ces riches seigneurs avaient amassé une bonne partie de leurs capitaux par une voie illicite formellement réprouvée et condamnée par l'Eglise : celle de l'usure. Pris par conséquent du scrupule d'avoir bâti avec cet argent et de vivre grâce à des rentes d'une provenance douteuse, ou du moins qui pouvait ne pas être tout à fait légitime, ils s'empressèrent d'informer de leur cas le R. P. Général de l'Ordre, ils demandèrent l'avis de théologiens distingués, en écrivirent même à

(Rome)

Rome, se déclarant prêts à abandonner le Monastère si on ne les assurait clairement et explicitement qu'ils pouvaient, toute perplexité et tout doute écartés, continuer à y vivre en parfaite sûreté de conscience. Et il faut croire que cette assurance tranquillisante leur aura été donnée et répétée, car de ces craintes, de ces scrupules relatifs à l'origine de leurs biens on ne retrouve plus nulle trace dans les mémoires et documents postérieurs.

Les preuves manifestes d'intérêt et de sympathie que s'attirèrent les fils de St Bruno dès leur apparition dans le pays ne leur arrivèrent point uniquement du côté des particuliers, les gouvernements de Pise et de Florence voulurent s'y associer à leur tour. C'est ainsi que le premier leur accordait, en 1425, le privilège d'introduire en ville ou d'en tirer chaque année des marchandises jusqu'à concurrence de la valeur de 25 écus sans payer aucun droit et de percevoir gratuitement, chaque année aussi, quatre boisseaux de sel; le second, en leur octroyant la même faveur d'exemption de droits sur le passage des marchandises voulut de plus l'étendre à toutes les denrées comestibles dont ils pouvaient avoir besoin et les exonérer de certaines contributions particulières qui souvent venaient grever le clergé et les ordres religieux pour les forcer de venir en aide à la République. Ces concessions, il est vrai, Florence les fit dans un esprit de réparation et de compensation pour atténuer en quelque sorte les graves dommages qu'avaient éprouvés les Chartreux de la part de ses milices indisciplinées durant les guerres contre Pise.

Par malheur, un siècle plus tard, en 1530, cette bienveillance gouvernementale fut solennellement démentie par les Commissaires Florentins résidant à Pise, au plus fort de la guerre entreprise pour soumettre la reine de l'Arno au pouvoir des Médicis. A force de

(Violence)

violences et d'extorsions ils réussirent à arracher à la Chartreuse plus de 1000 ducats, et, non contents de cela la frappèrent d'une dernière contribution de 2000 ducats. Comme le Monastère se trouvait dans l'impuissance de payer une aussi forte somme, les Commissaires firent arrêter et conduire en prison à Florence le V. P. Prieur Dom Séverin de Novarre, et ce ne fut qu'après bien des négociations et des démarches tentées en sa faveur par des amis de l'Ordre, que ce V. Père put recouvrer sa liberté moyennant le paiement de la moitié du prix exigé, soit 1000 ducats qu'un charitable négociant de Lucques voulut bien prêter au Couvent. Quand il fallut ensuite rembourser cet argent à l'obligé prêtre, la Maison, ne se trouvant pas en mesure de le faire, - parce que les charges et les pertes qui avaient frappé les propriétaires Pisans pour aider Florence étant générales elle ne pouvait rien tirer de ses possessions, - dut se résigner à aliéner quelques terres pour satisfaire à ses obligations.

Jusqu'au XVII^e s. notre Chartreuse resta, comme nous l'avons dit, dans son état primitif de construction, sauf quelques modifications légères. Ce ne fut qu'en 1606 que l'on entreprit avec l'autorisation du P. Général de l'agrandir et d'améliorer son aménagement en raison de nouveaux besoins. On bâtit alors une autre hôtellerie, un quartier spécial pour les Procureurs des Divers Romains du Monastère, et un autre Cloître avec une citerne au milieu. Mais un travail encore plus vaste était nécessaire, et fut le V. P. Prieur Dom Tibère Gantei, de Siennese⁽¹⁾ qui se mit à exécution. Préoccupé en bon père de famille qu'il était des graves inconvénients résultant de l'humidité des cellules construites de façon que toutes les

[parties

(1) D'après la liste des Prieurs de Pise de l'abbé Piombanti, 55^e prieur, de 1613 à 1618.

les parties habitées se trouvaient de niveau avec un sol trop bas et insuffisamment drainé, inconvénients qui se traduisaient généralement pour les Religieux en des infirmités de toutes sortes avec leur suite obligée : l'incapacité de s'acquiescer de toutes les obligations de la Règle et une mortalité plus grande ; considérant aussi que le Cloître n'avait pas une hauteur proportionnée à son étendue, il résolut de mener de front ces deux travaux : d'élever un nouveau cloître plus grandiose tout en marbre de Carrare, et de faire en même temps exhausser et agrandir les cellules. ⁽¹⁾

Sa partie artistique du premier travail fut confiée à André Montgioni et Jean-Bapt^{te} Cartoni, tous deux de Carrare, qui l'exécutèrent sur les Dessins d'un architecte Chartreux, Dom Felicien Bianchi. ⁽²⁾ En 1636 arriva par l'Arno, jusqu'à Caprona, la première expédition de marbres et de colonnes, et ainsi de suite pendant 12 ans jusqu'à l'achèvement de l'œuvre, en comprenant dans celle-ci l'érection de la belle fontaine au centre du rectangle encadré par le Cloître et les deux petits cinetières sur le côté le plus rapproché de l'église*. Pendant le cours des travaux, les Pères durent se loger tant bien que mal dans les autres bâtiments de la Maison et observer la Règle du mieux qu'ils pouvaient. L'acceptation des Novices resta suspendue pendant 17 ans. On aurait pu (remarque l'abbé Piombanti) venir à bout de cette reconstruction en moins de temps et à moins de frais si, au lieu de faire venir les marbres de Carrare on avait employé celui des carrières voisines, à San Giuliano, qui en ont abondamment fourni à Pise pour tout

[Les

(1) Les anciens "quartiers" (cellules) des Moines occupaient le rez de chaussée de ceux (celles) d'aujourd'hui. On peut encore en voir les traces sous le "quartier" de St Bruno. — ? —

(2) C'est aussi un Chartreux, le V. P. Dom Damien Schifaldini, de la Ch^{te} de Maggiano, qui a donné les plans et dessins de la belle église collégiale de Provensano.

* à intercalat : Sa dépense totale s'éleva à plus de 15,000 écus, sans compter la paye des ouvriers.

Les principaux monuments.

Les nombreux terrains et immeubles devenus propriété de la Chart^e par suite de donations ou de legs provenant de personnes différentes étaient naturellement disséminés un peu partout, à des distances parfois considérables les uns des autres, ce qui en rendait la surveillance peu aisée, l'exploitation défectueuse et partant peu fructueuse. Pour obvier à cet inconvénient les supérieurs, s'étant fait préalablement autoriser par qui de droit, firent vendre quelques unes des propriétés trop éloignées et en achetèrent d'autres à la fois plus productives et placées dans le voisinage les unes des autres. On fit ainsi, pour 10,000 écus, l'acquisition du domaine de Palmerino, dans la Commune de Casciana, et on y adjoignit quatre maisons de campagne et une métairie. A Salvirano, près de Livourne, on fit défricher une étendue de terrain capable de recevoir soixante sacs de semence.

Ses biens de Montecchio et d'Alicia laissés par Lotto Gambacorti furent conservés ainsi que celui de Salvirano près Livourne et ceux de Corse, propriétés inhérentes à la possession de l'ancienne Abbaye de l'île de Gorgone Donnée aux Chartreux de Pise par le Pape Grégoire XI en 1374.

Le Couvent envoyait dans ses principales propriétés un religieux appelé communément granger (granciere) et spécialement chargé de surveiller et de diriger l'exploitation des terres. Mais à côté du temporel, le côté spirituel n'était pas oublié, car ces maisons agricoles possédaient leur chapelle particulière, - que les Religieux pouvaient ériger sans l'autorisation préalable des Evêques, où ils exerçaient librement le saint ministère et où ils administraient même les sacrements à leurs dépendants durant le temps Pascal, en retour ceux-ci payaient les dîmes à la Chartreuse au lieu de les payer aux Curés de leurs paroisses respectives.

Jusqu'à l'an 1632, la Chartreuse n'eut qu'une seule cloche appelée la Santa Maria. Les Religieux voulant à cette époque (1632) en avoir quatre, firent couler les trois autres à la Maison même,

[dans

Dans le carré du grand cloître. L'archevêque de Pise, Julien de Médicis, alla les bénir le 11^e Decemb. de cette même année 1632 et, deux jours après elles réjouissaient des joyeuses volées de leur carillon des échos de la Gracieuse Vallée. La plus grosse était la St Bruno, du poids de 1000 livres, la deuxième portait le nom de St Jean l'Evangeliste et pesait 800 livres, la troisième, la San Gorgonio, 300 livres, et la plus petite était la vieille et modeste Santa Maria, l'unique de jadis. (ces derniers détails d'après la note 16 de l'abbé Piombanti.)

A l'archevêque De Médicis succéda sur le siège de Pise le Cardinal d'Elci, qui sembla vouloir prendre l'habitude de venir passer quelques mois d'été dans le charmant séjour de la Chartreuse. Mais son installation et celle de sa "famille" étaient non seulement une source de distraction et d'animation insolites dans ce lieu de retraite mais encore un sujet de dérangement par trop grand pour les Religieux dont la maison ne pouvait alors contenir plus de trente personnes. Ce que voyant, le V. P. Prieur, aussi zélé pour la régularité que courageux pour sa défense et son maintien, adressa un recours au Cardinal Protecteur de l'Ordre afin qu'il fut porté remède à un tel abus. L'effet de cette plainte ne se fit pas longtemps attendre. Son Eminence fut très poliment mais fermement priée de bien daigner à l'avenir ne plus troubler la paisible solitude des Chartreux.

Nous avons vu que l'église était fort simple, pauvre, et décorée seulement de quelques grossières peintures. Dans la seconde moitié du XVII^e S., le V. P. Prieur Dom Basile Besozzi, de Milan, pour rehausser l'éclat du culte divin et contenter les pieux désirs de ses Religieux qui le lui demandaient avec instance, résolut de la parer de marbres et de fresques et de lui donner ainsi cet éclat de l'art et de la richesse qui en a fait le temple un peu plus digne du Gesù Haut que nous admirons aujourd'hui encore.

i P. Besozzi

Don Besozzi chargea d'abord, en 1676, un artiste de ses compatriotes, François Bergamini, d'exécuter le grandiose Maître-Autel en marbres précieux et pierres rares habilement assortis et surmonté de colonnes en brocatelle rouge de France. On mettait ces dernières en place lorsque l'une d'elles tomba et se brisa. On en fit venir une autre qui au moment d'être posée tomba également et se brisa en plusieurs morceaux. Alors, reprenant la première colonne tombée, qui était la moins gravement endommagée, les marbriers mirent toute leur habileté à réparer le mal et y réussirent si bien qu'il était presque impossible de connaître l'endroit de la brisure. Il ne fallut pas moins de cinq années pour achever l'ensemble de ce travail du Maître-Autel qui coûta plus de 6,000 écus. Le 28 Mai 1681, jour de la Pentecôte, le Frère y chanta la première Messe solennelle.

Quatre ans plus tard, Don Etienne Cassiani, Procureur de la Chart^{re} de Sucques, vint exécuter les fresques de la Coupole et les tableaux latéraux du Sanctuaire; les autres peintures de l'église furent faites plus tard ensuite. C'est vers la même époque que l'on fit restaurer le Chœur, pratiquer de nouvelles portes et fenêtres, renouveler le pavement, sculpter les ornements des boiseries de la Sacristie, refaire le beau tramezzo - (transsept? séparation?) qui sépare le Chœur des Pères de celui des Frères, - et enfin couronner celui-ci d'une belle statue du Sauveur succombant sous le poids de sa Croix.

Une nouvelle entrée du Monastère fut ouverte, en 1672, vis à vis l'église, et flanquée d'une Chapelle extérieure, (dédiée à St Sébastien) pour la commodité des gens des environs. La pharmacie qui avait été installée dans le Couvent dès l'année 1642 et y occupait des chambres où se trouvent actuellement les Archives,

fut transférée, en 1704, par le Prieur Dom Alexandre Fedeli, dans le petit corps de logis contigu à l'ancienne entrée. C'est au même Prieur que la Chartreuse est redevable de plusieurs travaux utiles dont nous allons signaler les principaux.

De 1701 à 1706, il fit agrandir la clôture en prolongeant le mur d'enceinte sur une partie de la colline d'oliviers voisine, afin de donner aux Religieux un lieu de récréation moins circonscrit que la vigne attenante aux cellules du côté nord; - il ouvrit la route allant du Couvent à Montemagno; - il fournit l'église de riches et précieux ornements; - il commanda à Jules Mazzza, de Sieme, douze candélabres en bronze, d'un très beau travail, (- et qui après la suppression de la Chart^{re} par Napoléon passèrent à la primatiale de Pise,) - il donna à un des premiers orfèvres de Lucques, Paul Pattoni, plusieurs livres d'argent pour en faire un magnifique ostensor dont la seule facture coûta plus de 800 livres; - enfin, il soutint fort habilement, cinq ans durant, contre l'Etat, un procès en revendication de la propriété de l'île de Gorgone que les Chartreux avaient dû abandonner dès 1425 en raison des incursions de pirates barbaresques.

En 1750, l'empereur grand-Duc François de Toscane voulant faire revivre la renommée des eaux de San Giuliano (à quelques kilomètres de la Chartreuse) entièrement délaissées depuis près de trois siècles, s'occupa de fournir à la Pia Casa de la Miséricorde de Pise, qui en était propriétaire, les moyens de créer un grand établissement thermal. Il engagea donc les Pisans et les Communautés religieuses nanties de propriétés dans le pays et les environs, à bâtir, sur des terrains concédés gratuitement, des habitations commodés destinées à recevoir les malades étrangers.

[qui

qui ne manqueraient pas d'accourir, pensait-il, se soigner à San Giuliano lorsqu'ils sauraient devoir y trouver toutes les facilités et commodités désirables pour faire une cure normale, aussi longue qu'ils pourraient la désirer. La plupart des grands couvents et des établissements ecclésiastiques du Diocèse répondirent à cet appel, et les Chartreux, pour se ménager les bonnes grâces du Prince, s'engagèrent, en 1750, à bâtir eux aussi, dans l'espace de deux ans, une palazzetta dont le devis s'élevait présomptivement à 3,000 écus. Cette maison subsiste encore, elle est à une extrémité de la grand'place du charmant village, sur la gauche de la route de Fise, un peu avant le pont; elle fut terminée en 1753 et contenait huit appartements. [Cette dernière phrase d'après la fin de la note 19 in Brochure de l'ab. Pionuti p. 94.]

Le 10 février 1764, la Communauté élit pour Prieur Dom Joseph Alphonse Maggi, et comme il n'était pas Toscan il fallut demander l'approbation de l'Empereur Grand-Duc pour son installation. Le nom de ce remarquable Prieur restera attaché à l'œuvre magnifique de restauration définitive et d'embellissement de la Chartreuse de Fise telle que nous la voyons de nos jours. Après avoir approuvé les plans et dessins qu'il chargea l'architecte pisane Nicolas Stassi de Bresser d'après ses indications, et ayant sous sa direction immédiate les deux entrepreneurs (capimastri) les frères Jean-Baptiste et Michel Coscanelli, Dom Maggi, qui tenait à tout surveiller par lui-même et à modifier au besoin suivant ses idées, commença par agrandir, exhausser, élargir et embellir les constructions de la partie sud. Il y éleva ^{entre} ~~des~~ nouveaux quartiers pour les Procureurs et pour les Frères Convers et du nouvel escalier à la Milanaise, une belle hôtellerie pour les personnages de marque qui voudraient faire un certain séjour à La Chart^e, l'Hôtellerie Noble

(ou des nobles) dont il fit orner la salle principale des portraits de la Grande-Duchesse et du Grand-Duc Pierre-Léopold.

Les comptes de ces travaux nous ont conservé les noms des artistes par qui ils ont été exécutés : Ange Somazzi, de Sironne,⁽¹⁾ pour les stucs, et Pierre Giarri, aidé de Louis Pochini, de Pise, pour les ornements et les figures.

Le côté méridional se trouvant presque entièrement terminé, D. Maggi fit surélever et élargir la façade en marbre de l'église dont l'intérieur avait déjà été agrandi en 1680 par l'architecte Charles Fola de Milan. Sur cette façade il fit ensuite placer les statues qui la décorent et semblent lui donner la vie; puis il fit terminer le double escalier donnant accès au temple, escalier dont la ~~re~~ construction en dalles de solide marbre de San Giuliano, faite en 1718, avait dû être remaniée.

Après cela, toujours d'après les plans de Stassi, il ordonna la continuation des bâtiments de la partie nord, sur l'alignement de l'église, et de manière que celle-ci se trouvât placée au centre de l'avant-corps de logis. Dans cette partie Nord furent construites les chapelles de St Bruno, du Rosaire, de St Joseph, dont les pavements en mosaïque, ainsi que ceux des autres chapelles du Crucifix, du Chapitre, de Saint Raynier, tous de dessin différent et de bel effet, sont l'œuvre de François Franchi, de Carrare. Au dessus des Chapelles on éleva d'autres appartements et on installa au dessous la nouvelle boulangerie, le four, la fabrique de pâtes alimentaires, la salle de bains, la menuiserie et autres pièces d'utilité ou de commodité. — Plus avant vers l'intérieur,

[un

(1) Ange Somazzi, frappé d'une attaque d'apoplexie pendant qu'il travaillait dans le voisinage de la cellule du P. Prieur, tomba du haut de son échafaudage et mourut peu après. Il fut enterré à la Chartre.

un ingénieux moulin, ~~en~~ au-dessus du moulin un spacieux grenier, et au-dessus du grenier une grande loggia (ou terrasse) couverte, pour la récréation des Religieux dans les jours de mauvais temps.

À côté de la sacristie agrandie on construisit la Chapelle des Reliques et l'on poursuivit la construction à angle droit - (vis à vis les groupes en bas-relief appelés communément les grotteschi, exécutés en 1773 par Somazzi) - par un étage à loggia servant de séchoir pour le linge; les lavoirs, les écuries, les remises se trouvaient au-dessous.

On réunit ensuite ce côté, toujours à ~~un~~ angle droit, avec l'entrée principale par une suite de constructions telles que moulin à huile, ateliers des métiers les plus usuels et Hôtellerie des Dames. À droite de la grande porte se trouvaient quelques maisonnettes de formes irrégulières; on les rebâtit d'après un plan symétrique à celui des constructions du côté gauche jusqu'à la rencontre de la galerie des Grotteschi; ainsi se trouva clos de tous côtés le vaste rectangle, à plan incliné vers l'extérieur, qui sert de place ou de cour à l'ensemble des bâtiments d'avant-cour. Don Maggi songea alors à faire élargir et régulariser la petite place et le chemin d'avenue en face de l'entrée et fit placer au fond de cette avenue une statue en marbre de la Ste Vierge recouvrant de son manteau des Chanteurs agenouillés à ses pieds.

Dès l'époque de la reconstruction du grand Cloître on avait recueilli aux pieds du Mont Muffola quelques sources de bonne eau potable qui, purifiée par son séjour dans des réservoirs, était amenée par au moyen d'un canal souterrain jusqu'à la fontaine monumentale du milieu du Cloître d'où elle retombait par vingt-huit robinets et jets d'eau dans les vasques subjacentes. De là elle était répartie vers la cuisine, la citerne de réserve, le jardin du P. Prieur, les lavoirs, la pharmacie, et venait enfin aboutir à la fontaine publique extérieure. Mais la provision qui suffisait alors aux besoins de la Maison devint insuffisante

J. lorsque

lorsque le nombre et l'importance des différents services augmentèrent par suite des nouvelles constructions et Don Maggi dut se préoccuper d'accroître le volume d'eau nécessaire à la Chartreuse. En 1777 il obtint de Nicolas Ricciardi, de Florence, propriétaire du Fossame dit de Santo Pietro, l'autorisation de colliger les sources qui sortaient sur sa propriété. Un vaste réservoir fut construit à cette fin et comme il était situé à un niveau beaucoup plus élevé que le couvent, la force de l'eau amenée par un conduit en maçonnerie suffit à mouvoir la grande roue du moulin dont nous avons parlé. Cet accroissement de ressources hydrauliques ne fut pas obtenu, cela va sans dire, sans entraîner d'assez fortes dépenses.

Vers les derniers temps de son priorat Don Maggi s'aperçut que le vieux clocher, appuyé d'un côté sur le mur de l'église et de l'autre sur des voûtes et des soubassements en console, semblait menacer ruine; il voulut donc prévenir une catastrophe en construisant à côté de l'ancienne une nouvelle et forte tour carrée dont il fit jeter les fondements en 1794. Au bout de trois ans, la construction, très solide, et mesurant 8 mètres de côté à la base, était arrivée à la hauteur des toits du Monastère, quand la mort de l'infatigable Prieur vint suspendre le cours des travaux qui ne devaient être repris qu'au siècle suivant.

Ajoutons, à propos du clocher, que, en 1769, P. Maggi avait fait refondre les quatre cloches du Couvent, dont l'une s'était brisée, et que l'on profita de cette occasion pour augmenter leur poids et changer leurs noms. Ainsi, la première⁺ baptisée la Santissima Concezione et pesait 1400 livres; elle remplaçait d'une façon digne de la Reine du ciel l'humble Santa Maria des premiers temps; la plus forte des anciennes, la S^t Bruno, ne pesait que 1000 livres, elle passa au second rang avec 1010 livres; la S^t Jean l'évangéliste qui pesait 800 n'en eut plus que 745, et la San Gergonio qui n'avait d'abord que 300 livres augmenta de 280. Ce

[fut

Ce fut un fondateur de Florence nommé Moreni qui fut chargé de la coulée et il la réussit fort bien. (D'après la Note 16 de l'abbé Fiombanti.)

Un très grand service que ce Vénérable Prieur rendit encore à la Maison et que nous n'avions garde de passer ici sous silence bien qu'il concerne plus spécialement l'histoire de la Chartreuse de Gorgone fut ~~celui~~ la vente de cette île au gouvernement de Toscane. Voyant par une longue et douloureuse expérience que la possession de Gorgone, que l'on avait récupérée du Grand Duc Côme III après énormément de difficultés, était devenue une source de procès continuels, de tracasseries, d'inquiétudes et même de dangers, et que c'était à peu près lui tout ce qu'elle rendait, Don Maggi vint à bout de s'en débarrasser habilement et avantageusement en la vendant d'une façon définitive au Grand Duc Pierre Léopold. Ce débarras était pour la Chartreuse d'un prix inestimable surtout au point de vue spirituel, aussi l'heureux négociateur fut-il vivement félicité de son succès par les premiers Supérieurs de l'Ordre.

On peut dire à bon droit que, soit par son intelligente administration, soit par son activité restauratrice et son amour de l'art Don Joseph Alphonse Maggi a été comme un second et plus magnifique fondateur de la Chartreuse de Pise, en même temps qu'une véritable Providence pour la vallée de Calci. Par les grands travaux qu'il ne cessait de faire exécuter il assure durant de longues années l'existence de plusieurs familles d'artistes, d'artisans, d'ouvriers, de manœuvres. Outre cela, il fournissait à bien des jeunes gens, dépourvus de ressources mais douant de bonnes espérances, les moyens d'entreprendre et de mener à bonne fin leurs études; il dotait un certain nombre de jeunes filles pauvres mais vertueuses et pieuses; il secourait les familles besoigneuses particulières qui lui étaient recommandées par les curés des environs comme particulièrement dignes d'intérêt. L'aumône était faite indistinctement et avec largesse,

à tous ceux qui se présentaient journellement à la porte du Couvent. On ne tarda pas à abuser de cette trop grande charité. Une foule de fainéants, capables pourtant de gagner leur vie, finirent peu à peu par s'accoutumer à vivre de ces aumônes si débonnairement assurées, préférant grouiller dans l'oisiveté et le vice plutôt que travailler. Aussi les propriétaires de la région durent-ils adresser un jour des doléances au Grand Duc parce que, au temps des récoltes et des grands travaux de la campagne ils ne trouvaient plus que bien difficilement des ouvriers dans le pays. En conséquence, le Grand Duc ordonna aux Chartreux (1782) de restreindre leurs aumônes et de payer par contre, annuellement, deux cents écus au Prévôt de Sivonne et cent écus à l'archevêque de Pise pour les pauvres de ces deux villes. Ce subside fut, sinon intégralement, et pour les raisons que l'on va voir, du moins régulièrement envoyé chaque année, jusqu'à la suppression Napoléonienne de 1808.

En 1783 Pierre Leopold invitait la Chartreuse à bâtir de ses propres deniers une église paroissiale, sous le vocable de St-Donat, avec cure et cimetière, pour le service spirituel de la population du plan de Santa Maria a Monte, sur l'emplacement d'un vieil oratoire antiquement dédié au même Saint Donat. Sa famille Mori s'offrit à faire l'achat du terrain et à subvenir ensuite à l'entretien du curé si elle obtenait le patronat de la future paroisse. Le Souverain accepta la proposition et le premier curé fut effectivement un chanoine appartenant à la famille Mori mais dont le canonicat supprimé devint bénéfice paroissial. Pour bâtir l'église, la cure et le cimetière en question, les Chart^x durent contracter un emprunt de 2000 écus, mais le Grand Duc leur accorda la faculté de rentrer peu à peu dans leurs débours moyennant des prélèvements discrets sur les 300 écus qu'ils devaient fournir chaque année à l'Archevêque de Pise et au Prévôt de Sivonne pour les pauvres du Diocèse.

Au mois de Mai 1793, le blé étant devenu rare en Toscane par suite des mauvaises récoltes, le gouvernement sollicita la Chart^e à ouvrir une boulangerie normale à Pise afin que le peuple pût y avoir du pain au plus bas prix possible. Les Religieux déclinerent cette invite et firent valoir à l'appui les raisons qui les en empêchaient. Le gouvernement leur fit alors savoir qu'ils auraient à concourir à cette entreprise, dont se chargeaient à leur place les Augustins du Couvent de St Nicolas, et qu'à cet effet ils devraient prêter gratuitement à ces derniers la somme de 2000 écus. La Chartreuse qui n'avait pas en caisse une telle somme disponible, se la fit avancer par un sieur André Goscarelli, de Pise, et déclara aux Augustins, en la leur transmettant, que si dans le terme de cinq ans ils ne l'avaient pas intégralement restituée, ils seraient obligés à en payer eux-mêmes les intérêts jusqu'au moment de la restitution entière du capital. Trois ans après, le gouvernement ayant adopté d'autres mesures supprima cette boulangerie et la Chartreuse rendait au sieur Goscarelli ses 2000 écus. Au règlement des comptes, les Augustins de St Nicolas firent connaître qu'ils avaient mangé avec leur pain à bon marché la moitié du capital avancé par les Chart^e et ils ne purent rendre à ceux-ci que 800 écus, mais ils s'engageaient à servir les intérêts du restant de la somme jusqu'à ce qu'ils l'eussent complètement soldée.

Ce n'était là cependant qu'un faible prélude à la série de pertes d'argent que devait subir la Maison quelques années plus tard pour faire face aux impositions énormes qui furent pour elle la conséquence des invasions françaises en Toscane et de la rafle des deniers publics. Le 28 avril 1799 elle dut prêter par ordre du gouvernement 2000 écus à la municipalité de Livourne; le 26 Sept^r de la même année, 1000 écus au Sénat de Florence; le 31 Octobre 1800, 2000 écus à la municipalité de Pise; et, comme si tout cela était trop peu

pour

pour elle, elle eut de plus à fournir diverses contributions arbitraires qui lui étaient imposées par les conquérants Français. Les Chartreux furent bien forcés d'emprunter les sommes exigées et qu'ils ne possédaient pas en numéraire. Deux négociants de Livourne, Roch Baccigalupo et Benoit Faggioli, devinrent ainsi leurs créanciers, le premier pour 3,000 et le second pour 1,000 écus. Pour payer ensuite ces dettes il fallut vendre plusieurs propriétés du Couvent, et, entre autres, celles des Case Rosse (Maisons Rouges), de Rio Maggiore, des Pinacce, et de San Michelino dans les environs de Livourne. Ce fut le Doct^r Charles Michon qui s'en rendit acquéreur pour la somme de 4,700 écus.

Mais le temps des suprêmes épreuves pour le Monastère approchait à grands pas. Un décret impérial daté du 29 Avril 1808 vint supprimer sa Communauté qui se réfugia provisoirement au Couvent de St Crocizy à Pise et fut dispersée deux ans après. Les propriétés furent aliénées, les riches et précieuses Archives dispersées, les tableaux et les ornements sacrés ayant le plus de valeur emportés. On aurait même voulu pousser le vandalisme jusqu'à vendre la Chartreuse; par bonheur, il ne se trouva personne pour s'en porter acquéreur. On y laissa alors, à titre de gardiens, deux Frères Convers dont l'intelligence et l'énergie parvinrent à empêcher ^{des} dégâts auxquels une populace effrénée aurait pu se livrer impunément dans la maison et qui auraient pu facilement devenir irréparables.

Et la chute de Napoléon, en 1814, le gouvernement du Grand-Duché de Toscane ayant été restauré, Ferdinand III ne tarda pas à ordonner que les deux plus belles Chart^{es} de ce jardin

[22

7, les cloches enlevées et vendues.

de l'Italie, Pise et Florence, fussent rouvertes. Quelques Religieux de la première, sous la protection et avec l'aide de l'archevêque, Mgr Ranieri Agliata, s'empresèrent donc de revenir à leur ancienne demeure, mais sous les habits de prêtres séculiers, et ce ne fut que trois ans et demi plus tard, le 21 Mars 1818, que le V. F. Prieur, Dom Antonin Sessi, les revêtit solennellement, au nombre de Douze, de la sainte liturgie Cartusienne.

Le même Prieur fit vers ce temps-là l'acquisition des tableaux, des ornements et des reliques provenant de la Chartreuse de Lucques vendue aux enchères publiques, et il travailla à réparer du mieux possible les dommages soufferts par sa propre Maison, car, en 1814, une partie de celle-ci, et, pour préciser davantage, la grande construction à droite de l'église, avait été transformée en hôpital pour les malades atteints d'une épidémie de typhus qui sévissait alors dans le pays.⁽¹⁾ Mais les ressources du Couvent étaient bien ^{précaries} mesquines, attendu qu'on ne lui avait restitué qu'une faible partie de ses anciennes possessions, et les Religieux, quoi qu'ils ne fussent pas tous retournés, ne pouvant y vivre convenablement se trouvaient dans la nécessité de contracter quelques dettes. En attendant, ils faisaient et faisaient faire de nombreuses démarches auprès du gouvernement grand-Ducal pour rentrer en possession du vaste domaine de Montecchio. Quelques ministres leur étant contraires, ils durent batailler assez longtemps avant d'obtenir gain de cause, et quand finalement ils purent recouvrer leur bien ils se trouvèrent tellement grevé de prestations annuelles à payer à diverses Communautés religieuses que, déduction faite des frais d'exploitation et d'administration, le profit net se trouvait réduit

[à

⁽¹⁾ Les corps des victimes de cette épidémie furent ensevelis au pied de la colline située derrière la clôture du Monastère.

à peu près à rien. Bien plus, le prix des denrées ayant considérablement baissé, et les revenus ayant diminué en proportion, la Maison en fut réduite à ne plus pouvoir payer les prestations imposées. De là, des accusations d'incapacité administrative contre les Chart^r, de la part de ceux qui ne les voyaient pas d'un trop bon œil, et finalement, défense de la part du gouvernement de recevoir désormais des Novices.

Aux prises avec ces difficultés et voyant qu'il ne pouvait faire face aux engagements pécuniaires du Couvent, le V. P. Prieur eut devoir céder au conseil qu'on lui donnait, dans des vues d'économie, d'adresser une supplique au Souverain Pontife pour obtenir la permission d'user, au moins provisoirement, d'aliments gras, moins coûteux dans le pays que les aliments maigres. Sa permission fut accordée. Mais le R. P. Général, qu'on s'était bien abstenu de consulter préalablement, ayant été informé d'une telle dérogation à la règle, s'empres-
sa d'en adresser à l'archevêque de Pise ses plaintes les plus vives, comme d'une hardiesse tout à fait inouïe dans l'Ordre. L'Archevêque communiqua aussitôt aux Religieux les énergiques remontrances de leur Général, et la Communauté assemblée en Chapitre rentrant alors en elle-même décida de ne point user de la Dispense Pontificale, ~~de~~ de distribuer aux pauvres la viande déjà commandée pour le jour de Pâques, et de se contenter ce jour-là de la frugale réfection maigre que l'on pourrait se procurer. Moqr Agliata appréciant hautement cet acte de renoncement et compatissant à la triste condition de la Communauté, prit à cœur d'améliorer sa précaire situation temporelle et lui ménagea l'envoi d'un intelligent et habile administrateur en la personne de Dom Léon Nicolai, Religieux de la Chartreuse de Florence, que ses mérites vraiment hors ligne devaient faire élever plus tard au siège épiscopal de Prato et Pistoie.

[Secundi

Secondé par le bienveillant Archevêque, Dom Nicolai parvint en peu de temps à remettre en état les affaires de la Maison, et il put un jour présenter au Grand-Duc Séopold II, monté depuis peu sur le trône, des comptes établissant la marche régulière et prospère de l'administration de la Chartreuse. Ayant ainsi attesté la valeur des améliorations réalisées par lui, il obtint non seulement la révocation de la mesure interdisant de recevoir des Novices,^(1.A.) mais encore, par dessus le marché, la restitution de quelques enclos d'oliviers. Un peu plus tard, l'habile Procureur⁽¹⁾ pouvait récupérer l'ancien immeuble que les Chartreux possédaient à Fise, place St-François, et, en 1828, celui de Sivonne près le Quai Royal, immeubles qui servaient de pied à terre aux personnes de la Maison, Frères ou Domestiques, quand ils allaient dans ces deux villes pour faire les provisions du Couvent. - L'année suivante, pour assurer à la

- Chart^{te}

(1) Dom Léon Nicolai, si bien méritant de la Chartreuse rendue à une nouvelle vie par sa sage administration, en fut Procureur de 1824 à 1836 et Prieur de 1836 à 1839. Elu successivement à partir de cette époque Prieur de Florence, Prieur de Rome et Procureur Général de l'Ordre, nommé Consulteur de la S. Congr. des Evêques et Réguliers, puis Evêque lui-même, de Prato et Pistoie, en 1849, il mourut huit ans après, à l'âge de 75 ans, profondément regretté de tous pour ses belles qualités d'esprit et de cœur.

(1.A.) Lors de la réouverture du Noviciat, le premier postulant qui se présente, recut l'habit et persévéra fut le Vén. P. Prieur actuel Dom Bruno Citoni, élu supérieur lorsque D. Nicolai fut appelé au Pivrot de Florence. A cette occasion, la fête de famille qui se fait habituellement dans les Maisons à l'installation d'un nouveau Prieur, eut un joyeux écho jusque dans la paisible Vallée de Calci, car c'était le premier Prieur Calcesan nommé à la tête de la Maison depuis sa fondation. En revanche, le gouvernement du C.V. Dom Citoni a égalé par son éclat et dépassé par sa durée celui de chacun de ses prédécesseurs, ayant atteint à cette heure le chiffre respectable de 9 lustres. (1884.) -

à la Chartreuse un revenu fixe suffisant à l'entretien de 12 Relig.^x et aux frais du culte, le Grand Duc autorisa la vente du grand Domaine de Montecchio et assigna à la Maison une rente annuelle de 1,700 écus sur la Trésorerie d'Etat.

Sous de la suppression Napoléonienne (1808)

L'église abandonnée avait beaucoup souffert, surtout les peintures et des dorures, de l'humidité et de la foudre qui y tomba un jour. On dut d'abord remédier tant bien que mal au délabrement du saint lieu, et attendre des jours meilleurs pour être en mesure d'effectuer des réparations plus grandes. Enfin, en 1843, le V. F. Prieur Dom Bruno Vitoni fit exécuter une restauration générale, dont les frais s'élevèrent à plus de 2,500 francs. Il ordonna ensuite la démolition du vieux clocher qui menaçait ruine de plus en plus, et les matériaux utilisables furent employés à mener au point où on la voit aujourd'hui la tour commencée par Dom Joseph Alphonse Maggi en 1794. Ce travail fut repris et poursuivi d'après les plans de ce dernier Prieur, car le revêtement extérieur, à partir de la hauteur à niveau du toit des bâtiments conventuels, est en blocs de marbre de San Giuliano, ainsi que le voulait D. Maggi. Malheureusement, faute d'argent, le plan primitif n'a pu être réalisé en entier; la tour a été recouverte d'une toiture qui la dépare, et on y a posé à l'intérieur trois cloches seulement au lieu des quatre d'autrefois. Nous avons vu qu'en 1808 ces quatre cloches furent enlevées et vendues. La plus grosse fut placée sur la tour de Buti, les autres dans le clocher de Chianni; elles y sont encore. Les trois nouvelles installées dans la tour de la Chartreuse ont été coulées par Laurent Sera, la plus petite en 1819, les deux grosses en 1836; l'une de ces dernières est dédiée à l'Assomption et à St Jean l'Évangéliste, l'autre à St Gorgon. Par une étrange vicissitude, la plus
 petite

petite est aujourd'hui la Saint Bruno qui occupait le premier rang en 1632 et en 1760 et le second en 1769. (Ces derniers détails d'après la note 16 de l'abbé Piombanti. p. 93 de la brochure.)

Parmi les nombreux travaux que fit exécuter Dom Bruno Citroni, mentionnons les Chapelles qui font suite à celle de St Joseph et la restauration de celles de St Reynier, de St Jean et du Crucifix, restauration dans laquelle il fut généreusement aidé par S. E. le Cardinal Corsi, archev. de Pise.

Les Ordres Religieux ayant été supprimés de nouveau en 1866 dans toute l'étendue du royaume d'Italie, la Chartreuse n'échappa point au sort commun. Ses possessions furent encore vendues et on ne laissa dans la Maison que le V. P. Prieur avec deux ou trois Religieux comme gardiens provisoires du monument; les autres se retirèrent à Cisanello, puis à Ghezzano dans une maison d'habitation plus petite. Sur l'affectation définitive et laïque à donner au Couvent plusieurs projets furent mis en avant, tous aussi peu pratiques et aussi dispendieux les uns que les autres. Tantôt on voulait en faire un hospice d'aliénés, tantôt une caserne, tantôt un hôpital d'isolement pour les cholériques; on s'arrêta au parti de commencer par transformer la plus belle portion des bâtiments d'avant-corps, et plus spécialement c'est à dire ceux du midi, là où était l'Hôtellerie Noble, en maison de villégiature pour les jeunes filles du Conservatoire de Ste Anne de Pise. Le gouvernement leur accorda cette belle résidence d'été en 1870 et depuis lors elles y viennent passer chaque année le temps des vacances. (Voir aussi "Description", etc., p.)

Enfin, le Ministre de l'Instruction Publique d'Italie, par Arrêté en Date du 31 Mai 1874, déclarait la Chart^e de Pise " Monument d'art méritant d'être conservé " (merito), et son Véné-

Veu. Prieur et Abbé de la Gorgone, aidé de quelques uns des siens,
était nommé surintendant préposé à la garde du monument.

La Chartreuse de Gorgone.

I.

[L'île de Gorgone. - Situation. - Description. - Refuge des premiers Chrétiens persécutés. - Bonvus et Nummatianus. - Les premiers Religieux. - Le corps de St^e Julie, vierge de Carthage martyrisée en Corse. - Le Pape St^e Grégoire le Grand et son zèle pour l'observance monastique. - L'Abbé Bonv. - Biens de l'Abbaye. - Les pirates Barbaresques. - Pise et Gênes. - Les Bénédictins de Gorgone ambassadeurs de paix. -]

L'île de Gorgone est située dans la partie supérieure de la Mer Tyrrhénienne, entre les côtes septentrionales de Corse et le littoral Toscan, à trente-sept kilomètres à l'ouest du port de Sivonne. Elle mesure trois kilomètres de longueur sur environ deux de large et présente dans son ensemble l'aspect d'un amas de collines rocailleuses s'échelonnant les unes à côté des autres pour atteindre au point culminant une hauteur de trois cents mètres au-dessus du niveau de l'eau. Le bord occidental a été taillé à pic par la nature, tandis que la partie orientale est formée de trois vallées inégales s'évasant graduellement par la base en autant de petites baies qui s'ouvrent sur une mer profonde et peu sûre.

Dominant la vallée principale, - la seule qui probablement ait jamais été habitée, - se dressent deux tours : Torre Vecchia et Torre Nuova, destinées anciennement à défendre l'île contre les incursions des pirates. La première, sur le sommet de la plus haute colline, fut construite par la République de Pise au XIII^e siècle; la seconde, plus rapprochée du quai central, en face de Sivonne, a été

[élevée.

élevée par le Grand-Duc de Toscane, Cosme III, au commencement du XVIII^e siècle. ⁽¹⁾ C'est dans cette vallée principale que se trouvait un

[très

(1) [On peut voir en tête du 3^e chap. du liv. II de l' Histoire de St^e Catherine de Sienne par la R^{de} Mère A.-C. Drane, Prieure Gén^{le} des Dominicaines d'Angleterre (2 vol. in-12. Paris Sethiellens. 1892) vol. 1^{er} p. 419, une vignette sur bois représentant l'île de la Gorgone, esquissée d'un trait peut-être un peu rapide et sur l'exactitude duquel nous ne sommes pas en mesure de prononcer pour le moment. —

Le chapitre en question est intitulé Calci et la Gorgone, et, en parlant de cette dernière, l'éminent auteur n'a eu garde d'oublier que le nom de la petite île a été consacré par le chantre immortel de l'Inferno dans sa fameuse imprécation du chant XXXIII : *Ahi! Pisa, vituperio della gente...* — "L'île de la Gorgone, dit-elle, à 10 lieues environ des rivages de la Toscane, n'est pas sans quelques traditions et souvenirs poétiques. Dante, après avoir raconté la sombre histoire du Comte Ugolin et reproché à Pise son crime monstrueux, cria aux îles de Caprija (Caprain) et de Gorgone de se soulever du fond des abîmes et de venir barrer l'Arno à son embouchure afin de noyer sous ses eaux débordantes la cité homicide." — Ici, la R^{de} Mère ajoute en note le passage suivant du Voyage Danteque de J. F. Ampère, qui n'est point sans intérêt au point de vue topographique : "Cette imagination peut paraître bizarre si l'on regarde la carte, car l'île de la Gorgone est assez loin de l'embouchure de l'Arno; et j'avais pensé ainsi jusqu'au jour où étant monté sur la Tour de Pise, je fus frappé de l'aspect que, de là, me présentait la Gorgone. Elle semblait fermer l'Arno. Je compris alors comment Dante avait pu avoir naturellement cette idée qui m'avait semblé étrange, et son imagination fut justifiée à mes yeux."

Malgré la notoriété qu'aurait dû lui assurer les vers de Dante, le nom de l'île de Gorgone — de la Gorgone d'Italie, — ne figure ni dans le Dictionnaire des Dictionnaires de M^{gr} Guérin, — qui parle pourtant d'une autre île du même nom dans le Pacifique, à 40 mil. de la côte des E. U. de Colombie, — ni dans le Dictionnaire d'Histoire et de Géographie, de Bouillet (1863), pas plus que dans la Géographie Générale de L. DuRoi (1866). — L'abbé Migne dans l'Index Monasteriorum de sa Patrologie Latine (vol. 220, col. 1074) place le "Couvent St^e Marie de l'île Gorgone dans le golfe Adriatique", et il ajoute en latin : *in Eyrheno maris situm*. — Je ne sais si Elisée Reclus mentionne notre île dans sa grande géographie. —]

Très ancien Monastère Bénédictin qui, à peu près ruiné en 1374, fut donné cette même année aux Chartreux par le Pape Grégoire XI. L'emplacement du couvent primitif est aujourd'hui désigné sous le nom de Plan des Morts, à cause du cimetière que l'on y avait construit. Avant les travaux exécutés par la Colonie Pénitentiaire qui a été établie dans l'île depuis 1869, on pouvait voir tout auprès quelques ruines, des vestiges d'ouvrages anciens, des pavés en mosaïque, etc., traces aujourd'hui disparues d'un passé fort reculé sur lequel nous allons jeter un rapide coup d'œil.

L'île de Gorgone était primitivement appelée par les Latins : Urgo et Urgan, peut-être, dit l'historien italien César Cantù, du mot pélasgien Urgan. On la trouve ensuite nommée Gorgon, Orgos, Marmorica; les Grecs, d'après Pline, lui donnaient le nom d'Égilora; celui de Margarita, ou pierre précieuse, que lui donnaient un moment les premiers Moines établis sur son sol, n'a pu prévaloir longtemps contre l'appellation, plus usitée et définitivement acquise à l'histoire et à la géographie, de Gorgone.

Un des premiers auteurs qui ont contribué à faire passer ce nom à la postérité est le poète latin Rutilius Numatianus, [le même sans doute que d'autres appellent aussi Rutilius Claudius Numantius (1)]. Ce poète, fuyant de Rome, vers l'an 416, devant l'invasion des barbares, prit la voie de mer pour s'en retourner dans les Gaules où il était né, et dut relâcher à Livourne ou à la Gorgone, car il consacre quelques vers de son *Itinerarium* à plaindre sur un ton ironique, - bien digne de son paganisme épicurien, - le triste sort d'un Chrétien, Romain de grande famille,

(1) [C'est ainsi qu'il est appelé dans la Vie de St^e Catherine de Sienne de la B^e. M. Drane. (édit. cit.) - Je n'ai pas encore pu trouver de notice littéraire sur ce poète.]

qui s'était retiré dans cette île pour y mener une vie pénitente, et que Baronius dit avoir été un certain Bonus, disciple de St Jérôme. Voici les vers de Numantius ou Numatianus :

Assurgit ponti medio circumflua Gorgon,
Inter Pisanum Cyreniacumque⁽¹⁾ latus;
Adversus scopulos, damni monumenta recentis,⁽²⁾
Perditus hic vivo funere civis erat.
Noster enim nuper juvenis, majoribus⁽³⁾ amplis,
Nec censu inferior, conjugiove minor;
Impulsus furis, homines ditosque reliquit,
Et turpem latebram credulus exularit.⁽⁴⁾
Infelix putat illuvie caelestia frasci,
Seque premit laesis sevivore ipse deis.

Nous voyons donc que dès les premiers siècles du Christianisme de fervents Chrétiens se réfugièrent à la Gorgone, comme d'ailleurs dans les autres îles de la Méditerranée, soit pour fuir les persécutions, soit pour échapper aux mains des Barbares, et qu'ils vivaient là en saints solitaires. Il semblerait que St Augustin les ait visités lorsque de Milan, après

[Sa

(1) De la Corse.

(2) Ce passage ferait-il allusion à quelque cataclysme plutonien, à quelque accident volcanique qui se serait produit dans l'île à cette époque? -

(3) Dans le texte des Annales de Baronius (édition de D. Aug. Eheim. Paris. Palmé. 1864-1883, - et édition de Cologne de Joan. Gymnicus (ou plutôt imprimée par Gymnicus) 1624), au n° 119 de l'an 398, on lit: marmoribus au lieu de majoribus.

(4) - Ibidem: - on lit: exul agit, en 2 mots, au lieu de: exularit. -

Ab. l'abbé Piombanti, qui n'a pas fait habitude de préciser ses sources, aurait-il trouvé majoribus et exularit dans une autre édition, ou aurait-il modifié le texte de son propre chef? -]

après sa conversion, il reprit le chemin de l'Afrique. Outre la tradition, ce qui nous le donne à croire c'est une lettre qu'il écrivit plus tard à Eudoxius, Abbé de Capraia et de Gorgone⁽¹⁾ lettre dans laquelle il donne à ces Religieux d'excellents conseils et dit qu'il s'unît à eux en esprit pour jouir de cette tranquillité extérieure, de ce calme dans la solitude après lesquels il soupirait tant.

Muratori pense que les premiers Religieux de l'île suivaient la règle de S^t Augustin; d'autres auteurs sont d'avis qu'ils étaient disciples de S^t Paulin de Lucques, et qu'ils acceptèrent par la suite la Règle du S^t Evêque d'Hippone après être entrés en relations spirituelles avec lui.

Baronius rapporte que ces pieux solitaires ayant appris miraculeusement⁽²⁾ la mort de la Vierge Carthaginoise Julie, martyrisée l'an 440 à Nonza, en Corse, firent transporter son corps dans leur île où ils l'ensevelirent avec vénération et l'honorèrent d'un culte pieux jus qu'en l'an 476 où Didier, roi des Lombards, le fit transporter à Brescia, dans un Monastère bâti par sa fille Angelberge. — Les habitants de Livourne, épris d'admiration pour l'illustre vierge qui, à peine âgée de cinq lustres, avait soutenu avec une constance invin-

[cible

(1) Les mots : "et de Gorgone" ont été bénévolement ajoutés par M. l'abbé Piombanti. Le texte de Baronius (éditions citées, année 398, n° 51) aussi bien que l'intitulé de la lettre en question (Patrologie Latine de Migne, Tom. 33. col. 187. Epist. XLVIII - scripta forte anno 398) ne nous présentent l'Abbé Eudoxius que comme le Supérieur des moines de Capraia. Le nom de Gorgone n'est pas mentionné une seule fois dans le corps de cette lettre qui se termine ainsi : "nec Capraiam desiderat, quia nec cilicio jam quaerit indui."

(2) "... Per Angelos, divina dispensante gratia, nuntiatum est... quibusdam Monachis in insula Margarita, quae vulgo Gorgona dicitur, consistentibus." (Baronius op. et loc. cit.)

invincible le cruel supplice de la Croix comme notre Divin Rédempteur, la choisirent pour leur protectrice et leur principale patronne. C'est aussi à cette époque que les moines insulaires voulurent remplacer le nom de Gorgone, d'origine idolatrique, par celui de Marguerite ou pierre précieuse, tiré de l'Évangile. (1)

Le même Baronius (2) écrit ensuite que, obligées de fuir devant les invasions des barbares, un grand nombre de familles cherchèrent leur salut dans les diverses îles de la mer Égryennienne et que la discipline monastique éprouva de ce contact avec les personnes du siècle un grave préjudice moral. Le pape St Grégoire informé du mal désigna alors l'Abbé Crose comme Commissaire Apostolique spécialement chargé de la réforme de ces Monastères, et l'envoya tout d'abord aux moines de l'île de Monte Christo auxquels il enjoignit d'avoir à obéir respectueusement à son Légat en tout ce qu'il leur prescrirait. Il l'envoya ensuite en Corse, - en l'an 591, - afin que, de concert avec le juge Apostolique Symmaque, il s'occupât de trouver un lieu propice, et bien protégé, pour l'établissement d'un Monastère; puis il ordonna à l'Abbé et au Juge de se transporter dans l'île de Gorgone pour extirper de ses Monastères les désordres qui s'y étaient glissés et pour y faire revivre l'observance. D'où l'on conclut que les Moines devaient y être assez nombreux puisque l'on parle de Monastères au pluriel.

[Les

(1) "Le gouverneur ... après plusieurs supplices ... la fit attacher à un gibet. Les moines de l'île Marguerite qui était voisine de la Corse, vinrent la nuit suivante enlever son corps et l'ensevelirent dans leur Monastère où sa tombe fut bientôt illustrée par des miracles. En 763, Didier .. etc. (comme dans le texte) - De Brescia, plus tard, quelques parties de ces restes vénérés furent donnés à d'autres sanctuaires. On dit que la Corse en a quelque part et cette St^e est une des Patronnes de l'île." (Grande Vie des Saints. Collin de Plancy et Darras. 22 Mai.)

(2) Annales (éd. cit.) à l'année 591, n° 15.

Les chroniqueurs de Corse disent que le Monastère dont le Pape désirait l'établissement dans cette île devait être selon toute apparence un monastère Bénédictin, et, d'autre part, l'on a tout lieu de croire que la Règle du Patriarche des Moines d'Occident fut introduite à cette époque dans les Maisons Religieuses de l'île de Gorgone, attendu que le Pontife réformateur sortait de l'Ordre de St Benoît et que, très probablement, l'abbé Corso en faisait lui-même partie.

Quatre ans plus tard, c'est à dire en 595, le même saint Grégoire recommandait dans une lettre à St Venance, Evêque de Lunin, qui s'appêtait à faire une visite pastorale à la Gorgone (ressortissant à sa juridiction diocésaine) - de porter son attention sur l'observance régulière parmi les Communautés religieuses, et de s'informer en particulier de la conduite du prêtre Saturnin, qui avait été envoyé dans l'une d'elles pour faire pénitence de certaines fautes graves. - On trouve encore une sentence, datée de juillet de l'an 803, qui condamne le Recteur de l'église de St Juste in Padule à se rendre à la Gorgone pour y rester jusqu'à la fin de ses jours sous le joug salutaire de la vie monastique.

Cette île était donc connue un lieu de rélegation pour des ecclésiastiques⁽¹⁾ qui avaient manqué d'une façon par trop notoire à leurs devoirs. Elle servit aussi d'asile à quelques illustres persécutés. Le premier parmi eux dont fassent mention les Chroniques Pisanes est le Bienheureux Bono Visconti, Camaldule, fondateur du Monastère de St Michel in Borgo (à Pise,) dont il fut Abbé pendant trente ans. Il eut à souffrir de la part de ses concitoyens une persécution si injuste et si acharnée qu'elle lui fit prendre, en 1048, la détermination de se réfugier au Monastère de St^e Marie de Gorgone. Quand il y arriva

[(1) ... (avant de l'être pour les civils en 1860..)]

L'Abbé venait de mourir depuis peu, et la Communauté n'ayant pas tardé à être édifiée sur les vertus et les mérites éminents de l'homme que le Ciel semblait lui envoyer si à propos, il fut placé presque aussitôt à la tête de la Maison qu'il administra fort sagement jusqu'à sa mort survenue le 3 Avril 1070. ⁽¹⁾ C'est à lui que le saint pape Léon IX adressa, en 1051, un Bref concédant à l'abbaye divers privilèges, et d'un passage duquel on a inféré que l'église du Monastère renfermait le corps de S^t Gorgon, martyr, relique insigne qui aurait été ensuite, — dans la crainte qu'elle ne vint un jour à tomber entre les mains des pirates, — transportée à Rome et précieusement conservée dans la Basilique de Saint-Pierre. ⁽²⁾

[Le

(1) "Au témoignage de Baronius, la Gorgone servit encore d'asile, dans le courant du XIII^e s., à quelques prélats persécutés. Nous nous bornerons à citer ici le nom d'un archevêque de Sise, Villa Gaetani, qui fut aussi Cardinal. — L'antipape Pascal, créature de Barberousse, étant venu à Pise le 30 novembre 1164, l'archevêque Gaetani ne voulut, comme c'était son devoir, lui rendre aucune espèce d'hommage public ou privé, et, pour échapper au ressentiment de l'intrus omnipotent, ou plutôt prépotent, il se réfugia à Gorgone. L'antipape ne put venir à bout, pas plus par les belles promesses que par les menaces, de le gagner à sa cause. De guerre lasse, il prétendit le déposer et nomma à sa place un chanoine de Pise auquel il conféra, de sa prétendue autorité, la consécration épiscopale. Ce favori complaisant de l'antipape était le chanoine Benincasa de Benincasis, celui-là même qui avait été l'ami de S^t Raynier (dont il a écrit la Vie) et dans la famille duquel devait naître un jour sainte Catherine de Sienne. Il resta sur le siège de Pise jusqu'en 1170, époque où il fut enfin donné au prélat légitime d'en reprendre possession." (D'après le texte de l'abbé Piombanti. p. 43.)

(2) [L'église abbatiale de la Gorgone a-t-elle possédé réellement le corps de S^t Gorgon, martyrisé à Nicomédie, en Bithynie, l'an 302? — L'intitulé de la lettre de Léon IX porte bien: "Leo, Epūs, servus, etc., Ecclesiae Sanctae Dei Geni-

[=triciis

Le pape Alexandre II envoya, en 1070, à l'Abbé Adam,
[successeur

Genitricis ac Virginis Mariae in insula Gorgona, ubi etiam corpus Beati Gorgonii
requiescit, et per eam tibi, Bono, Abbati, tuisque successoribus in perpetuum ...
(apud Mabillon. Patrol. Lat. t. 143. col. 677, où cette lettre est donnée d'après Ughelli: Italia
Sacra, t. III. p. 358); mais tous les hagiographes, — qui probablement n'ont fait que
suivre Baronius, — sont unanimes à dire que ce saint corps transporté directe-
ment de Nicomédie à Rome (ou ne dit cependant pas l'année) y fut conservé
jusqu'en l'année 464, où le pape Paul I^{er} en donna une partie insignée (s'il ne
le donna tout entier) à Chrodogand, Evêque de Metz, qui à son tour en fit pré-
senter à l'abbaye de Gorze (à 21 kilom. sud-ouest de Metz). Voici ce que dit
Baronius (Annal. Eccl. à l'année 464, numéro unique:): " Cette année-là, (464 -
la 9^{de} Vie des Ss. de Collin de Plancy et Parnas met 463), une députation conduite
par Chrodogand, homme très religieux, Evêque de Metz, alla à Rome pour
demander au pape Paul quelques corps saints et en reçut les corps des saints
Martyrs Gorgon, Nabor et Nazaire." Mais le savant Cardinal ajoute
immédiatement qu'il croit plutôt qu'on ne livra aux pieux députés que des
parties de ces saints corps, " car, — dit-il, — pour ne parler que de St Gorgon,
" son corps se trouve présentement (usque hodie, par conséquent vers 1600) à la
" Basilique Vaticane, dans la Confession de St Grégoire Pape." Et il ajoute:
" Quant à ceux qui parlent de cette translation, ils disent que St Gorgon est
" à Gorze. (sic) " — C'est l'histoire de cette translation, écrite au X^e s. par un moine
de Gorze, qui a été insérée par Snyshien au 3^e vol. de Sept^{bris} des Acta Sanctorum (le
9 Sept^{bris} fête de St Gorgon.) Les Bollandistes ne donnent pas autre chose sur ce saint. —
— La Table de la Vie des Ss. de l'abbé Rohrbacher mentionne deux Saint Gorgon, celui du
9 Sept. et un autre au 11 mai; ce ne doit être que par suite d'une erreur typographique, car
dans le corps de l'ouvrage, au 11 mai, on ne retrouve plus ce nom. — Voir aussi
les Petits Bollandistes, t. X; — 9^{de} Vie des Ss. de Collin et Parnas, t. XVII; — Ribadeneira, t. IX;
— etc. — (J. M.)] Voir une addition à cette note — p. 55. —

successeur des B^x Bono, un autre Bref où il déclare prendre sous sa protection, en les plaçant sous la juridiction immédiate du S^t Siège, l'île et le Monastère avec tous ses biens présents et futurs, et assigner en outre à l'Abbaye l'église S^t Melchior, près S^t Vit^o, à Pise. Ce document atteste donc implicitement et explicitement que la renommée de piété et de vertu des Bénédictins de Gorgone s'était répandue peu à peu et leur avait attiré de divers côtés les biens temporels destinés à assurer leur existence matérielle en leur procurant des revenus fixes. En effet, nombre d'évêques, de seigneurs et de personnes de tout rang leur concédaient, les uns, des bénéfices ecclésiastiques, avec ou sans ministère d'âmes; les autres, des immeubles, des terres et des dîmes, notamment dans les Diocèses d'Aléria, de Nebbio et de Mariana, en Corse. Quelques habitants de cette île, non contents de donner leurs biens au Monastère, lui donnaient en même temps leurs personnes et contribuaient ainsi doublement à sa prospérité.

Malheureusement, cette prospérité, à peine naissante, était déjà compromise par un ennemi redoutable, adversaire inhumain et acharné du nom Chrétien : le pirate mahométan, — et, dès 1074 un Bref de Grégoire VII, tout en renfermant des déclarations semblables à celles d'Alexandre II⁽¹⁾, nous apprend que l'on rebâtissait

[En ce

(1) Mentionnons encore pour mémoire deux autres confirmations Pontificales des droits, privilèges et possessions de l'Abbaye. — En 1118, le Cardinal Pierre, légat en Corse du Pape Gélase II, adresse à Sigismund, abbé de Gorgone, une lettre par laquelle il confirme tous les droits dont jouit la Maison sur les terres cultivées ou incultes, vignes, pâturages, champs d'oliviers, forêts et autres propriétés situées en Corse. — En 1251, Innocent IV approuvant toutes les délibérations de ses prédécesseurs, prend sous sa protection l'abbaye de S^t M^o de la Gorgone, "où reposent les reliques de S^t Gorgon", et confirme aux Bénédictins la possession de l'île et des biens qu'ils avaient principalement en Corse. — (Texte de l'abbé Siombanti. p. 41 et p. 42.)

en ce moment le Monastère de la Gorgone presque entièrement détruit quelque temps auparavant par les Corsaires Emissiens. [Nous ne tarirons pas à voir que ce furent les ravages persistants de ces terribles loups de la mer qui déterminèrent le plus puissamment les Bénédictins d'abord, puis les Chartreux à abandonner l'île ; pour le moment, si l'histoire particulière de celle-ci ne mentionne aucun nouveau fait positif d'incursion barbaresque, elle appelle, du moins en passant, l'attention sur un autre fléau : celui des sanglantes rivalités politiques d'alors entre les Républiques de la Péninsule. Si les Moines devaient subir dans leurs paisibles retraites les contre-coups plus ou moins intenses de ces tristes luttes civiles, ils étaient néanmoins toujours disposés à y apporter, quand ils le pouvaient, le bienfait d'une action pacificatrice. Ainsi,] en l'année 1166, la guerre acharnée entre les Républiques de Pise et de Gênes pour la possession de la Sardaigne traînant toujours en longueur, et les Anciens de Pise, las de lutter, désireux de la paix, ayant pensé qu'une députation de bons et vénérables Religieux, porteurs de propositions pacifiques, aurait peut-être plus de chance que toute autre démarche d'être favorablement accueillie par la ville ennemie, s'ouvrirent de ce projet aux Bénédictins de la Gorgone. On devine avec quel empressement une mission aussi noble, aussi chrétienne, aussi conforme à l'esprit d'un Ordre qui n'a d'autre devise que le mot Pax, fut acceptée par eux. L'Abbé se mit donc aussitôt en route pour Gênes avec quelques-uns des plus intelligents et des plus édifiants de ses Religieux. Longues furent les démarches conduites avec beaucoup de prudence par les pieux envoyés des Pisans, mais la dureté farouche des Génois empêcha de rien conclure, et l'Abbé avec ses Moines durent s'en retourner avec le vif regret de n'avoir pu mettre un terme aux horreurs d'une guerre fratricide.

Plus d'un siècle après cette intervention infructueuse de conciliation et d'apaisement, la lutte n'avait pas encore cessé, et les Bénédictins de Gor-

[= gone

Gorgone en subissaient, directement cette fois, les effets perturbateurs. On en a comme témoignage une protestation de l'Abbé Marc, en date du 25 Août 1253, rédigée par le prêtre Jacques, de Pise, Notaire Impérial, et adressée au Conseil des Anciens de la République Pisane pour leur représenter qu'ils ne doivent pas, sous prétexte de leur guerre avec les Génois, envoyer des soldats dans l'île ou dans la Tour Vieille, attendu que l'une et l'autre appartiennent au Pape. Les Anciens n'ayant point tenu compte de cette protestation et ayant fait occuper le fortin de la Tour par un détachement de troupes, le même Abbé revint courageusement à la charge l'année d'après et leur fit intimer légalement d'avoir à le restituer. Il fut alors fait droit à ces énergiques réclamations, et le Conseil accorda depuis au Couvent la protection de la République ainsi que certains subsides.

[Addition à la note de la p. 52 :

— Le Panégyrique de St Gorgon fut prêché à Metz, dans la paroisse de St Gorgon, le 9 Sept^r 1649, par Bossuet, qui "prêchait à proprement parler pour la 1^{re} fois; il avait alors 22 ans, était sous-diacre et à la veille d'être promu au diaconat qu'il recevait 10 jours plus tard." — (Œuvres complètes de Bossuet.. par une société d'ecclésiastiques. Paris. Martin-Beaupré 7^{me} Edit^{on}. 1868. — Tome 8. p. 95.) Ce sermon ne m'apprend rien de nouveau au point de vue historique. — y. M. — [Pro memoria : La 43^e des "Pensées chrétiennes morales" du même auteur — p. 570 du même volume est intitulée : "Vertus de sainte Gorgonie."]

[II.

II.

[Fin de l'Abbaye Benedictine. - Sa suppression et son transfert à l'Ordre des Chartreux par le Pape Grégoire XI. - Dom Barthélémy Serafini, premier Prieur. - Visite de S^{te} Catherine de Sienne aux Chartreux de Gorgone. - Son sermon sur les tentations. - Elle donne son manteau à Dom Barthélémy. - Effet merveilleux de l'application de ce vêtement sur un jeune Religieux fortement tenté. - Relations spirituelles de la Sainte avec quelques Pères. -]

[Quoique nous n'ayons comme document historique attestant formellement une incursion des pirates musulmans à la Gorgone que la lettre du Pape Grégoire XI citée plus haut, il est néanmoins certain que] durant leur long séjour dans l'île, les Benedictins furent bien des fois troublés, molestés, pillés par ces écumeurs de mer, et il est permis de croire que ce fut peut-être là le motif principal pour lequel ils commencèrent peu à peu à se décourager, à se désaffectionner de leur dangereux séjour, à perdre l'amour de la vie religieuse que ne venaient plus du reste alimenter de nouvelles recrues, enfin, à se départir du soin de veiller à la bonne administration des biens du Couvent.⁽¹⁾ Nous voyons en effet par les documents de cette Abbaye conservés à la Chartreuse de Pise que, se trouvant réduits à un très petit nombre, ils nommèrent, le 5 Mars 1360, comme Procureur et intendant de toutes leurs propriétés de Corse un particulier établi dans ce pays, un certain Bienvenu Sossi, qu'ils changèrent de faire librement, en leur nom, tous les contrats de location et d'emphytéose, de

[percurator

⁽¹⁾ "sive nequitia temporum, sive Praesulum incuria, regularis disciplinae viget, non dicam tepuerat, sed penitus conciderat atque abolutus erat, ut ne vestigium quidem, divini cultus in ipsis (abbayes de Gorgone et de St Vit de Pise) vigeret, utpote a monachis derelictis et inhabitatis." (Annales Ordinis Cartusienis. C. VI. p. 128.) -]

percevoir les revenus, et même de conférer les églises (sic). Un tel parti ne pouvait que compromettre davantage leurs intérêts, et le résultat en fut effectivement que la situation financière alla toujours en empirant.

Le pape Grégoire XI⁽¹⁾ informé de cet état de choses crut y remédier en supprimant, par une Bulle en date du 9 février 1374, le Monastère Benedictin de St Vit, à Pise, — attendu que la Communauté en était réduite à trois membres seulement, — et en l'unissant, avec toutes ses propriétés à l'abbaye de Ste Marie et St Gorgon de l'île de Gorgone. Mais, sur les conseils de quelques personnes éminentes, et entre autres, dit-on, de Ste Catherine de Sienne, — très portée pour les Chartreux depuis qu'elle avait pris une certaine part à la fondation de la Chartreuse de Pise⁽²⁾, — il revint presque aussitôt sur sa décision et, par une autre Bulle datée du 19 du même mois, adressée au Rev^d Père Général de l'Ordre des Chartreux, il révoqua cette union des deux maisons Benedictines, supprima simultanément les deux Monastères considérés comme abandonnés, et transféra à l'Ordre des Chartreux l'abbaye de la Gorgone avec tous les droits, privilèges et propriétés que ladite abbaye ainsi que le Prieuré de St Vit de Pise possédaient soit dans l'île, soit sur le continent, soit encore en Sardaigne et en Corse. Les seules conditions du transfert étaient pour les Chartreux de faire revivre la discipline monastique dans l'ancienne abbaye transformée et de payer à l'église de St Vit, érigée en paroisse, une pension annuelle que fixerait l'Archevêque de Pise pour l'entretien du prêtre chargé d'y exercer le ministère.⁽³⁾

[Conformément]

(1) — Voir plus haut (Chart^e de Pise) p. 19.

(2) — " " p. 17 à 19.

(3) — Voir le texte de cette Bulle dans les *Annal. Ord. Cart. C. VI. p. 130*, et dans la brochure de l'abbé Piombanti *la Certosa di Pisa* p. 98, où elle est donnée d'une façon plus complète, quoique, du reste, les *Annales* donnent toute^{l'essentielle} la partie —

Conformément aux dispositions Pontificales, les Chartreux prirent aussitôt possession de l'île et du Monastère abandonné, et le Rev.^d Père Général nomma Prieur de la nouvelle Maison Dom Barthélemy Serafini, de Ravenne, profès de Bologne, homme prudent et éclairé qui avait déjà fait ses preuves comme premier Supérieur de la célèbre Chartreuse de Pavie, et qui par ses exemples, plus encore que par ses paroles, fut toujours pour ses Religieux un guide sûr et accompli dans les voies de la perfection, le vivant modèle de toutes les vertus Cartusiennes.⁽¹⁾ [Dès le début de son administration il eut à lutter contre les difficultés matérielles, et] pour pouvoir fournir des choses nécessaires la maison presque entièrement dépourvue et à l'abandon, il fut même contraint de faire des dettes dont le paiement nécessita ensuite l'aliénation de quelques terrains. [C'est assez dire que la nouvelle Communauté se trouvait aux prises avec la gêne, peut-être même avec certains regrets, aussi le zèle religieux qui animait le saint Prieur lui inspira-t-il la pensée de faire encourager ses Frères à la persévérance dans la voie étroite par une parole plus autorisée que la sienne et qui leur paraîtrait venir du Ciel même.]

La renommée de sainteté de l'illustre Vierge Catherine de Sienne qui, précisément à cette époque, venait de recevoir, à Pise, les sacrés stigmates,⁽²⁾ [préoccupait alors tous les esprits religieux en Toscane, et Dom Barthélemy Serafini⁽³⁾ était un des admirateurs les plus fervents des merveilles que Dieu daignait opérer en sa fidèle servante ou par son

[entremise.]

[⁽¹⁾ Voir Annal. Ord. Cart. C. VI. p. 132; - Ephemerides Cartus. C. I. p. 555 et p. 556 où il est dit que S^{te} Catherine l'appelait un ange de Dieu. - M. l'abbé Piombanti (op. cit. p. 45) lui donne le titre de Bienheureux.]

[⁽²⁾ Texte de l'abbé Piombanti p. 45.]

[⁽³⁾ Voir Chart.^e de Pise p. 17 où il est dit qu'en 1375 la S^{te} étant allée à Pise, Dom J. Upprezzinghi et D. B. Serafini furent au nombre des personnes pieuses qui lui rendaient visite au palais Buonconti.]

entraînée.] Il souhaita donc ardemment avoir dans son île et pour ses fils la visite de la sainte sœur de Sienna, persuadé qu'elle serait pour son petit troupeau la source d'un bien spirituel inappréciable. Ses instances dans ce but, soit auprès de Catherine elle-même, soit auprès de son confesseur le Père Raymond de Capoue, furent si pressantes qu'elle y céda enfin et se détermina à faire ce voyage en compagnie du P. Raymond, — [qui nous en a heureusement laissé le fidèle et très intéressant récit,] ⁽¹⁾ et d'autres personnes pieuses.

[" Le soir de notre arrivée, raconte le Bienheureux Raymond, le Prieur logea Catherine et sa suite dans une habitation à un mille environ du monastère. Le lendemain, il y amena tous ses Religieux et pria la sainte de leur adresser quelques paroles d'édification. Catherine refusa d'abord, s'excusant sur son incapacité, son sexe, son ignorance; ajoutant qu'il lui convenait bien plus d'écouter les serviteurs de Dieu que de leur parler. A la fin cependant, vaincue par les instances du Prieur et de ses fils spirituels, elle prit la parole et dit ce que l'Esprit-Saint lui inspirait sur les illusions et les tentations dont Satan poursuit les solitaires, et sur les moyens de déjouer ses embûches et de remporter une victoire décisive, tout cela avec tant de clarté, tant de méthode et de précision, que tous ses auditeurs en étaient émerveillés. Quand elle eut fini, raconte toujours le P. Raymond de Capoue, le Prieur se tourna vers moi et me dit avec admiration: " Cher Frère Raymond, je suis le confesseur de tous ces Religieux, et je connais par conséquent les défauts et les

[^{besoins} (1) L'abbé Piombanti (texte, p. 45) rapporte cette visite en une dizaine de lignes d'un ton vague empruntées à la Vie de la sainte par Mgr Capecepatro (et d'après lesquelles il semblerait que la S^{te} alla à la Chart^e même); nous avons cru devoir donner à la place, comme intéressant tout particulièrement les Chartreux le récit détaillé et vraiment captivant du B^x Raymond de Capoue, emprunté à l'Histoire de S^{te} Cath. de Sienna par la R^{de} Mère A. E. Drane. (Com. I. Edit. Eccl^e. ch. III. passim.) —]

" besoins de chacun d'eux ; or je vous assure que si cette sainte femme
 " avait entendu leurs confessions, elle ne leur aurait pas parlé avec plus
 " d'à-propos, ni d'une façon plus profitable. Elle n'a oublié aucun de
 " leurs besoins et n'a pas dit une parole inutile. Il est évident qu'elle
 " possède le don de prophétie et qu'elle parle sous l'inspiration de l'Esprit
 " saint."

" Au moment où Catherine allait quitter l'île pour revenir
 à Pise, Dom Barthélémy lui demanda de lui laisser son manteau
 en souvenir (!) La sainte le lui donna en lui disant : " Père Prieur,
 " veillez bien sur votre troupeau, car je vous prévient que l'ennemi
 " cherche à y faire du ravage." Et comme le Prieur se troublait à
 cette parole, elle ajouta : " Ne craignez rien, il n'y réussira pas."

" Plusieurs Chartreux accompagnèrent Catherine jusqu'à Livourne,
 et quand elle eut débarqué, ils lui demandèrent sa bénédiction
 avant de retourner à la Gorgone. La sainte les bénit en leur disant :
 " S'il vous arrive quelque accident pendant la traversée, n'ayez
 " point peur, car Dieu sera avec vous." Comme ils approchaient
 du rivage, une tempête s'éleva qui, brisant le gouvernail,
 jeta leur barque sur un des écueils à fleur d'eau si redoutables
 dans ces parages. La barque s'emplit d'eau rapidement; un
 moine venu au secours de ses frères se vit emporté par les flots,
 et néanmoins, malgré ces divers accidents, aucun des voyageurs ne
 périt, la barque elle-même ne subit aucun dommage.

" Ses paroles prophétiques adressées par St^e Catherine à Dom
 Barthélémy ne tardèrent pas à se réaliser et ce vén. Père dans sa
 déposition au procès de Canonisation raconte lui-même le fait comme

[il
 (1) Cf. Ephemerides Cartus. C. I. p. 556 et Annal. Ord. Cart. C. VI. p. 133.
 - Ce manteau fut légué à la Ch^{te} de Pavie par D. Barthélémy qui y mourut en 1413.
 (R^{de} M. A. E. Drauc. op. cit.)

il suit : " Quelques jours plus tard, le patron d'un navire de Pise qui nous apportait du bois, donna à un de nos jeunes Religieux de mauvaises nouvelles de sa mère. Celui-ci demanda la permission de retourner à Pise sur ce navire, et, cette autorisation lui ayant été refusée, il tomba dans la mélancolie et la tentation. Un jour, il vint me trouver, le visage bouleversé, et me demanda avec violence de lui permettre de retourner à Pise. J'hésitai à y consentir; et, voyant combien il était surexcité, je donnai ordre à un de nos plus anciens Religieux de l'accompagner. Le malheureux jeune frère s'élança alors comme un trait dans sa cellule, et, s'emparant d'un couteau, il essaya de se tuer. Son compagnon arriva cependant à temps pour l'en empêcher et appeler au secours. J'accourus en toute hâte, et je m'efforçai de le calmer en lui promettant de lui accorder la permission qu'il demandait. Mais lui de s'écrier : "Non, non ! c'est le démon qui me tente, et voici qu'il cherche à me persuader de me jeter en bas du Couvent." Tous les Religieux étaient dans l'anxiété, dans l'épouvante. Je fis alors apporter le manteau que m'avait laissé la Sainte à son départ, et, dès que je l'eus placé sur les épaules du pauvre Religieux il s'apaisa. - " Mon fils, lui dis-je, recommandez-vous aux prières de Sœur Catherine." - " Elle prie bien certainement pour moi, répondit-il; sans cela, je serais déjà perdu." ⁽¹⁾]

[Cette visite de la Sainte Sœur de Sieme produisit donc, ainsi que l'avait espéré le Prieur, d'heureux fruits parmi les Religieux de la Gorgone; de son côté, Catherine emporta d'eux de son court passage au milieu d'eux la meilleure impression

[Des

(1) Histoire de St^e Cath. de Sieme par la H^{de} Mère A.-E. Prand. t. I. p. 424 et sq.

des vertus et des mérites de ces vénérables Pères.] Nous la voyons en effet, plus tard, en 1378, écrire au V. P. Dom Serafini une lettre dans laquelle elle lui donne le nom de très cher fils et par laquelle elle le presse de tout laisser pour se porter incontinent à Rome afin d'aider le pape Urbain VI dans les réformes que ce Pontife avait résolu d'accomplir dans l'église travaillée alors par de schismatiques dissensions. Et sa lettre était joint le Bref du S^t Père adressant lui-même cette invitation au Prieur de Gorgone ainsi qu'à d'autres savants et pieux Religieux qui devaient remplir avec lui la même obéissance : Dom Jean Upezzinghi⁽¹⁾, Prieur de la Chart^e de Pise ; le Père Jean des Cellules, de Vallombreuse ; le P. Guillaume, anglais, des Ermites de S^t Augustin ; et le P. Luc, Général des Humiliés. — Nous la voyons encore, quand elle donne à un de ses

[disciple

[⁽¹⁾ Ce sont les noms que donne l'abbé Piombanti (Notes, p. 100. note 24) ; mais, d'après le texte de la Bulle d'Urbain VI que l'on peut voir au tome VI des Annales Ord. Cartus. (p. 215), il y avait en outre un Dominicain et un Frère Mineur. Dans le document pontifical, le Prieur de la Chart^e de Pise qui devait accompagner Dom Barthel. Serafini n'est désigné que sous le seul nom de Jean ; c'est pourquoi l'abbé Piombanti qui n'a dans sa liste des Prieurs de Pise (notes, p. 111) que Dom Jean Upezzinghi — de 1374 à 1378 — a ajouté le nom d'Upezzinghi à celui de Jean, tandis que les Annales Cartusiennes (E. VI. p. 256) disent que ce Dom Jean était Dom Jean Berti (à la p. 215 du même vol. Berti), de Lucques, Prieur à Pise de 1370 à 1380, et dont le nom ne figure nullement, pas plus à cette époque qu'à une autre, sur la liste de l'abbé Piombanti. Cet auteur mentionne seulement Dom Jean Berti comme Procureur ou Camerlingue (Procuratore o Camarlingo) parmi les premiers religieux envoyés de Lucques à la nouvelle fondation de Pise en 1367, ce que confirment les Annales qui ajoutent que ce "vrai chartreux" (praecleara omnium virtutum documenta ubique edidit, seque verum Cartusianum praestitit) fut Prieur dans plusieurs Maisons de l'Ordre.

— Voir la lettre de S^te Cath. de Sienne à D. Barth^e. Serafini dans les Lettres de S^te C. de S. traduites de l'italien par E. Cartier (Biblioth. Dominicaine. 4 vol. in-12. Paris. Poussielgue 1886. 2^e Ed.) — Tom. II. p. 197.]

disciples, Hippolyte des Ubertini, de Florence, le conseil d'entrer en religion, l'engager à se faire Chart^x, et à choisir pour lieu de sa retraite le Couvent de la Gorgone, parce que, dit-elle, c'est un Monastère de saints Religieux.⁽¹⁾ Deux autres lettres nous ont été conservées d'elle à Don François Gebaldi, religieux de Gorgone, à qui elle prodigue avec un intérêt spécial des règles et des conseils de sainte vie, conseils dont il était digne et dont il profita puissamment puisque quelques uns lui ont donné le nom de Bienheureux.⁽²⁾ Enfin, une autre lettre à Don Christophe de Naples⁽³⁾ nous apprend que ce Religieux, qui fut plus tard nommé Prieur de Capri, avait eu à un certain moment, lorsqu'il était encore dans sa Maison de profession à Naples, le très vif désir d'aller vivre à la Gorgone sous la conduite du saint Prieur Don Barth^l. Serafini, et qu'il se plaignait à St^e Catherine de l'opposition que faisaient les Supérieurs à ce désir. La sainte lui répondit par une très longue lettre où abondent les avis spirituels sur le profit que nous devons chercher à tirer des tenta-

= tions

[⁽¹⁾ Cette lettre est la 279^e dans la traduction de M. E. Cartier (E. IV. p. 55.) En voici deux passages:
 " Vous avez une retraite, un lieu de bénédiction bien séparé du monde, et un père, le Prieur
 " la Gorgone, un ange véritable, un modèle de vertu. Vous trouverez une bonne et sainte famille".
 ... " N'attendez pas le temps, car le temps n'attend pas. Vous verrez le Prieur de la Gorgone, vous
 " ouvrez-vous entièrement à lui. Si vous vous décidez à choisir cette sainte retraite, qui sera
 " la vie de votre âme, ou si, de quelque manière que ce soit, vous voulez abandonner vos biens
 " aux pauvres, faites des aumônes au Couvent de la Gorgone, car il a besoin d'être secouru pour
 " vivre selon la règle de l'Ordre des Chartreux." — Voir aussi Annal. Ord. Cart. E. VI. p. 202. —

(2) Lettres de St^e Cath. de Sienn^e, trad. E. Cartier. Lettres 108 et 109. E. II. pp. 246 et seq.
 - p. 246, en note: " François Gebaldi, un des plus aimés disciples de St^e Catherine, était de Florence. Les Religieux de son Ordre lui donnèrent le titre de Bienheureux."⁽¹⁾
 Voir Annal. Cart. E. VI. p. 230, où il est appelé Franciscus Chevdatius.

(3) Annal. Cart. E. VI. p. 433. — Lettre 102 de l'édit. trad. E. Cartier. E. II. p. 209.]

64.

Tentations et des tribulations permises et envoyées par Dieu, elle l'exhor-
te vivement, soit qu'on lui accorde d'aller à la Gorgone, soit qu'on
l'envoie ailleurs, à ne se point départir d'une grande égalité d'âme
et d'un abandon complet à la volonté de Dieu.]

[III]

III.

[Prosperité éphémère de la Chartreuse. - Nouvelles incursions des pirates. - Nouveaux dommages occasionnés par les guerres civiles. - Destruction du Couvent et abandon de l'île. - Sa propriété de la Gorgone est unie à celles de Calci. - Vains essais de restauration Bénédictine et de retour des Chartreux. - L'île est affermée à des particuliers. - Autre vaine tentative de rétablissement monastique par un R.P. Carme déchaux. - Propriétés de la Chartreuse en Corse. -]

[Les Chartreux remplissaient donc parfaitement la fin essentielle qu'avait eue en vue le pape Grégoire XI en leur accordant la maison et les biens de l'abbaye de la Gorgone:] ils avaient fait pleinement reflourir et entretenaient avec éclat dans l'ancien Monastère Bénédictin restauré, agrandi, doublement transformé, la céleste plante de la Discipline monastique. Dans l'espace de peu de temps, le nombre des fils de St Bruno s'y était en effet élevé jusqu'au chiffre relativement considérable de quarante. De nouvelles constructions, des bâtiments d'exploitation, des moulins à farine et à huile avaient dû être élevés, car une grande impulsion et un plus fort développement avaient été donnés à l'agriculture. Mais cet état de prospérité ne devait pas être de longue durée. Ses mêmes causes extérieures qui avaient réduit les Bénédictins à la ruine matérielle ne devaient pas tarder à forcer aussi les Chartreux d'abandonner la partie et de quitter la chère solitude de leur île après un demi-siècle à peine de séjour.

La première de ces causes était toujours cet horrible fléau de la piraterie Barbaresque qui sévissait impunément depuis si longtemps sur toutes les côtes de la Méditerranée, fléau qui a fait répandre tant de larmes et de sang, et dont l'un aurait pu pourtant venir aidé-

[= ment

aisément à bout avec les forces navales réunies des puissantes Républiques Italiennes, si les maudites jalousies politiques et les ambitions follement rivales de celles-ci ne les avaient pas sans cesse poussés à se faire mutuellement la guerre au lieu de se concerter contre l'ennemi commun. (1)

Bien que les Chartreux eussent le soin d'entretenir un certain nombre d'hommes armés pour le service de la petite forteresse de Torre Vecchia destinée à protéger leurs biens et leurs personnes, ils avaient été plus d'une fois déjà inquiétés par les Corsaires et avaient eu à souffrir maint dommage de leurs incursions. On trouve en effet un ordre du pape Urbain VI, daté du 6 juin 1382, enjoignant aux "Prieurs des Arts" de Florence de donner à la Chart^e de la Gorgone, pour réparer les dommages à elle infligés par les pirates, une somme de 200 florins que ces Prieurs redevaient au Crévier Apostolique. (2)

En 1389, les Anciens de la République Pisane exonérèrent les Chartreux du paiement de tout impôt en raison du service de défense de l'île qu'ils continuaient à prendre à leur charge. Ce privilège d'exemption fut ensuite confirmé, et même étendu aussi à la Chartreuse de Calci par Galéas et par Gabriel-Marie Visconti, Ducs de Milan, devenus

[Seigneurs

[⁽¹⁾] "Les Sarrasins ne se précipitaient pas sur la péninsule sans un but arrêté. L'Italie était pour eux le centre du Christianisme et c'est là que, sur les débris de la Crois, ils prétendaient assoir la domination du croissant pour le faire régner ensuite dans l'Europe entière. C'est pourquoi, dans les triomphes faciles qu'ils obtinrent au sein d'une contrée si divisée à cette époque, ils firent des monastères et des églises, les privilégies de leur haine et de leurs ravages." — Muratori: Annali d'Italia. C. VI. (Lucques.) — Cité dans un article des Etudes Religieuses de 1872 (16^e année. 5^e série. C. I. p. 369) intitulé: L'Eglise et les écoles. —

(Cette note trouverait peut-être une place plus appropriée au 1^{er} alinéa de la p. 53 supra.?)

(2) Cf. Annal. Ord. Cart. C. VII. p. 539.]

seigneurs de Pise. Mais ces avantages étaient tout à fait insignifiants et incapables de compenser les pertes de la Chartreuse, car celle-ci n'avait pas seulement à subir des ennemis du dehors, elle subissait encore le contre-coup des guerres civiles entre les Pisans et les Florentins dont les fréquentes incursions sur leurs territoires respectifs lui firent long temps perdre tout revenu de ses propriétés situées dans les environs de Pise. Elle dut même se défaire à perte, par des ventes à bas prix, de quelques unes de ces propriétés devenues trop onéreuses pour elle. Il n'est donc pas étonnant que dès l'année 1414 nous ne trouvions plus à la Gorgone que douze religieux au lieu des quarante que nous y avons vus dans les premiers temps de leur établissement.

Au mois de juin de l'année 1420, nouveau débarquement de Corsaires Genois qui, plus furieux que jamais, commirent autant de dévastations et de vols qu'ils purent, blessèrent quelques Religieux et en emmenèrent un certain nombre d'autres en esclavage.⁽¹⁾ Trois ans après, dans le courant du mois d'Avril, ils retournèrent encore plus en nombre, abattirent l'église et la chapelle de St Gorgon, brisèrent ou brûlèrent les autels et les saintes images, dispersèrent outrageusement les Reliques des Saints, commirent au Monastère les plus graves dégâts, réduisirent en ruines un moulin, et enfin allèrent assiéger à Torre Vecchia les six religieux restants qui s'y étaient réfugiés en toute hâte avec quelques provisions. Ses Moines se défendirent vaillamment, avec toute l'énergie que leur donnait l'extrémité du péril et leur confiance en Dieu, si bien que leurs barbares agresseurs, désespérant finalement de pouvoir les réduire et les faire prisonniers, tournèrent promptement les talons, emportèrent tout ce qu'ils purent et reprirent la mer.

[Replongés

(1) - Voir les Annales Cartusiennes, Com. VII. p. 540, ainsi que les Ephemerides, au 15 Avril. E. I. p. 458. !

Replongés ainsi dans le dénûment et l'affliction, découragés par la fréquence aussi bien que par la violence de ces incursions et par la menace continuelle des retours offensifs imprévus de l'ennemi, les Chartreux se virent réduits à la douloureuse nécessité d'abandonner cette île qui, par leurs soins, était née à une nouvelle vie pleine d'espérances, hélas! si tôt déçue. Ils se retirèrent l'année suivante (1424), avec tout ce qu'ils purent sauver, à la Chartreuse de Calci et, en 1425, le R.^d P. Général, après avoir reconnu la quasi impossibilité pour ses sujets de continuer à habiter l'île, réunit la Maison de la Gorgone à celle de Pise avec toutes ses propriétés et dépendances.

Il se trouva pourtant un Religieux du Monastère supprimé qui, mettant son attachement pour une solitude aussi remplie d'attraits par la nature au dessus des cruels dangers que sa situation même lui attirait d'une façon désespérante de la part des hommes, protesta contre le Décret de son Général, recourut contre lui au St Siège, et se déclara prêt à retourner dans l'île avec quelques compagnons. Le Pape Martin V ordonna alors à l'Abbé de St Michel in Borgo, de Pise, et au Chanoine Laurent Rossellini, de la même ville, d'examiner soigneusement l'affaire, les autorisant à confirmer, au nom de l'autorité pontificale, l'union prononcée par le R.^d P. G.^l des Chart^x s'ils en trouvaient justes les motifs, justice qui fut effectivement reconnue par les Commissaires du Pape après une courte mais très sérieuse enquête. A la suite de la ratification canoniquement prononcée en son nom, le même Martin V conféra à perpétuité au Prieur de la Chartreuse de Pise la dignité et le titre d'Abbé de la Gorgone attachés à la possession de l'île, sous la condition toutefois que l'on devait ériger dans la Maison de Calci une Chapelle en l'honneur de St Gorgon⁽¹⁾, martyr, Patron et titulaire de la Maison sup.

[=primée

(1) Voir "Description de la Chart.^{re} de Pise", infra, p. 133.

supprimée. De plus, par le fait même de la nouvelle union, l'ancien Prioué Bénédictin de St Vit, à Pise, uni à l'Abbaye de la Gorgone dès l'année 1374 par Grégoire XI, se trouva désormais, à la suite de la collation du titre d'Abbé conféré au Prioué de Calci, annexé à la Chartreuse de Pise, dont les Religieux eurent, à partir de ce moment, le privilège d'élire à la majorité des suffrages le curé qui devait remplir dans cette succursale les fonctions du ministre paroissial.

Pendant ce temps les Chartreux de Calci songeaient à ceux de leurs frères infortunés qui avaient été enlevés en esclavage par les pirates Emissiens; mais, bien qu'ayant reçu des secours en argent de diverses Maisons de l'Ordre, ils ne purent parvenir, à leur vif regret, qu'à en racheter un seul, tant le chiffre de la rançon exigée pour chacun d'eux était exorbitant; les autres durent passer jusqu'à leur dernier jour dans les misères et les tourments de cette cruelle captivité. (1)

La Gorgone était ainsi restée à nouveau privée d'habitants, lorsque, juste vingt ans après, c'est à dire en 1445, le Pape Eugène IV accueillant favorablement les suppliques d'un Bénédictin, le R. P. Dom Nicolas Leonardini, qui désirait voir son Ordre rentrer en possession de cette " pierre précieuse", lui en accorda l'investiture avec le titre d'Abbé, à charge pour lui de restaurer le Monastère et son église, de rouvrir celle-ci au culte, et de mettre la main à la culture des terres. Puis, ayant appris que les Chartreux, pour ne point perdre leurs droits sur Gorgone s'offraient à retourner dans l'île et à remplir eux mêmes les conditions demandées, si leur Rév. P. G^{le} leur en permettait l'ordre, Eugène IV révoqua la Donation octroyée par [lui

(1) Voir Annal. Ord. Cart. C. VII. p. 542 et seq. passim.

lui à Don Leonardi par Bref en date de l'année 1447, confirma le Droit de propriété des Chartreux et invita le R.^e P. G.^e à envoyer sur les lieux une nouvelle colonie religieuse.

Le R.^e Père manda aussitôt les instructions opportunes au Prieur de Calci ; mais telle était parmi les Pères la vivacité du souvenir des épreuves passées et si forte l'appréhension d'avoir à y être encore exposés, que personne parmi eux n'eut le courage de se risquer bénévolement à affronter derechef la haine des féroces Corsaires. On adressa en conséquence Mémoires et Suppliques à Eugène IV et à ses successeurs et on en obtint les dispenses et les ajournements sollicités. En effet, Nicolas V déclara, en 1453, que les Chartreux ne pouvaient s'engager avant dix ans à retourner habiter l'île et qu'ils devaient employer les revenus provenant des biens de la Gorgone à la reconstruction de leur Maison de Fise. Cette dispense leur fut ensuite confirmée pour dix nouvelles années par Calixte III en vertu d'un Bref daté du 18 Mars 1457.

Vers la même époque, la République de Florence, estimant sans doute en avoir le droit, prétendit de son côté disposer du territoire de l'île et entra en pourparlers, en 1451, avec quelques propriétaires Corses pour leur en affermer les terres ; mais, sans que l'on sache bien au juste comment les choses se passèrent, le bail ne fut point conclu, et ce furent en réalité les Chartreux qui le passèrent, pour leur propre compte, avec les nommés Cincio et Guglielmi et leurs associés, tous Corses ; le contrat fut dressé, en bonne et due forme, en 1462. Les nouveaux fermiers menèrent assez bien leurs affaires pendant quelques années, et payèrent régulièrement à la Chartreuse la somme convenue.

En 1507, nouveau bail avec d'autres Corses qui s'engageaient à planter annuellement mille pieds d'arbres d'essences diverses. Deux ans après, autre changement, et concession de la ferme aux deux frères Griffi, de Fise. C'est que la location de ces terres dans la condition

F particul.

particulière de leur isolement loin du continent, et à cause des nombreuses et fortes dépenses qu'entraînait leur exploitation, était en définitive fort peu avantageuse pour les fermiers, et partant ne pouvait rester longtemps entre les mêmes mains.

Nous avons vu que les Chartreux avaient promis de retourner s'établir à la Gorgone et que, par crainte des corsaires, cette promesse n'avait pas été tenue, elle ne l'était pas encore, ni même près de l'être, à l'expiration des vingt ans de délais successifs accordés par les Souverains Pontifes. Aussi, pour tranquilliser leur conscience à cet égard, les Pères de Calci s'adressèrent-ils de nouveau au Saint-Siège, et Sixte IV, en 1476, leur répondit en leur déclarant qu'il les déchargeait entièrement de toute obligation de retour et de nouvel établissement à la Gorgone et les absolvait complètement de toute peine qu'ils auraient pu ou eue encourir du chef de non accomplissement de leurs promesses antérieures. - Toutefois, les Souverains Pontifes nourrissaient toujours le désir que l'antique et illustre Monastère de la Gorgone vint à être relevé de son état d'abandon par des âmes religieuses de bonne volonté, et ils saisissaient toutes les occasions qui pouvaient se présenter de favoriser l'accomplissement de ce vœu. - C'est pourquoi un R. P. Carme déchaussé de Lombardie, le Père Stefano, maître en Théologie dans son Ordre, ayant supplié Léon X de daigner lui accorder l'investiture de cette antique Abbaye, le Pape, par un Bref en date du 13 Mars 1520, dans lequel il déclarait réserver le souverain Romain de l'île (l'alto dominio) à la République de Florence,⁽¹⁾

[conférait

(1) Le passage suivant de Dom Molin (apud Annal. Ord. Cart. C. VII. p. 542) est un peu plus explicite : "Diruto a Sarrazenis et Piratis Monasterio (Gorgonie)

[et

conférait volontiers au Religieux Carme l'investiture demandée, en ayant d'abord obtenu l'assentiment de la Chartreuse de Fise. Ses conditions mentionnées dans le Bref étaient les suivantes: Le R. P. Stefano devait s'établir à demeure dans l'île, restaurer l'église, le clocher et le Monastère, et prier à la Chartreuse de Calci, chaque année, le jour de la Fête de St Jean l'Évangéliste, deux livres de cire blanche à titre de reconnaissance du domaine direct des Chartreux sur l'île. Dans le cas où le nouvel investi ne se fixerait pas à la Gorgone, ou manquerait pendant deux ans de s'acquitter du léger tribut imposé, toute la propriété, terrains et bâtiments, ferait retour à la Chartreuse. — Le 26 janvier 1524 (cent ans juste après le départ des Chart^x de Gorgone) Clément VII confirmait dans toute sa teneur le Bref accordé par Léon X au R. P. Carme; mais, soit que celui-ci ne trouvât ni aide ni concours parmi ses confrères — auxquels sans doute la perspective des difficultés de l'entreprise ne souriait que médiocrement, — soit qu'il se repentit de s'être engagé trop à la légère

[dans
"et a Patribus derelicto, jus insula Gorgone permansit apud Patres Cartusia Vallis
"Calci usque ad annum 1513, Leone X tunc Summo Pont., qui ad arcendum piratarum
"excessus, prefatam insulam Republica Florentina donavit, reservato tamen directo domi-
"nio Monasterio Cartusia Vallis Calci cum annua recognitione unius libra cere laborata.
"Quae quidem Republica emphyteosim accepit, insulamque retinuit et huc usque Magni
"Duces Etruriae retinent. Sed Monasterium Cartusia canonem minime recepit, titulum
"tantummodo directi domini retinens." (Note, en consultation formelle — avec l'abbé Piombanti.)]

—— Gughelmotti, dans son livre *La guerra dei Pirati*, rapporte qu'en 1518 la République Florentine donna l'investiture de la Gorgone à Paul Vettori, Capitaine des galères pontificales, pour avoir efficacement protégé les côtes Toscannes contre les incursions des écumeurs de mer, et qu'il reçut en même temps le titre de Marquis de la Gorgone. (Brochure de l'abbé Piombanti, Notes, p. 101, note 26.)

dans une œuvre au-dessus de ses forces, le fait est que jamais il ne mit sérieusement ou résolument la main à cette œuvre de restauration monastique, ni même, paraît-il, les pieds... à la Gorgone; de sorte que les Lettres Pontificales en sa faveur restèrent absolument sans effet.

Pour en finir dès maintenant ici avec ces essais de rétablissement de vie cénobitique entrepris par des Religieux d'autres Ordres, mentionnons encore, en anticipant un peu sur l'ordre chronologique, une tentative ultérieure et la dernière, la seule d'ailleurs momentanément suivie d'effet, qui eut lieu dans la seconde moitié du XVII^e s. — Des Moines Basiliens, — dit Guglielmotti dans sa *Guerra dei Pirati* ⁽¹⁾, à la prière de l'archevêque de Cizzico, reçurent du Grand-Duc de Toscane Côme I^{er}, en 1564, la permission d'habiter l'île de Gorgone et la mission de la défendre moyennant un subside annuel de l'Etat de 200 écus, équivalant à la dépense nécessaire pour l'entretien d'une petite garnison. — On ne sait combien de temps ces Basiliens restèrent à la Gorgone, mais il est certain que leur séjour n'y fut pas de longue durée.

Par une Bulle datée du 18 juin 1538, le pape Paul III confirma l'union du monastère cartusien de la Gorgone à celui de Calci, et dans ce document, après avoir énuméré les églises et les bénéfices ecclésiastiques que possédaient les Deux Maisons réunies dans quelques Diocèses de Corse, il chargeait les Evêques de ces mêmes Diocèses d'admonester et de punir sévèrement, — ainsi que l'avaient d'ailleurs fait leurs prédécesseurs, — tous ceux qui auraient usurpé des biens ou des revenus appartenant aux Chartreux. Les églises mentionnées dans

[la

(1) Je suppose du moins, d'après le contexte de la note 26 de l'abbé Piombanti (qu'il m'a semblé plus à propos d'insérer dans le texte) que ce fait est emprunté par lui à Guglielmotti.

Il n'y aurait qu'à vérifier, ou faire vérifier, dans le livre en question.

la Bulle étaient : au diocèse de Mariana, la paroisse de St Nicolas de Jomino avec N. P. de la Chiapella y annexée ; au diocèse de Nebbio, celles de St^e Lucie de Venzolasca et de St Carbon sur la colline d'Oletta, et de St^e Réparate de Balagna. Les églises ou chapelles sans ministère paroissial étaient celles de St^e Suzanne, de St Hippolyte, de St Georges à Rogliano, de St Paul à Melia, de St Martin, de St Sixte, de St Augustin, de St Damien et de St George Siple (?). Ses unes et les autres étaient de nouveau unies et incorporées pour toujours à la Chartreuse de Calci, avec faculté à cette dernière de disposer de leurs revenus et d'en nommer elle-même les curés ou les recteurs.

Les Chartreux avaient également l'habitude d'élire à vie un Conservateur Apostolique de leurs biens de Corse en la personne d'un des Chanoines les plus distingués de la Cathédrale de Bastia ; mais ils retiraient peu de profit de leurs nombreuses et vastes possessions dans cette île, ce qui tenait au peu de facilité des communications entre les deux pays, à l'infidélité des agents subalternes chargés de la surveillance des travaux et de la perception des revenus, enfin à ce fait que l'on avait affermé les biens à bas prix dans l'espérance de pouvoir plus tard les donner à d'autres fermiers, ou les revendre dans d'avantageuses conditions, une fois qu'ils auraient été améliorés. — On avait bien envoyé de temps à autre sur les lieux des Religieux très entendus en administration domaniale, afin de prendre les mesures propres à parer aux dilapidations, mais ces Pères trouvaient toujours les choses si embrouillées, les détournements étaient si bien dissimulés que, même après avoir eu recours aux grands moyens, comme l'intervention de l'autorité et des menaces Pontificales, voyant qu'ils n'arrivaient à aucun bon résultat appréciable, ils s'en revenaient découragés à leur Monastère sans avoir pu remédier à rien. En désespoir de cause, on se résolut enfin à céder à la Chartreuse de Gênes

tous les Droits de la Maison sur les biens de Corse, — cette île se trouvant alors sous la Domination des Génois, — contre la faible compensation du paiement annuel de 110 piastres de rente; mais, après bien des négociations et des démarches de part et d'autre, on ne put en venir à aucun accord. (1)

[IV.]

(1) L'auteur ne précise pas l'époque à laquelle furent faites ces négociations, — dans lesquelles il est à supposer que les principales difficultés durent venir du gouvernement de Florence. Par contre, il précise, mais d'une façon peut-être erronée, la date d'autres négociations entamées par la République de Gênes auprès de la Chartreuse de Calci à l'effet de fonder une Maison de l'Ordre en Corse. Il dit que ces ouvertures furent faites, en 1707, au P. Prieur Dom Alexandre Fedeli; or, d'après la propre liste de l'abbé Giombanti, D. Fedeli, nommé en 1699, avait, dès l'année 1706, un successeur en la personne de Dom Bruno Bona, de Milan, qui conserva le priorat jusqu'en 1719. L'erreur porte-t-elle sur le nom du Prieur ou sur la date des pourparlers? — Que demeurant, voici ce que dit l'auteur, de ce projet de fondation, dans sa note 18, p. 94:

"La République de Gênes proposa, en 1707, au Prieur Dom Alexandre Fedeli de faire cession à l'Ordre de l'ancien couvent Dominicain de S^t-Hyacinthe, à 3 milles de Bastia, à la seule condition qu'on en fit une Chartreuse. Ses Supérieurs répondirent que la proposition serait acceptée si la République voulait aussi meubler et doter le Couvent pour l'entretien de douze Chartreux et que, dans ce cas, la Maison de Calci et Gorgone aurait fait abandon à la nouvelle fondation de tous ses biens de Corse. Les négociations n'aboutirent pas."

[IV.]

IV.

Le gouvernement de Florence et la Chartreuse. -
 Longues contestations au sujet du domaine direct de l'île. -
 Vaillante défense des droits de la Maison par le Sireur, Dom
 Alexandre Fedeli. - Victoire de ce dernier. - Arrangement
 définitif de 1705. - Nouvelles constructions. -

L'autorité gouvernementale, c'est à dire celle de la République de Florence d'abord puis des Grands Ducs de Toscane, entretenait à la Gorgone, depuis le départ des Chartreux, une petite garnison établie à la Rocca (ou Torre) Vecchia, et, pour mieux assurer la défense du bord oriental de l'île, le seul accessible aux embarcations, Cosme III avait fait construire un autre ouvrage fortifié au quel on donna le nom de Torre Nuova. Le gouvernement Grand Ducal [entretenuit encore à la Gorgone] établit dans cette nouvelle résidence un châtelain ou gouverneur qui avait le droit de prélever certaines taxes sur les pêcheurs assez nombreux dans ces parages à quelques époques de l'année surtout au temps de la pêche de la sardine et des anchois. Et comme toutes ces personnes qui demeureraient soit en permanence soit temporairement dans l'île ne pouvaient guère s'acquitter de leurs devoirs religieux aux jours prescrits par l'Eglise, l'archevêque de Pise, Julien de Medicis, s'adressa en 1633 à la Chartreuse comme titulaire du domaine effectif de ce territoire, afin qu'elle pournût à l'installation et à l'entretien d'un curé ou chapelain chargé de l'exercice du saint ministère à la Gorgone. Les Chartreux répondirent que, bien qu'en vertu des dispenses pontificales, ils n'eussent aucune obligation d'habiter l'île ou de la faire habiter pour leur compte, toutefois, pour ne point porter préjudice à leurs

[Droits

Droits de propriété, aussi bien que dans l'intérêt spirituel des âmes, ils étaient disposés à prendre les mesures opportunes pour la réalisation des vœux du premier pasteur du Diocèse. En conséquence, ils renvoyèrent à ce dernier une somme de 1,378 écus, qui placés au Mont-de-Piété de Florence devait fournir par le service des intérêts de quoi assurer le traitement du desservant.

Au commencement du XVIII^e s., le V. P. Prieur de la Chartreuse de Calci, Don Alexandre Fedeli, homme très actif et qui avait fort à cœur les intérêts de sa Maison, constatant que durant les 276 ans qui s'étaient écoulés depuis l'abandon de Gorgone jusqu'en 1700, on avait dû payer au Gouvernement Toscan des impôts, plus ou moins forts suivant les temps, et que ceux qu'il fallait payer actuellement étaient assez lourds, sans que la Maison retirât presque aucun bénéfice de ce bien fonds, résolut de s'employer énergiquement à faire valoir auprès du Grand Duc les raisons légitimes qu'avait le Couvent de rentrer en paisible possession de l'île. La même année 1700 il présenta donc à Côme III une supplique dans laquelle était manifestée respectueusement mais fermement cette intention. Il y était dit que les Chartreux ne prétendaient pas au domaine absolu (à l'alto dominio) sur la Gorgone, attendu que la haute souveraineté en avait été concédée par les papes Léon X et Clément VII à la République Florentine dont le gouvernement Grand-Ducal était l'héritier légitime, — mais bien à conserver la jouissance du domaine direct (directo dominio) dont ils n'avaient jamais été dépossédés; que, d'ailleurs, ils s'offraient à céder une certaine quantité de terrain autour des constructions fortifiées, à contribuer eux-mêmes, le cas échéant, à la défense contre les Corsaires, et surtout à pousser activement les divers travaux d'exploitation agricole et autres. Le Prieur ne

[manquait

manquait pas de faire ressortir, à l'appui de sa Demande, les avantages dont ce retour des Religieux à la Gorgone serait la source : les travaux de culture assureraient la subsistance d'un certain nombre d'ouvriers ; l'Etat bénéficierait naturellement pour sa part du produit de ces cultures ; la sécurité de l'île mieux garantie attirerait d'autres habitants de professions diverses ; l'industrie de la pêche trouverait aussi à se développer et alimenterait avec plus de régularité et d'abondance les marchés de Livourne, de Pise et de Florence, etc.

Toutes ces belles raisons ne rencontrèrent pas un accueil bien favorable auprès des ministres de Côme III, qui faisaient une ^{fièvre de l'abord} sourde opposition aux justes réclamations de la Chartreuse. Le principal argument sur lequel ils appuyaient leur résistance était ce contrat de location, ce bail que la République Florentine avait voulu passer en 1451 avec quelques agriculteurs Arses, contrat (ou, plus justement, velléité, projet de contrat) qui, selon eux, était une preuve irréfutable de la déchéance du droit de propriété des Chartreux sur l'île. Mais ces Berniers firent élaborer par l'avocat Vincent Coppini n'eurent pas de peine à établir surabondamment le bien fondé de leurs revendications, ils firent une savante consultation juridique en latin, corroborée de nombre de citations et de documents probants, qui renversait toutes les allégations de leurs adversaires, et établissait le plus clairement possible qu'ils n'avaient en réalité jamais perdu ce droit de possession qu'on prétendait leur dénier. Le Grand Duc se rendant à l'évidence reconnut finalement la justesse de leurs raisons, la justice de leurs réclamations et fit droit à leur demande en 1701.

Dans leur supplique les Chartreux avaient aussi demandé à être exemptés du paiement des impôts habituels tant qu'ils ne seraient pas rentrés dans leurs frais de réinstallation et qu'ils n'auraient

I pas

pas retiré un bénéfice de leur exploitation, attendu qu'ils devaient nécessairement bâtir une église et construire quelques maisons ainsi que des magasins. Parmi les autres conditions arrêtées entre le G^d Duc et les Chartreux se trouvaient les deux suivantes : 1° La Chartreuse céderait au Prince de cinq à six cents boissellées de terrain autour de Torre Vecchia, et devrait chaque année, le 24 Juin, en reconnaissance de sa haute suzeraineté sur l'île lui faire hommage d'un cerce de 10 livres ⁽¹⁾. Il paraît que Côme III fut si content d'en être arrivé à cet arrangement qu'il manifesta la volonté d'ériger la Gorgone en Comté [de sorte que le Prieur de Celci aurait eu le titre d'Abbé et Comte de la Gorgone!] - mais les Chartreux en lui rappelant l'humilité inhérente à leur profession religieuse, le prièrent d'abandonner cette idée.

Ses choses ne furent pourtant point définitivement réglées du premier coup. Comme il s'agissait de céder au Grand Duc une certaine portion de territoire appartenant en principe à la Sainte Eglise, cette cession exigeait naturellement le consentement de Rome, et il fallut à plusieurs reprises modifier la teneur des conditions du contrat avant qu'elles agréassent pleinement à la S. Congrégation des Evêques et Réguliers. Celle-ci ratifia enfin la concession en tenant compte au gouvernement Grand Ducal de ses dépenses pour les soldats entretenus depuis si longtemps dans l'île, et qu'il devait continuer à y entretenir, - ainsi que pour la construction de la Torre Nuova qui protégeait plus efficacement l'île contre les pirates. Pour confirmer la décision de la S. Congr., Clément XI, par Bref adressé le 5 Janvier 1704 à l'Archevêque de Fide, Mgr François Frosini, approuva le projet de transaction entre Côme III et les Char

(1) Cette dernière condition n'ayant pas été approuvée à Rome ne fut point insérée dans le texte du contrat de restitution. [=troup

Chartreux sur les bases de onze articles^(1A) déjà établis, et commit à ce prélat le soin de ratifier et de sanctionner ultérieurement le tout à titre de Délégué Apostolique avec pleins pouvoirs Pontificaux, ce qui fut exécuté par l'Archevêque aux termes d'une sentence rendue par lui en forme canonique le 9 avril 1705.⁽¹⁾ D'autres difficultés

[touchant

(1) Voir à la Note 27 (p. 101) de la brochure de l'abbé Piombanti le texte du Bref de Clément XI.

(1.A) Les onze articles en question se trouvant intercalés en italien au milieu du texte latin de l'acte pontifical, nous en donnons ici la traduction en résumé succinct :

— 1° — Les Pères doivent laisser complètement libre en tout temps l'accès du quai ou débarcadère principal, (scalo maestro).

— 2° — En raison des frais d'entretien de la garnison, le Gouvernement gardera la jouissance de 600 boissellées de terrain autour de Torre Vecchia.

— 3° — Les Pères n'auront d'autre charge tributaire à supporter pour leurs immeubles et le reste du territoire que celle de la dîme que la Chartreuse a toujours payée jusqu'ici à la ville de Pise, (? - per lo studio di Pisa.?) comme impôt sur des biens acquis et donnés par les Souverains Pontifes bien avant la Bulle de Léon X (qui donnait la suzeraineté de l'île à la Républ. de Florence.)

— 4° — Les soldats en garnison à Torre Nuova auront le droit de faire du bois dans la vallée voisine de cette Tour, mais seulement pour leur usage, sans pouvoir en vendre ni en donner à d'autres personnes.

— 5° — Le terrain sur lequel la garnison pourra couper du bois reste toujours la propriété de la Chartreuse qui sera libre d'y faire paître son bétail.

— 6° — Si les Pères venaient à faire cultiver une partie de cette vallée et qu'il n'y restât plus assez de bois pour l'usage des soldats, ceux-ci pourront se pourvoir, dans la mesure de leurs besoins, dans les proches environs de la Tour, pourvu qu'ils ne coupent ni les vignes ni les arbres fruitiers. (!)

[27°

touchant la quantité et la qualité du terrain à céder au G^e Duc ayant été aplanies, le contrat fut définitivement stipulé, passé et signé le 28 juin de la même année 1705.⁽¹⁾

Tout était réglé ; il ne restait plus aucune formalité d'écritures à remplir ; mais on ne se pressait pas d'expédier de Florence au Châtelain de la Gorgone, le seigneur Ferdinand Moretti, les ordres officiels en vertu desquels celui-ci devait remettre les Chartreux en possession effective de l'île ; toutes les sollicitations adressées aux ministres pour hâter cette conclusion de l'affaire restaient sans effet. Dom Alexandre Fedeli comprenant bien alors que si les roues du char gouvernemental ne se décidaient pas à tourner, c'était sans doute

[qu'elles

— 7° — La Chartreuse ne contribuera en rien aux frais d'entretien ou de réparation des Cours et fortifications de l'île, non plus qu'au paiement de la solde des hommes de la garnison.

— 8° — Le "merum et mixtum imperium cum gladii potestate" restera toujours, comme par le passé, dévolu à S. A. R. le Grand Duc.

— 9° — S. A. R. édictera les lois et Statuts, et administrera la justice aux séculiers qui viendront habiter l'île et dont Elle sera maîtresse (padrone) comme de tous les autres sujets de ses Etats et Provinces.

— 10° — Il sera permis aux Pères de faire pêcher en mer conformément aux réglemens en pratique.

— 11° — Les Pères devront prendre le sel que S. A. R. fait vendre dans l'île au même prix que le payent les pêcheurs, et cela tant pour les besoins des Religieux qui viendraient à habiter l'île que pour la salaison du poisson de conserve.

— (1) Ce long et ennuyeux (noioso) contrat se trouve reproduit tout au long dans plusieurs manuscrits des Archives de la Chartreuse. Il fut dressé à Florence par le notaire François Marie Giuntini. Le Souverain était représenté par le Sénateur Philippe Buonarroti, dans la maison duquel l'acte fut dressé et signé.

qu'elles réclamaient un peu d'huile, fit parvenir aux ministres intéressés quelques présents qui fussent assez dignes de Vues Excellences ... et l'ordre attendu ne tarda pas à être expédié.

Mais ce fut alors au tour du Châtelain de se faire tirer l'oreille; il pensait peut-être avec César qu'il vaut mieux être le premier dans une bicoque que le second à Rome, il trouvait la place bonne et ne semblait guère disposé à la céder; aussi, après avoir employé la suavité, le N. P. Prieur crut-il devoir employer le fortiter; il menaça de dénoncer à qui de droit la sournoise opposition que faisait aux ordres reçus le fidèle sujet de S. M. - Le P. Prieur vit là aussi sa tactique couronnée de succès et, en vertu d'un acte notarié, il effectua finalement la prise de possession de la Gorgone le 14 août 1705. Cependant pour se concilier les esprits du Châtelain et de Don Lucien Giunti, recteur de la petite église de N. D. et S^t Gorgon à la Cour Vieille, la Chartreuse les nomma tous deux ses Procureurs pour les travaux agricoles et les intérêts financiers de la Maison dans l'île, ce qu'ils acceptèrent l'un et l'autre avec beaucoup de joie. Pour célébrer l'heureux événement, le 9 Sept^r suivant, jour de la S^t Gorgon, on fit à la Chartreuse de Calci une grande fête à laquelle l'archevêque de Pise daigna intervenir et qui se termina par une belle illumination.

Dès l'année 1703, dans l'attente incessante d'une solution favorable de l'affaire de restitution, le Prieur de Pise, attendu que l'ancienne église et le Monastère étaient encore en ruines, avait demandé au R. P. Général l'autorisation de construire non loin du quai principal une église entre deux maisons dont l'une devait servir d'hospitium aux Religieux, l'autre d'habitation pour le Curé, et, de plus, les magasins et les logements nécessaires pour les pêcheurs et pour les paysans. L'entreprise de ces constructions ne put être donnée qu'en 1705 au maître maçon Antoine Zolla, de Varese,

[qui

qui se mit à l'œuvre avec une douzaine d'ouvriers. ⁽¹⁾ Ces bâtiments existent encore; ils couvrent une superficie de 30 mètres de long sur 22 m. de large; l'église, qui en occupe le centre, a 18 mètres de long, - en y comprenant un petit portique et la sacristie derrière l'autel, - sur 7 de large. Le bâtiment des magasins, où sont installés aujourd'hui les divers services de la Direction de la Colonie pénitentiaire, était un quadrilatère régulier, long de 46 mètres et large de 40. Il devait contenir 8 magasins de chaque côté, mais tous ne furent pas terminés. Sur le côté de la façade regardant la mer il y avait un premier étage servant de ferme et surmonté des armes de l'Ordre des Chartreux et de la Maison de Calci.

En 1706, cette dernière envoyait à la Gorgone, sous les ordres d'un de ses Religieux, une escouade de manouvriers lombards pour commencer les travaux de défrichement et les premières cultures, en même temps que l'on s'assurait le concours du Père Joseph Foco, Ermite de l'Abbaye de St Etienne de Buti, homme intelligent et fort entendu aux travaux de bâtisse, qui fut chargé de la direction et de la surveillance des constructions; c'était pourtant de la Chartreuse qu'émanaient tous les ordres. A la Chartreuse également se donnaient les autorisations nécessaires aux pêcheurs pour aller pêcher sur les bords de l'île moyennant le paiement d'une taxe. -

Pour établir un service de communications entre Livourne et la Gorgone, la Chartreuse acheta la moitié d'un fort bateau La S. Annunziata, qu'elle pouvait louer suivant ses besoins ou ses convenances en entrant en participation pour moitié dans les profits et pertes de

[tous

(1) Au cours de ces travaux, en cherchant dans les alentours de la bonne pierre à bâtir, on découvrait près de l'ancien Monastère différents gisements de marbres, dont un assez ressemblant au vert antique.

tous les voyages de l'embarcation. Celle-ci naviguait sous pavillon portant les images de Notre-Dame, de Saint Bruno et de St Gorgon. — Ses Chartreux proposèrent vers ce temps-là au Grand Duc d'élever une nouvelle tour sur une colline près de la baie du sud-est, dans le but de compléter le système de défense de l'île; mais comme le gouvernement du Prince faisait difficulté de concourir à la dépense, le projet n'eut pas de suite.

La nouvelle église dédiée à Notre-Dame, St Bruno et St Gorgon, fut bénite (la benedi) par l'Abbé Prieur de la Chartre le 21 janvier 1723. Le curé venait y officier tous les jours de fête chômée; car il demeurait toujours à la Torre Vecchia où était l'église paroissiale (1). — Dans le courant du mois de juillet 1740, Mgr François Guidi, archevêque de Fise, alla faire la visite pastorale dans l'île et y demeura trois jours. De la Maison des Pères, où il était descendu, il se rendit à Torre Vecchia, conféra le sacrement de Confirmation à sept personnes sur soixante-dix habitants que comptait en ce moment la Gorgone, et, le lendemain, alla rendre sa visite au châtelain à Torre Nuova.

[— V.—

(1) Les bâtiments de la Torre Vieille avaient été, à ce que l'on croit, construits par les Bénédictins pour leur servir de dépôt de provisions et d'abri en cas de débarquement des Corsaires. Quand l'Archevêque de Fise voulut qu'un curé fût établi à la Gorgone, ces bâtiments furent transformés partie en église et partie en lieu d'habitation pour le desservant. — Sa nomination de ce dernier appartenait exclusivement à la Chartreuse, et le Prieur Abbé pouvait le destituer si bon lui semblait. Outre son traitement payé par la Chartreuse, le Curé recevait encore 28 livres par mois du gouvernement G^o Ducal comme d'appointements des garnisons de Torre Vecchia et de Torre Nuova. — De 1705 à 1776 on compte une succession non interrompue mais fréquemment renouvelée de 18 desservants. La plupart du temps ils renouaient à leur poste après 2 ou 3 ans de séjour. —

(2) d'après la Note 28 (p. 107) de l'abbé Piombanti.)

V.

Sourde hostilité des Châtelains de la Gorgone. — Vexations des hommes de la garnison. — Le lieutenant Castiglione. — Les fermiers de l'île. — Le Grand Duc Pierre Léopold achète définitivement la Gorgone. — Insuccès des tentatives de colonisation agricole du Gouvernement Toscan. — Transformation de l'île en Colonie Pénitentiaire par le Gouvernement Piémontais.

Nous avons vu par une partie de l'exposé des motifs que faisait valoir en 1700 Dom Alexandre Fedeli à l'appui de sa demande en réintégration de la propriété de Gorgone, quelles étaient, en dehors de la question religieuse, les fins fort louables que se proposaient les Chartreux en reprenant possession de l'île. — C'était d'abord de chercher à rendre celle-ci non plus un surcroît de charges pour eux, mais une source de revenus au moins suffisants; en second lieu, d'y introduire, en raison des divers travaux à exécuter, quelques habitants qui trouveraient dans leurs occupations des ressources à peu près fixes; enfin, d'une façon générale l'utilité de l'Etat par l'augmentation des produits et le développement du commerce. Malheureusement, les bons Pères ne tardèrent guère à s'apercevoir qu'ils n'avaient fait là qu'un beau rêve, et qu'en réalité ils avaient accueilli bénévolement leurs charges, leurs soucis et leurs peines sans espoir de compensation. Car si, en droit, ils étaient redevvenus les seuls propriétaires de l'île, en fait, les Châtelains nommés par le gouvernement prétendraient toujours, quoique plus ou moins ouvertement, agir en maîtres et à leur guise comme au temps où ils commandaient seuls. Soit par orgueil, soit par

[intérêt,

intérêt, soit par basse jalousie, ils ne faisaient que mettre, autant qu'il dépendait d'eux, des obstacles à tous les projets et à tous les travaux des Religieux; ils ne se faisaient point faute d'en critiquer et même d'en calomnier les représentants; ils voulaient aussi continuer à régler la pêche à leur façon, prélever des taxes sur les pêcheurs et recevoir d'eux par dessus le marché des dons en nature. De leur côté, les soldats, fort peu disciplinés, ou du moins nullement inquiétés sous ce rapport, commettaient impunément maints dégâts et cherchaient continuellement dispute aux ouvriers de la Chartreuse. Quand ces vexations devenaient par trop insupportables, les Supérieurs prenaient naturellement le parti — c'était pour eux à peu près le seul, — de recourir au Grand Duc, qui ne manquait jamais de donner des ordres pour que justice fut rendue aux Religieux et à leurs gens; mais, ces ordres, il aurait fallu qu'ils fussent exécutés, et c'était justement ce qui n'avait jamais lieu; attendu que ceux qui auraient dû tenir la main à leur exécution avaient intérêt à n'en rien faire.

Dans de telles conditions, on comprend sans peine la gravité des embarras avec lesquels les Chartreux se trouvaient aux prises: construction de nouveaux et importants bâtiments; frais d'entretien des gens qui déboisaient, défrichaient, amendaient les terres; cultures ne produisant que lentement sur un terrain resté si longtemps en jachère; bénéfices presque nuls; de plus, des tracasseries et disputes presque continuelles, et protection insuffisante ou inefficace contre cette hostilité. Aussi, les ennuis, les appréhensions, les mécomptes, les pertes, que donnait sans cesse l'administration de la Gorgone et des propriétés situées en Corse, — où les révoltes contre la tyrannie des Génois et les guerres civiles qui en résultaient étaient presque continuelles, — faisaient-ils dire ordinairement aux Prieurs de Pise: "La Gorgone et la Corse nous font mourir avant le temps!" — C'est pourquoi la Chartreuse

1 pour

pour avoir la paix et la tranquillité de ce côté-là, et pour mieux sauvegarder ses intérêts, obtint en 1769 - (au moment précisément où le vaillant Paoli était contraint d'abandonner la Corse au pouvoir des armes françaises) - obtint, disons-nous, de la S. Congr. des Evêques et Réguliers, l'autorisation de se défaire de ses propriétés de l'une et de l'autre îles à la première occasion favorable qui se présenterait.

Ayant eu connaissance de ce projet, un certain Michel-Ange Castiglione, depuis longtemps lieutenant de la garnison de Gorgone, se mit en tête de faire sa fortune, après avoir quitté l'épée pour la charrue, en prenant à son compte la ferme de l'île.⁽¹⁾ Il demanda donc au Grand Duc et obtint de lui la permission de vendre son grade et de s'établir à la Gorgone et il se fit affermer par les Chartreux toute l'étendue de celle-ci pour 140 écus par an plus une somme égale à verser à l'entrée en possession. Le contrat fut signé le 12 février 1770. - Castiglione fit alors venir sa famille auprès de

[lui

(1) En 1749 les Chartreux avaient entamé des négociations avec le sieur Pierre Savoratorini, de Livourne, pour lui affermer toute leur propriété de la Gorgone contre la somme de cent écus par an plus 400 à verser lors de l'entrée en possession; mais ce projet n'ayant pas obtenu l'approbation du Grand Duc n'eut aucune suite.

Deux ans avant d'obtenir de Rome la permission de vendre, - le 18 Novembre 1767, - un ouragan d'une violence inouïe se déchaîna sur l'île. La force d'irruption des eaux fut telle qu'elle abattit les murs de 10 magasins, endommagea sérieusement tous les autres bâtiments, abîma complètement le quai et causa la mort du bombardier François Moretti que l'on trouva noyé dans son quartier, - ce ne fut qu'à grand peine que les autres soldats purent se sauver. - La réparation des dégâts coûta très cher à la Chartreuse.

lui et engagea un certain nombre de cultivateurs ; mais, dépourvu comme il l'était des qualités nécessaires à un chef d'exploitation agricole, il laissa peu à peu aller les choses à l'abandon, vivant sans souci et ne songeant qu'à satisfaire ses commodités et ses plaisirs ; il emprunta le plus qu'il put à droite et à gauche, et un beau jour du mois d'avril de l'année suivante, c'est-à-dire 18 mois après son installation, il s'enfuit à Naples comme failli, déclarant qu'il cédait à son fils la continuation de ses affaires et tous ses droits.

Ce fils de l'ancien lieutenant, se trouvant lui aussi sans ressources par suite de l'inconduite de son père, dut renoncer à la continuation du bail, ce qu'ayant accepté par acte notarié daté du 8 octobre 1771, la Chartreuse reçut du Gouvernement de Florence l'autorisation de rentrer en possession de la Gorgone ce qui, toute fois, n'eut lieu d'une façon effective que le 2 Décembre suivant. Le Prieur de Pise, Don Joseph Alphonse Maggi, fit reprendre les travaux de culture et augmenta les bâtiments agricoles d'une nouvelle métairie qui fut pourvue d'un certain nombre de têtes de bétail. Lui aussi ne tarda pas à s'apercevoir qu'en fin de compte, et pour les mêmes raisons déjà mentionnées plus haut, les dépenses qu'exigeait cette exploitation s'emportaient toujours sur les recettes, et, en juillet 1772, il donna l'île à mezzeria à des Calabrais, Jacques Succesini, Antoine Malerbi, et leurs familles, - parmi lesquelles se mit bientôt la disunion et la discorde. Ces gens-là ayant été congédiés, la location fut donnée, le 1^{er} Sept^{br} de l'année suivante, à Gaetano Pellegrini, Calabrais comme les précédents mois qui avait l'avantage de se trouver à la tête d'une compagnie de cultivateurs connaissant bien leur métier. Les inévitables tracasseries suscitées par le Châtelain et les soldats firent encore échouer cette nouvelle

entreprise qui donnait pourtant de bonnes espérances de succès, et, en Décembre 1774, le contrat fut passé avec deux familles Gênoises associées. Le dernier choix se trouva être le moins heureux de tous, car pauvres et peu au courant de la partie, les nouveaux venus eurent bientôt besoin que la Chartreuse leur vînt en aide, et ce fut pour celle-ci un grand soulagement et un bel avantage quand elle put, en 1776, les renvoyer tous chez eux, préférant, après tant d'insuccès, se remettre à faire exploiter directement ses terres.

Pierre Séopold régnait alors en Toscane; sachant fort bien comment alloient les choses à la Gorgone, l'occasion lui sembla propice à souhait pour mettre la main sur le domaine direct de l'île sans qu'il en coûtât trop à sa bourse. Dans ce but, cherchant d'abord à mettre les Chartreux dans un plus grand embarras afin de les pousser à lui faire des propositions d'achat, il imagina de mettre sur un nouveau pied l'organisation du service militaire pour la garnison de l'île, et il proposa aux Religieux de se charger des approvisionnements de la petite troupe, approvisionnements dont les frais leur seraient ensuite remboursés par le gouvernement. Ses Pères s'empressèrent naturellement de remontrer à S. A. combien peu il leur était convenable d'accepter ce service de fournitures militaires, et saisirent l'occasion pour lui donner à entendre qu'ils auraient plutôt cédé tous leurs droits sur l'île contre une rente annuelle de 1400 écus. Le Prince se récria contre ce chiffre qu'il trouvait, disait-il, trop élevé, mais n'en continua pas moins à poursuivre les négociations; on fit de part et d'autre des expertises et des estimations minutieuses, et il fut enfin conclu qu'en échange de tout droit de propriété sur l'île Son Altesse aurait donné à la Chartreuse 34 actions de 100 écus chacune sur le Mont de Piété (Banque de l'Etat) de Florence, portant intérêt

[de

de 3% , à partir du 1^{er} Avril 1777. On se trouvait donc assez loin des 140 écus de rente demandés, et encore Pierre Sépold entendait-il dans cette combinaison tenir compte aux Chartreux de la somme des 1378 écus qu'ils avaient fait déposer à la même Banque, en 1633, par l'Archevêque de Pise, afin s'en affecter les intérêts au traitement du desservant de Torre Vecchia. Par contre, le Grand Duc reconnaissait à perpétuité au Prieur de la Chartreuse de Pise et à ses successeurs le titre et les privilèges d'Abbé de la Gorgone. Le contrat de cession, après approbation venue de Rome, fut signé par Don Joseph Alphonse Maggi le 17 Mars 1777.

Ainsi finissait pour les Chartreux cette possession de l'île de Gorgone qui avait été pour eux si pleine de vicissitudes pendant sa durée quatre fois séculaire. Ils n'y étaient restés une première fois que pendant cinquante ans : de 1374 à 1424, et la seconde fois, après 281 ans d'interruption, leur séjour n'y fut que de 42 ans : de 1705 à 1777. Mais ce n'est à vrai dire que pendant la première et courte période du début que la vie Cartusienne proprement dite fleurit dans l'île, — un moment même avec éclat, puisque le nombre des Religieux s'y élevait à quarante vers 1380 — (ce n'étaient pas hélas! les quarante immortels!). Quant à la seconde période, elle ne saurait être considérée comme celle d'un vrai rétablissement de la vie religieuse dans les formes régulières propres à l'Ordre de St-Bruno; il n'y avait ^{plus} à Gorgone ni communauté, ni cellules, ni office divin, toute la domus se réduisait à un hospitium, une espèce de pied à terre où ne séjournaient qu'un Procureur et un ou deux frères Convers en compagnie d'un Religieux d'un autre Ordre (le P. Joseph Foco, des Ermites de Buti).

Vraiment, la longue guerre à coups d'arguments juridiques et de

documents historiques qu'il avait si courageusement et si infatigablement soutenus cinq ans durant (1700-1705) contre les ministres du gouvernement Grand Ducal le zélé Prieur Dom Alexandre Fedeli, et qui était venue couronner une victoire bien gagnée, aurait dû avoir pour résultat une paix définitive et permanente, condition indispensable pour la réalisation des nobles intentions et des vœux élevés de l'éminent Prieur. Mais, du moment que cette reprise de possession si chèrement achetée, au lieu d'être le point de départ de la prospérité qu'on avait rêvée, se trouvait changée en une source de déboires, de pertes et d'inquiétudes continues, les Supérieurs de l'Ordre furent unanimes à féliciter Dom Joseph Maggi de ce que, tout en poursuivant la belle œuvre de l'agrandissement et de l'embellissement de la Chartreuse de Calci, - il était en même temps parvenu à terminer si heureusement cette malheureuse affaire de la Gorgone. C'était là pour les religieux un véritable avantage à la fois spirituel et temporel et tel qu'il restait maintenant à le souhaiter du côté des non moins onéreuses propriétés de Corse. Mais celles-ci (à l'exception du bénéfice paroissial de St^e Réparate de Balagna, que les Chart^x furent vendre en 1785 à la Commune même de St^e Réparate) finirent par être toutes confisquées au profit du gouvernement révolutionnaire qui était venu s'imposer à l'île à la suite de la victoire des armes françaises. ⁽¹⁾

[Sept

(1) Parmi les nombreux Bénédictins qui possédaient en Corse les Chartreux de Calci et de Gorgone, se trouvait celui de Montanaccio qui avait une étendue de neuf milles; l'île entière de Civrino ou Cerlino où était l'église de St^e Damien leur appartenait aussi. La vente de ces biens ne put jamais être réalisée par les Chart^x à cause des offres fantomatiques qui leur étoient faites sur des terres dont la valeur réelle étoit de plusieurs milliers d'écus. - L'île de Civrino avait été affermée à perpétuité aux Sieurs Pallavicini et Centurioni, de Gênes. [Note 30 de l'abbé Piombanti.]

Sept jours à peine après la signature du contrat de cession de la Gorgone par les Chartreux au Grand Duc, celui-ci publia un édit par lequel il accordait des exemptions et des privilèges assez notables à tous ceux qui auraient voulu aller habiter l'île, y cultiver des terres ou s'y adonner à l'industrie de la pêche.⁽¹⁾ Mais, malgré ces faveurs plus ou moins alléchantes, le nombre des habitants volontaires, des colons agricoles surtout, demeura toujours fort restreint; le manque de ressources individuelles joint aux difficultés de l'exploitation et des communications avec le continent ne leur permettant que de végéter tant bien que mal. Sa pêche seule, et en particulier celle des anchois, ne cessa pas d'y être exercée dans des conditions suffisamment rémunératrices soit par le petit nombre des pêcheurs fixés dans l'île soit par ceux plus nombreux qui y venaient des différents points du littoral voisin aux époques les plus favorables de l'année. Ce n'était là cependant, en somme, qu'une bien maigre source de revenus pour l'Etat; aussi le gouvernement grand Ducal, persuadé qu'il ne pouvait rien faire de mieux, se décida-t-il à affermer l'île pour quelques centaines de livres, jusqu'à ce que, en 1860, le gouvernement Piémontais instruisé à Florence la destinât (triste destin!) à devenir un lieu de "séjour de force" (*domicilio coatto*) pour des condamnés de Droit commun, spécialement pour les individus qui s'étaient livrés au brigandage et à certains desquels on imposait le travail de la terre.

En 1869 on établit à la Gorgone une succursale de la colonie agricole Pénitentiaire installée à l'île de Pianosa; on transforma à cette fin les anciens bâtiments élevés par les Chartreux et on en construisit de nouveaux. Deux ans après, séparée administrativement de Pianosa, la nouvelle Colonie devint autonome, vit

[son

(1) Le texte de cet édit forme la note 31 de la notice de M. l'abbé Piombanti.

vit son effectif porté à 250 individus, et, bien conduite par un Directeur aussi actif qu'intelligent, elle transforma presque entièrement en peu d'années la face de l'île. On éleva des maisons et des cabanes, on ouvrit des routes, on amena l'eau des sources à des réservoirs et à des fontaines, on défricha et on cultiva les meilleurs terrains, on installa une espèce de ferme-modèle où l'on introduisit l'élevé du bétail, enfin, les métiers les plus usuels ou les plus utiles occupèrent avec les travaux agricoles tous les bras et toutes les aptitudes. Aussi, le Directeur, M. Blaise Biamonti, dans une brochure (Livourne 1873) où il rendait compte de tout ce qu'il avait pu réaliser, exprimait-il l'espoir que, en continuant à aller de l'avant dans cette voie, la colonie de Gorgone arriverait bientôt à se suffire à elle-même par ses propres ressources, et que... l'on pourrait même augmenter le chiffre de l'effectif des déportés ses pensionnaires !!⁽¹⁾

(1) En 1777, lorsque les Chart^{rs} eurent définitivement vendu la Gorgone au Grand-Duc, celui-ci confia l'exercice du St-ministère dans l'île à deux Frères Mineurs de l'Observance du Couvent N. D. de Livourne, ce qui dura jusqu'à la transformation de la Gorgone en Colonie Pénitentiaire. Le Gouvernem^t Piémontais y établit alors un curé aumônier qui s'occupe de donner un peu d'instruction aux condamnés. [Pe la Note 28. Pionbanti.]

Les Bienfaiteurs de la Ch^{se} de Pise.

Notes sur la famille Mirante della Vergine (fondat.)

Mirante della Vergine, fils d'Ugolin (mort vers 1250) fut citoyen de Pise, et était d'origine arménienne, au dire de quelques uns. De son mariage avec donna Volpe il eut quatre enfants : deux garçons et deux filles ; Pierre, l'aîné, se donna au négoce ; Berto, le second, n'embrassa apparemment aucune profession ; des deux filles, Carruga et Fanuccia, la dernière épousa un certain Semmi (?), ainsi qu'il appert de deux docum^{ts} des années 1320 et 1331 conservés aux Archives de la Chart^{re} de Pise.

Mirante était déjà mort en 1320, car on lit aux Actes des Juges des Pupilles à la date du 17 octobre de cette année : " Clarus notarius (clerc venot?) filius condam Andree... datus germanis filiis condam Mirantis Virginis ad adeundam hereditatem dicti condam eorum patris. » Pierre, arrivé en âge de se marier, épousa une femme de beaucoup d'esprit, Becciamea dal Bagno, dont il n'eut point d'enfants.

Cependant, bien que le fondateur de la Chartreuse de Calci n'ait pas eu d'enfants de son union légitime, un document daté du 17 juill^t 1376 (publié par M. le Prof. Nistri dans son ouvrage intitulé : *San giustiano le sue acque termali e i suoi dintorni*) où il est question d'un prêt d'argent, fait supposer qu'il avait une fille naturelle, laquelle devint la femme d'un certain Jean Buffamacchi, à moins que l'on ne veuille admettre une coïncidence tout à fait singulière des noms du père et de sa paroisse. Ce document est ainsi conçu : " In eterni Dei nomine. Amen. Ex hoc publico Instrumento sit omnibus manifestum quod Comasus condam Andree, Spadarius de Cappella Sancte Marie majoris, interrogatus a Donna Caruccia

filia

filia condam lex Pieri Mirantis de Cappella Sancti Pauli ad ortum, et relictâ Johannis Buffamacchi de Cappella Sancti Pauli suprascripti, fuit confessus in veritate se habuisse et recepisse, et apud se habere ab ea mutuo, gratia et amore, libras centum denariorum Pisanorum Quas libras centum suprascriptas Comasus per solemnem stipulationem convenit et promisit suprascripte domne Caruccie reddere, dare et solvere, .. etc.. » (Archives de l'Archevêché de Pise. Tom. II. Apograph. N° 2345).

Ainsi qu'il l'avait ordonné dans son testament, Pierre de Mirante fut inhumé dans le Chœur des PP. Conventuels de St François à Pise. Au dessus de sa tombe, située à gauche en entrant, fut peinte une Madone tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, et ayant d'un côté St François d'Assise, et de l'autre St Nicolas, et, à ses pieds, le Fondateur de la Chartreuse, agenouillé, dans l'attitude de la prière. (Abbi Piombante. Note 11. p. 80.)

Le beau-frère du Fondateur, le saint prêtre Nino Pucci, qui se donna tant de peines pour l'érection de la Chartreuse, fut aussi fondateur, à Pise, de la Confrérie des Stigmates de St François. (Abbi Piombante. Texte. p. 114 note a.)

On a une lettre de Ste Catherine de Sienne à Jean Pucci (Nino diminutif de Giovannino, petit Jean) qu'elle appelle son très cher père. (Piomb. note 13. p. 85.)

[Cette lettre de la Ste au "prêtre Jean de Pise" est la 94^e dans l'édition traduction E. Cartier (Poussielgue. 1886. E. II. p. 171). Une note du Traducteur, au bas de la lettre, dit que ce fut par dévotion pour St François et sans doute aussi en souvenir de sa mère spirituelle (Ste Cath. dont il était un des disciples) qui avait reçu à Pise la même insigne faveur, que le prêtre Jean établit la Confrérie des Sacrés Stigmates. Il ajoute que sa vie sainte lui fit donner après sa mort le titre de Bienheureux.]

Liste des personnes qui contribuèrent à la construction de la première Chartreuse de Pise, tirée, suivant l'ordre chronologique, du ms. de Dom Alphonse Marie Guilizzoni intitulé: *Memorie dei Fondatori e Benefattori... della Certosa di Pisa.*

Mgr. François Moricotti, de Vico Pisano, neveu d'Urban II, archevêque de Pise puis Cardinal, mort en 1395 et enseveli dans la sacristie de la Primatiale Pisane, fut parmi les premiers bienfaiteurs de la Chartreuse. Il accorda l'autorisation de la fonder, en bénit et posa la première pierre, lui donna plusieurs fois des secours d'argent, et, en 1370, la moitié d'un moulin ainsi que quelques pièces de terre dans la Vallée de Calci; il fit élever à ses frais le mur de clôture et concourut à la construction du côté du chœur qui est derrière l'église pour une somme de 320 florins. (Le florin valait alors 3-livres 90 centimes.)

Laurent Ciampolini, noble Pisane, fit bâtir l'église, de 1374 à 1379. Il fut aidé en partie par Rosso Bussaccherini et un Cardinal (?). Les armes des Ciampolini furent sculptées derrière l'autel et, extérieurement, sur la façade. Sur la table de marbre placée devant l'autel on lisait ces mots: " Hoc altare cum capella fecit fieri Laurentius Ciampolini de Pisis pro salute anime sue. A. D. 1377. " — Derrière l'autel était un vitrail représentant différents saints et les armes des Ciampolini avec ces mots: " Hoc fenestram fecit fieri Laurentius Ciampolini de Pisis. A. D. 1379. " Vitrail et armoiries furent enlevés quand on fit le nouveau chœur derrière l'église.

Barthélémy di Giovanni (ou Barthélémy delle Brache, fils de Jean) de la noble famille Delle Brache, fit le priorat et, vis à

vis

vis à vis, le portique correspondant. On y placa l'inscription suivante qui se voit encore aujourd'hui sous la terrasse du nouveau cloître près des appartements du Priorat: "Hanc cellam fecit fieri Bartholomeus Johannis de Bracis pro salute anime sue et suorum. A. D. 1375."

Suis et Comassine degli Orselli (cette dernière était religieuse) firent bâtir une cellule qui est actuellement la quatrième sur la gauche de ce côté du cloître qui regarde Montemagno. On y a conservé à l'intérieur cette inscription: "Questa cella fece fare Messere Lovovico e Suor Comasa de Orselli per rimedio dell'anima loro e de passati. A. D. 1375."

Donna Giovanna (Dame Jeanne!) fille de Pierre Gambacorti, capitaine des troupes, fit bâtir, en 1376, la première chapelle à côté de la Sacristie; la dépense s'éleva à 144 florins. Cette chapelle qui était originairement dédiée à St^e Marie Madeleine, se trouvant plus basse de deux ^{marches} escaliers que le niveau de l'église, fut plus tard exhaussée, remaniée et placée sous le vocable actuel de St Raynier.

André Buonconti bâtit le Chapitre en 1376 "pro salute anime sue et Albergate uxoris ejus". Cet ancien Chapitre occupait l'emplacement du corridor par lequel les religieux vont maintenant du grand cloître à l'église.

Ugolin Malpigli, chanoine de la Cathédrale de Pise, bâtit une cellule en 1376, y compris le portique correspondant, et dépensa pour cela 270 florins.

La même année, Pierre d'Albizzo des Visconti de Vico

Pisano, bâtit une cellule pour le repos de l'âme de sa mère; c'est celle qui porte aujourd'hui le nom de St Etienne; son fils Albizzo, se conformant en cela à ses volontés, en fit ensuite construire une autre, en 1340, pour le repos de l'âme de son père; c'est la cellule dite de St Bernard.

Pyrame, de la noble famille Gambacorti, bâtit, en 1378: la Chapelle du Crucifix, celle de l'Annonciation, la sacristie à droite de l'église, une cellule dans le grand cloître et le Réfectoire qui n'étaient alors que la moitié de celui qu'il a présent. Charles Cavallo prit part à cette dernière construction pour 390 florins.

Jean et Laurent Manninghi élevèrent une cellule avec le portique correspondant, la cellule St Jean, où l'on conserve cette inscription: "Hanc cellam fecerunt fieri Johannes et Laurentius Manninghi pro remedio animarum suarum et omnium consanguineorum suorum. A. D. 1378."

Benoît Gambacorti bâtit, la même année, la cellule dite du B^e Landuin, "pro anima sua".

L'archiprêtre de la Cathédrale de Pise construisit à ses frais une autre cellule en 1379.

Mgr. Lotto di Gherardo Gambacorti (Lotto Gamb. fils de Gérard) Archev. de Pise, fait bâtir en 1380 la cellule des B^es Etienne, évêque (v. d. d.). On y lit encore l'inscriptⁿ suiv^{te}: "Cella Domini Lotti de Gambacortis archiepⁱ Pisani."

f. André

André Buvinconti et Louis Buonagiunta de Cascina, une cellule en 1380, celle du B^e Pierre Petroni, et Monna Sappa une autre, cette même année.

André Galletti, noble Pisan, fit faire en 1383 un conduit souterrain du côté du levant (celui d'à présent conduit l'eau en plus grande abondance du côté opposé), afin que les religieux eussent de la bonne eau potable au milieu du cloître, il fit aussi élever une fontaine en guise forme de colonne surmontée d'un petit coq (Galletto) en pierre. En outre de cela, le même bienfaiteur éleva l'année suivante le corridor et les cellules à gauche de l'église, jusqu'à l'entrée principale du monastère, ainsi que d'autres constructions nécessaires. (?) Les cellules en question servaient pour les Couvers et furent transformées plus tard en hôtellerie.

Barthélemy, Jacques et Jeanne Rossi bâtirent le corridor d'entrée qui met en communication avec le grand cloître, et deux cellules, à côté du réfectoire, qui furent ensuite aménagées pour servir de cuisine et de dépense, on voit toujours ces mots: Hoc opus fecerunt fieri Bartholomeus, Jacobus et Joanna Stephani Rossi, pro anima dicti Stephani olim patris eorum. A. D. 1384. de mense Januarii."

Lippo dell' Agliata fit faire en 1384 une cellule pro salute anime sue, "ed altre commodità"

Dame Simone del Polta bâtit une cellule, appelée aujourd'hui de S^t Gorgon, qui lui coûta 260 florins.

[Dame

Dame Sagia des marquis Spinetti de Crévisse, femme de François Gambacorti, bâtit une cellule, qui est celle du Vicariat, et dame Thomassine, femme de Benoît Gambacorti, en éleva une autre.

Pierre d'Albizzo Gambacorti fit bâtir deux cellules, réduites plus tard en dépendances de l'hôtellerie.

Jean, fils de ser Cecco Coli, (seign. François Coli), par son testament en date du 25 juillet 1403, légua 300 florins pour la construction d'une cellule, et sa femme, dame Moccia, exécuta cette disposition testamentaire.

Notes sur la famille Gambacorti. (Pionbanti. Note 14.)

François Gambacorti, noble Pisan, seigneur d'Allica et de Montecchio, eut un fils appelé Coscio. Celui-ci, de son union avec Jeanne, fille de Pierre Gambacorti, capitaine des troupes de la République, eut un fils nommé François. François devint le mari d'Héloïse, des marquis de Spinetta, laquelle lui donna un fils qu'ils baptisèrent du nom de Lotto. Coscio, très grand ami du prieur Dom Barthélemy Serafini, fit en sa présence, le 13 sept^r 1388, son testament par lequel il instituait légataire universel son petit fils Lotto, alors âgé de 10 ans, sous la condition que le dit-Lotto venant à mourir sans descendance ou intestat, l'héritage passerait directement aux Chartreux avec obligation pour ceux-ci de bâtir un Monastère de l'Ordre à Allica. Dans cet acte testamentaire étaient nommés tuteurs du jeune héritier présumé: Benoît Gambacorti, Jacques d'Appiano et dame Jeanne sa femme à laquelle, en cas qu'elle vint à mourir, devait succéder dame Thomassine femme de Benoît; étaient nommés exécuteurs tes,

[-] Aument^r

testamentaires : Benoît et Gérard Gambacorti, Lupo de Fucecchio, Pierre di Colle, Don Barthélemy Serafini, prieur du Monastère de la Gorgone, et le prieur du Couvent des Augustins de Nicusia. Sotto arrivé à l'âge de 20 ans devint phthisique et mourut à San Miniato ; par son testament en date du 5 Octob. 1347 reçu par le notaire Jacques de Philippe, de San Miniato, il laissa tous ses biens à la Chartreuse de Fise sans obligation pour elle d'aucune sorte. Celle-ci entra en possession du riche héritage, après avoir gagné le procès dont nous avons parlé, le 16 août 1349, en vertu d'un contrat dressé par le notaire Michel de François, de Cascina. Ainsi, le domaine d'Alica devint une ferme de la Chartreuse, et le Monastère qu'avait eu l'intention d'y faire bâtir le grand-père de Sotto ne fut pas construit. - On plaça dans l'église de la Chartreuse ce trop simple souvenir gravé sur le marbre : "Sottho Francisci de Gambacurtis Pisarum patritio, cultores huius Edis bonorum ipsius heredes monumentum hoc ponere. Obiit anno 1349." Cette inscription n'a pas même été conservée dans l'église où elle était placée.

Il faut dire cependant que l'héritage de Sotto ne passa pas tout entier entre les mains des Chartreux, car, bien qu'ils eussent gagné le procès, ils durent donner des sommes d'argent à un grand nombre de ceux qui leur en avaient disputé la possession, et cela afin de ménager leurs ressentiments et de ne pas s'en faire des ennemis dangereux. - Si donc Sotto Gambacorti ne peut enlever à Pietro di Nivante le titre de fondateur de la Chart^{re} de Calci, il mérite bien l'honneur d'être mis sur le même pied que lui pour avoir permis de mener à bonne fin cette fondation et largement pourvu à assurer son avenir temporel.

Alica est un petit château dans le Val d'Era, entre Montefoscoli et Peccioli, avec ferme et maison d'habitation. Il en est fait mention dans un document de 1126 publié par Muratori. Il a une église paroissiale, dédiée à N. D. et à S^t Jacques, dont les Chart^{re} avaient

le droit de patronage alternativement avec la Commune (Comunità) du lieu. En 1645, le V. P. Procureur résidant dans cette ferme y ouvrit une chapelle dédiée au Mariage de la St^e Vierge.

Montecchio est sur une colline à droite de l'Arno près de Calcinaia avec villa et riche fattoria. Il en est parlé dans un document de 1120 publié par Muratori. Son château fut détruit par la ligue Guelfe, ennemie de Pise, en 1245. A la ferme de Montecchio appartenait une petite église dédiée à la Madone du Bois, où la Chartreuse entretenait un chapelain. En 1407 les Chart^x ayant reçu en don du Cardinal Carpegna les reliques de St^e Colombe, martyre, tirées du cimetière de St Cyrinus à Rome, transporterent ces restes vénérés dans la Chapelle en question recemment agrandie et qui prit depuis lors le nom de la Sainte Martyre. Des collines de St^e Colombe sort une source de bonne eau potable qui sert à alimenter les villages de Calcinaia et de Bientina.

Liste par ordre chronologique des Bienfaiteurs qui laissèrent tout ou partie de leurs biens à la Chartreuse de Pise, - d'après les Memorie dei Donatori e Benefattori ... - de Dom Guilizzoni.

En outre de la donation, - dont j'vous avons déjà parlé, - de Dame Braccianca dal Bagno, veuve du fondateur Pierre de Mirante, - Jeanne, de sieur André, de Ripoli, laissa quelques pièces de terres près Colignola, par testament reçu par le notaire Jean de Guillaume, de Ripoli.

Ghieta Orselli donna en 1369 vingt-trois pièces de terre dans la plaine de Pise, pour l'entretien des moines qui vivaient misérablement, dépensant ce qu'ils avaient à la construction de la Chart^{se} -

Elisab^t
r

Elisabeth, femme de Cinto de Carmeto, laisse tout son avoir par testam^t. en date du 16 août 1370.

Cea, femme de Gaddo Cronari, de Vicchio, laisse aussi tout son avoir par testam^t. du 15 janvier 1371.

Bonagiunta di Falcone, de Calcinaia, donne, le 21 janvier 1371, quelques terres près du château de Calcinaia.

Piera Benincasa, de Calci, légua un terrain planté d'oliviers, à la Costa de Castelmaggiore, par testam^t. daté du 2 fevr. 1371.

Bella di Matteo, de Calci, des terres plantées en vignes et oliviers avec trois maisons (le tout enclos de murs) par testam^t. 21 nov. 1372.

Le prêtre Nicolas di Gaddo, de Castagneto, légua, le 21 juin 1373, une portion de forêt près de Calci, au lieu dit du Noyer.

Le 23 Xbre 1373, Dominique di Jacopo, de Nuccio, Commiss^{re} du Mont (de Piété) de Florence, donne 10 pièces de terre dans les confins de Barbaregina, Campalto, et Castello, - cela au nom du dit Mont (de Piété).

Bonaccia Gualanducci, de Castelmaggiore, laisse, en 1374, un champ d'oliviers sis à Samabervardi, commune de Montemagno, (par testament ne portant que la date de l'année.)

Blaise de Curco Oradini, de Vico Pisano, et Dea (Diessa), sa femme, donnent par contrat dressé le 28 fevr. 1375, quelques terres et maisons.

Henri Bocci de St Nicolas de Pise, par testam^t. 7 juin 1375 laisse diverses maisons dont une avec tour dans la localité dite dell'Olivier à Pise.

Le 11 Mars 1376, Jeanne, femme de Maître Albert, donne plusieurs pièces de terre situées au lieu appelé Valle, de la commune de Montemagno.

Par son testam^t en date du 14 juil^t. 1376, Villana Agliata, femme d'Henri Vitale, légua tout son bien pro salute anime sue.

Ciomea de Marc Sighi, de Livourne, laissa une propriété appelée le "Champ à la Gorgone" et d'autres pièces de terre dans les environs de Livourne, par testament en date du 31 juill^t 1376.

Pierre de Ghellio de Gandi, de Cessana, le 16 fév. 1377, laissa tous ses biens à la Chartreuse dont il nomma le Prieur son exécuteur testamentaire.

Barthelmy Pardo, de Colle, laissa un morceau de forêt près Calci par testament du 14 Mai 1380.

Testament 25 fév. 1385, - Thomas Vanni de St Marc, - une pièce de terre sise dans la Commune de St Just.

Testament 30 Mars 1385, - Jean Benigni, de Pise, - tout son patrimoine.

Test. 4 juill^t 1385, - Puccino Fannucci, de Cascina, épiciers, donne une maison, des champs d'oliviers, de vignes, et des bois.

Test. 24 juill^t 1385, - Simon de Sugnano, - quelques pièces de terre dont une appelée la Certosella (petite Chartreuse.)

Test. 5 Janv. 1386, - Bedesca Puccetti Benintendi, de la chapelle des St. Côme et Damien, - son patrimoine - ~~pro~~ pro salute anime sue.

Test. 12 Mai 1386, - Pierre d'Albigo, de Vico (Pisano) docteur en droit, - une pièce de terre.

L'an 1386, - Jeanne de Sardo, de Corinaia, - deux pièces de terre plantées en oliviers dans la Vallée de Calci.

Test^t 26 Mai 1390, - Orsuccio de Rigo de Brancale de Lucques, - la moitié d'un moulin et quelques terres dans la Vallée de Calci.

Test^t 16 juill^t 1390, - dame Passa des Ubaldi, de San Martino della Pietra, une pièce de terre en la Commune de Navacchio.

Test^t 22 Juin 1397, - Pierre Pucciarelli, de Pise, tout son patrimoine.

Test^t 17 Nov^b 1416, - Guida Coli, de Livourne, - une

[maison

maison et quelques terres.

test^t 27 octob. 1420, - Pucetto Ciomei de S. Maria a Guagliarada - un champ d'oliviers à Lamaberardi, Commune de Montemagno.

Puccio Berghi, de Casciana, quelques pièces de terre dans la même Commune, - testant 13 mai 1424.

Nicolas de Villa Basilica, une pièce de terre en la Commune de S. San Frediano de Lari, - test^t 4 juill^t 1424.

Manno Ussi et Jacqueline sa femme, de Forcoli, tout leur patrimoine moyennant une rente viagère; Contrat notarié du 23 sept. 1440.

Jean de Nanni Chellini, de Montemagno, lègue quelques pièces de terre par testament daté du 13 nov. 1451.

Antoinette Rimari, quelques pièces de terre, commune de Barbaregina; - testant 6 décemb. 1464.

Benoîte de François de Ghezzianno, Notaire, - son patrimoine, - test^t 19 nov^b 1466.

Antoine de Benoit Falconi, de Pise, - son patrimoine, test^t 3 avril 1483.

Gabriel de Jacques, de Lari, boulanger à Pise, une maison avec jardin, testant 17 oct. 1501.

Pierre di Meo del Serra, de Pise, son patrimoine - test^t 20 janv. 1505.

Denis de Laurent Sauveur, marbrier, quelques maisons de Castello di Montecalvoli; - test^t olographe du 21 août 1526.

Simon de Dominique Cursi, de Livourne, un moulin, quelques maisons et terres dans cette Commune, sous l'obligation de quelques messes (par an) annuelles; - contrat passé le 28 juillet 1541. - Ce Simon Cursi se fit ensuite Chartreux. -

Sigismond d'Antoine Oliveri, de Cascina, laissa, par
[test^t

testament du 19 Sept^r 1547, son riche patrimoine, avec obligation de quelques messes pro anima sua.

César Arrighetti, de Montemagno, une maison et un champ d'oliviers, al sedio; - test. 16 avril 1602.

Nicolette de Morazzi, de Livourne, par son testament en date du 28 mars 1634, laissa une maison sise rue Balbiana (aujourd'hui rue de la Casse - della Casza) ainsi que tout son mobilier, sa lingerie, ses ustensiles (de cuisine?) etc., sous l'obligation de quelques messes annuelles pro anima sua.

Cette Nicolette était née à Gênes et était lavandière. Un jour qu'elle lavait non loin du bord de la mer elle fut surprise et enlevée par des Corsaires qui l'emmenèrent à Livourne où elle fut rachetée par Bernardin Borromei premier gonfalonier de cette ville et médecin de la Chartreuse de Pise. Satisfait de ses fidèles services et voulant récompenser ses vertus, son maître la fit son héritière. Elle était si affectionnée à l'Ordre des Chartreux et en particulier à la Maison de Calci qu'elle obtint même d'être ensevelie dans le cimetière des religieux dans le cloître de cette maison.

Le prêtre Thomas Morgantini, recteur de St Michel a Castelnuovo, de Calci, laissa tout son bien par testament du 24 Juin 1648 et fut inhumé au cimetière de la Chartreuse.

Leonard Pasquino, de Nicozzi, Pisan, légua un terrain aujourd'hui enclavé dans la clôture extérieure.

Scolaria (Scholastique?), femme de Jean Malpigli de Châtillon della Pescaia laissa tout son avoir.

Pea Berti, de Vico, laissa son patrimoine, par testament.

Il est dit dans le ms. de Don Guilizzoni que, depuis la Chartreuse à Pise, presque tout appartenait à la Maison; mais ces propriétés lui furent

furent en grande partie enlevées par des gens qui se précipitèrent de la destruction de nombreux documents à la suite d'un incendie qui atteignit les Archives du Monastère vers le commencement du XV^e s. et, plus tard, d'un autre incendie qui détruisit celles de la ville de Pise. Pour la même raison ils perdirent encore différentes propriétés dépendant d'autres domaines.

[Note 14, abbi Piombati.]

Note sur le Couvent des Olivétains d'Anzano.

[Voir plus haut p. 15.] — [Note 15. p. 91. de l'abbi Piombati.]

Sur le Mont Anzano s'élevait au XV^e s. un château fort de Pise sous les murs duquel se livra plus d'un combat entre Pisans et Suédois. C'est probablement sur les ruines de cet antique château que l'archevêque de Pise Jean Scarlati bâtit en 1360 le Monastère de St Jérôme d'Anzano pour les PP. Olivétains qu'il institua à sa mort ses légataires universels. Près de la route qui conduit à Anzano, dans la localité appelée Anzanello, existait un autre Monastère, dédié à St Michel Archange, qui, en 1475, fut uni au premier et n'existe plus actuellement.

Les deux monastères sont nommés dans le testament de Pierre de Mirante, fondateur de la Chartreuse de Pise, qui leur laissa une pièce de terre.

Les Olivétains obtinrent, en 1488, du Pape Innocent VIII l'église de St Pierre es Liens de Pise, — primitivement occupée par les Chanoines réguliers de St Augustin, — afin de pouvoir s'y réfugier en cas d'invasion des troupes ennemies. Lorsqu'ils abandonnèrent le monastère d'Anzano, ils se retirèrent définitivement à celui de Pise et y restèrent tant que l'église ne fut pas transformée en Cure paroissiale.

Lourent de Médicis, dit le Magnifique, acheta alors aux Olivétains cette belle et vaste propriété dont il fit une charmante villégiature où il

[aimait

aimait à ~~venir~~^{aller} fréquemment se débarrasser des soucis du gouvernement, et où Ange Politien, le précepteur de ses enfants, fit aussi plus d'un séjour. Ce domaine passa ensuite aux Cybo, de Massa et Carrare, puis aux ducs d'Este à qui il appartient encore aujourd'hui.

Ce fut dans cette villa que Mgr Côme Corsi, cardinal archevêque de Pise, surpris par sa dernière maladie mourut le 7 octob. 1870.

Une partie du monastère avait été transformée en maisons agricoles qui ont donné naissance au village actuel. L'église paroissiale n'est plus dédiée à St Jérôme mais à St Jacques.

Note sur Dom Bonaventura Sergardi, profès de Pise.

La Chartreuse de Calci fit, en 1682, l'acquisition d'un religieux de grand mérite en la personne de Jean Sergardi, de la noble famille siennoise de ce nom, alors âgé de 25 ans et "Cavaliere" de l'Ordre de St Etienne. Ce jeune chevalier étant à bord d'un navire qui ~~partait~~ faisait voile vers Livourne de retour d'une expédition (impresa? - chasse donnée à des corsaires? - entreprise commerciale?), se vit exposé de si près à une mort à peu près certaine dans une tempête épouvantable, que lui et deux de ses amis firent le vœu, s'ils arrivaient au port sain et sauf, de se consacrer à Dieu dans l'Ordre dont ils rencontreraient le premier religieux venu dans les rues de Livourne. Il y avait dès lors, semblerait-il, bien peu de chance que le jeune homme dût se faire Chartreux, car ces religieux ne sont pas de ceux que l'on rencontre le plus souvent par les rues des villes; mais la Providence envoya précisément ce jour-là sur le chemin de Jean Sergardi, le jour où il débarqua sain et sauf à Livourne, un bon frère convers Chartreux préposé à l'exploitation du domaine de Salviano, propriété de

la

la Maison de Calci, venu à la ville pour un marché à faire. Fidèle à sa promesse, le jeune Sergardi (on ne nous parle pas des deux amis qui avaient fait le même vœu que lui ?), après avoir dit courageusement adieu à ses parents, à ses nombreux amis, à ses grandes richesses, vint au bout ^{de} temps se présenter à la Chartreuse de Calci, priant humblement qu'on voulût bien l'y recevoir au nombre des religieux. Admis au Noviciat, où il échangea en entrant son nom contre celui de Don Bonaventura (assez bien choisi !), il devint bientôt un modèle de toutes les vertus religieuses propres aux fils de St Bruno. Après sa profession il fut nommé Maître des Novices, ensuite Vicaire, puis Prieur successivement des Chartreuses de Maggiano et de Pontignano, charge dans laquelle il mourut (en) regretté de toute sa famille religieuse et de la noblesse de Sienne. Le Grand Duc de Toscane le tenait en si haute estime qu'il l'avait même proposé à Rome, contre la volonté de l'intéressé, pour le siège épiscopal de Grosseto.

(D'après la note 17 de l'ab. Fiorini.)

Donations faites au Monastère de la GORGONE de biens situés en Corse.

[Au Monastère Bénédictin.] -

Rugelio della Croce donne 2 champs et 2 vignes sis au lieu dit Fondale, le 4 Mai 1093.

Sandolpho, Evêque d'Aleria, sur la prière du marquis Ugo, alors suzerain de la Corse, et du marquis Sanfranc de Sino, donne l'église de Ste Reparate dans la province de Balagna, avec ses possessions présentes et futures (qui furent nombreuses), le 6 avril 1095. Trois ans après, le même évêque donna d'autres terres dans son Diocèse.

Adalbert, et Giovenzo son neveu, donnent, en 1107, une maison dite al Cerchio avec terres cultivées et non cultivées.

Ses frères Vincent et Albert, de Cavina, donnent la troisième partie de leurs biens situés au Malletto.

Berno et Arnolphe, fils de Mars de Savapessa, donnent leur patrimoine, se réservant seulement une maison avec cour et jardin.

Albert de Petrugliano, Albertino, Adalbert et Sandolpho, frères, deux pièces de terres à Pancole et à Senzabonga.

Boniza della Croce et Alamanuina sa belle-fille, une partie de leur patrimoine.

Paccio di Bruno di Giustiniano donne en 1100 un immeuble avec terres et vignes annexées, au lieu dit le Quercetto.

Jean de Ugo della Listra, 2 pièces terre, à Valleriche et Biancale.

Jean de Buon Giovanni, de Palmento, et Hubert son cousin, donnent, le 17 sept^r 1112, presque tout leur avoir pro anima-bus patris et matris et suorum.

Heildebrand, Evêque de Mariana, du consentement de Hugues

Idu

du marquis Hugues suzerain de la Corse, donne l'église de N. P. de la Chiappella avec l'église de St Sixte et leurs possessions, en 1113.

En 1114, Hubert de Celeno, fils d'Almond, du consentement de sa femme Julie, se fit religieux au Monast. de la Gorgone, après avoir partagé ses biens entre le Couvent et sa femme, mais à la condition qu'à la mort de cette dernière, le tout devint la propriété de l'abbaye "per l'anima loro e dei parenti."

Giovenzo della Croce et ses parents donnent une source d'eau vive près l'église St^e Réparate, - en 1114.

En 1115, Hubert Cerragno et son fils donnent leurs biens de Malivoco, d'Ortangogna, d'Ogiglione et de Bitullo.

Hildebrand, évêq. de Mariana (dijà nommé) donne, en 1116, du consentement du S. Siège, l'église de St Nicolas, presque détruite, avec ses propriétés, dans la localité de Jonino, au Cap Corse.

Le Comte Sanfranc dit Meryzacorta, et sa femme Addila donnent, en 1117, leurs propriétés d'Ostriconi, plus un serf appelé Cresciolo pour servir, sa vie durant, le Monastère.

Boscio de Celeno, donne en 1122 ses pp^{tes} de Lora, de Cairmaria, de Celeno, de Ficaiola, de Salice et de Salsabia.

Guillaume, évêq. de Nebbio, donne, en 1124, l'église de St Thomas, dépendant de la cure de N. P. de Canari au Cap Corse, et les biens qui lui appartiennent, du consentement du Curé et de toute la paroiisse.

La même année, Adalbert de Pino et ses parents donnent tous leurs biens d'Ogiglione.

Un vieux parchemin, lacéré et usé, écrit par le même Baudouin (Balduino) en 1124, mentionne plusieurs autres donations de maisons, vignes, jardins, terres cultivées ou incultes situées en Corse,

faites

faites au Monastère de St Gorgon.

En 1131, Ansaldo de Variari et Pascal Albert de Pasquali donnent tout ce qu'ils possèdent.

Sandolphe évêq. de Nebbio, du consentement du peuple, donne en 1138 l'église de St Pierre de Masentana avec ses revenus plus les dîmes des curies de Nebbio et de Sarrata.

Guillaume, Evêq. de Nebbio, donne, en 1145, les églises de St Carbon de Vallaneto et de St Fructueux avec toutes leurs dépendances et d'autres propriétés dans son Diocèse.

Pierre, Evêq. de Mariana, donne en 1158, l'église de St Hippolyte avec tous les biens y annexés.

Bonaccorso, curé de St Etienne de Capraia, par son testam^t daté du 26 Sept^r 1224, lègue une maison qu'il avait à Pise et un champ au Cap Corse.

Gorgonello d'Ansaldo, de Jomino, abandonne, le 13 Sept^r 1234, tous ses biens au Monast. de la Gorgone où il était frère Convers.

Le 4 Mai 1238 (1258) Jean de Nebbio laisse plusieurs de ses propriétés sises à Cardeto.

Raynier, des Comtes de Balagna, confirme, le 20 fév 1260, la donation faite par son père de nombreuses possessions avec les églises de St Damien dans l'île Cerlino et de St Michel à Cassignano ainsi que de leurs dépendances. [De l'île de Cerlino dans l'étang de ce nom...]

~~Cresson (Crescione) d'Agostino, d'Allura.~~

[A la Chartreuse de Gorgone:

Crescione d'Agostino, d'Allura, Corse, donna ses possessions, en 1388, et se fit Frère Convers, à la condition que
 } la

la Maison faisait une pension alimentaire à sa femme.

Fazzino de Marcuccio et Lucie sa femme, de Fide, font donation de leurs biens, en 1389.

Albert de Nobili, de Bagnaja en Corse, en société avec d'autres personnes, bâtit en 1390 une maison et un hôpital à Biguglia, destinant la première à servir d'hospitium (ou pied à terre) pour les Chartreux, et plaçant le second sous leur direction administrative.

(Note 22. - p. 98.) — Bénéfices ecclésiastiques annexés à l'Abbaye de Gorgone. —

Quand le monastère Bénédictin de la Gorgone fut donné aux Chartreux, il avait le "patronage" de vingt-trois églises dont 4 avec ministère d'âmes et les autres avec bénéfices simples. Les recteurs de ces églises devaient payer au Couvent qui les avait nommés une prestation ou redevance annuelle.

[Liste

Liste des Prieurs de la Ch^{se} de Lisc,
honorés, à partir de l'année 1430^r, par décret
du Pape Martin V, de la dignité d'Abbés de
la Gorgone.

- | | | |
|----|---|-------|
| — | Don François, Vicaire de la Chartreuse de Suques,
envoyé comme Recteur, en _____ | 1368. |
| 1. | D. Jean Upezzinghi, de Calcinaia, était prieur
de la Ch ^{se} de Suques quand il fut élu
1 ^{er} prieur de celle de Calci, en _____ | 1374. |
| 2. | D. Guignes (Guigone), élu en _____ | 1378. |
| 3. | D. Jacques, de Chieri, élu en _____ | 1384. |
| 4. | D. Jean, de Sienne, élu en _____ | 1386. |
| 5. | D. Benoît, de Ravello, nommé en _____ | 1387. |
| 6. | D. Nicolas, - dont on ignore la date de l'élection. | _____ |
| 7. | D. Raphael, de Gênes, nommé en _____ | 1398. |
| 8. | D. Pierre, de Sienne, nommé en _____ | 1400. |

- 9.—D. Barthélemy, nommé en _____ 1405.
- 10.—D. Jean Sapacci, de Florence, élu en _____ 1408.
- 11.—D. Louis Cursi, de Florence, élu en _____ 1409.
- 12.—D. Jean Resti, de Milan, nommé en _____ 1413.
- 13.—D. Jean Sapacci, élu pour la 2^e fois en _____ 1417.
- 14.—D. Pierre de Ghezziaro, élu en _____ 1419.
- 15.—D. Dominique, de Crémone, nommé en _____ 1421.
- 16.—D. Barthélemy Nerucci, de Viterbe, "fait" en _____ 1425.
- 17.—D. Jean, dont on ignore la date de l'élection. — _____
- 18.—D. Ambroise, dont on ignore la date de la nomination. — _____
- 19.—D. Laurent, de Feltre, élu en _____ 1440.
- 20.—D. Mathieu, d'Alexandrie (Siémont) nommé en _____ 1451.
- 21.—D. Antoine della Porta, "fait" en _____ 1454.
- 22.—D. François, de Venise, élu en _____ 1455.
- 23.—D. Jean-François Curti, de Milan, nommé en _____ 1456.

24. — D. Guillaume, Flamand, "fait prieur" en — 1458.
25. — D. Simon Zanucchi, de Parme, élu en — 1459.
26. — D. Catherin Catani, de Savone, élu en — 1466.
27. — D. Antoine Morozio, piémontais, nommé en — 1467.
28. — D. Christophe Frechard, "fait" en — 1474.
29. — D. Georges, de Milan, élu en — 1478.
30. — D. Simon Zanucchi, de Parme, nommé 2 fois prieur en 1489.
31. — D. Jean-Pierre, de Milan, "fait" en — 1500.
32. — D. Ambroise Cinelli, de Milan, élu en — 1507.
33. — D. Paul, "fait" en — 1512.
34. — D. Pierre, de Ferrare, élu en — 1514.
35. — D. Jérôme Riva, de Milan, nommé en — 1515.
36. — D. Antoine Fossati, de Milan, "fait" en — 1517.
37. — D. Hugues Sami, de Bologne, élu en — 1520.
38. — D. Etienne Severino, de Novarre, nommé en — 1520.

39. — D. Chéobald, de Segnago, "fait" en — 1534.
40. — D. Benoît, de Bologne, élu en — 1539.
41. — D. Louis (ou Ludovic) Abissi, de Ravenne, nommé en 1541.
42. — D. Chéobald, de Segnago, "fait" pour la 2^e fois en — 1542.
43. — D. Paul Rainoldi, de Bologne, élu en — 1546.
44. — D. Barthélemy Niccolini, de Ferrare, nommé en 1556.
45. — D. Laurent, de Bologne, "fait" en — 1562.
46. — D. Mathieu, de Gènes, élu en — 1568.
47. — D. Gibère Fossati, de Milan, élu en — 1574.
48. — D. Gorgon, Piémontais, fait prieur en — 1575.
49. — D. Etienne Conradeschi, de Casciana, nommé en 1578.
50. — D. Jean-Baptiste Capo, de Bologne, nommé en — 1586.
51. — D. Barthélemy Menichini, de Bologne, nommé en 1587.
52. — D. Jean-Baptiste Capo, élu prieur pour la 2^e fois en — 1588.
53. — D. Barthélemy Menichini, élu prieur pour la 2^e fois en 1589.

Pise. 6.

(121.)

54. — D. Théophile Caucchi, de Bologne, nommé en — 1601.
55. — D. Tibère Gantei, de Sienne, nommé en — 1613.
56. — D. Laurent Orsini, de Lucques, élu en — 1618.
57. — D. Barthélemy Scala, de Sienne, "fait" en — 1627.
58. — D. Tibère Gantei, élu Prieur pour la 2^e fois en — 1629.
59. — D. Laurent Orsini, nommé Prieur pour la 2^e fois en 1634.
60. — D. Jean-B^{te} Manducci, Calabrais, "fait" en — 1638.
61. — D. Damien Brancati, de Sienne, élu en — 1639.
62. — D. Benoît Querini, de Florence, nommé en — 1641.
63. — D. Alexandre Chiappini, de Florence, "fait" en 1642.
64. — D. Silvio Franceschini, de Lucques, "fait" en — 1647.
65. — D. Bonaventure Bennati, de Rome, "fait" en — 1649.
66. — D. Tibère Giovannetti, de Sienne, nommé en — 1657.
67. — D. François Gavarnioli, de Florence, élu en — 1660.
68. — D. Basile Rigbi, de Florence, élu en — 1664.

69. — D. Basile Besozzi, de Milan, nommé en — 1676.
70. — D. Alexandre Fedeli, de Florence, nommé en — 1699.
71. — D. Bruno Bona, de Milan, "fait prieur" en — 1706.
72. — D. Alphonse Marie Guilizzoni, de Milan, élu en 1719.
73. — D. Charles Marie Orsini, de Buti, élu en — 1742.
74. — D. Joseph Alphonse Maggi, de Milan, nommé en 1764.
75. — D. Gorgon Valli, de Fossacco, élu en — 1797.
76. — D. Emilien Marie Maccanti, de Cerreto Guidi, nommé en 1803.
77. — D. Antoine Sessi, de Florence, élu en — 1817.
78. — D. Lion Niccolai, de Florence, nommé en — 1836.
79. — D. Bruno Citoni, de Calci, élu en — 1839.
80. — D. Benoît Sugarini, de Vernio, nommé en — 1856.
81. — D. Bruno Citoni, élu pour la 2^e fois en — 1859.

Description de la Ch^{se} de S^c, "telle qu'elle existe présentement" (1884)

[p. 115 à p. 143 (fin) de la brochure de M. l'abbé Giombanti.]

Du village de Calci, qui est situé à 11 kil. environ de Pise, on arrive à la Chartreuse par une belle route, d'un kilomètre de longueur, ouverte en 1844, à travers de riches plantations d'oliviers, par le syndic ou Maire M. François Ruschi, dont elle porte encore le nom. Ce n'est que vers l'extrémité de cette route, qui descend alors quelque peu et infléchit légèrement à gauche, que l'on découvre le monastère entouré et presque caché de tous côtés par les champs d'oliviers.

Au dessus de l'arc de la grande entrée se trouve une statuette de S^t Bruno portant sur le socle les mots : "O Beata Solitudo! O sola beatitudo!"; et plus bas : "Cartusia Pisarum fundata an. repar. sal. 1366."; de chaque côté une sentence; celle de gauche est de S^t Jérôme : "Habitantibus hic oppidum carcer est et solitudo paradiscus.", l'autre, de S^t Basile : "Solitaria vita celestis doctrinae schola est et divinarum artium disciplina."

Sur la droite de la petite cour ouverte précédant l'entrée, se présente la Chapelle de S^t Sébastien, érigée en 1672, pour la commodité des gens des environs, agrandie en 1792, et dont le fronton a été orné, par Bernardin Poccetti, bon peintre Florentin, d'une fresque représentant la S^{te} Vierge avec l'Enfant-Jésus, S^t Bruno et S^t Sébastien, figures simples et belles qui inspirent un sentiment de dévotion. Sur l'autel, un S^t Sébastien percé de flèches; la voûte, peinte par Cassius Natalli, nous montre le même saint porté au ciel par les Anges; un petit oratoire attenant à

[pour

a pour principal ornement une Compassion en bas-relief.

Faisant face à la Chapelle est une petite Hôtellerie extérieure où l'on peut recevoir les personnes du sexe et où l'on peut manger des aliments gras; le même artiste, Bernardino Poccetti, y a peint, au dessus de la porte, des pèlerins assis autour d'une table, et on lit au bas de ce sujet de circonstance: "Qui suscipit hospitem, suscipit Christum."

La principale porte d'entrée franchie, on se trouve dans la grand' Cour intérieure, longue de 140 mètres sur 32 m. de largeur, en face de l'église et des bâtiments élevés symétriquement, des deux côtés de la façade monumentale de celle-ci, par l'architecte Nicolas Stassi. Ces bâtiments d'avant corps sont à trois étages, en comprenant le rez de chaussée dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer tandis que celles du 1^{er} étage sont munies de balcons et celles du second (et dernier) de demi-balcons.⁽¹⁾

La façade de l'église, telle que nous la voyons aujourd'hui, toute en petits blocs de marbre, n'est autre que la façade primitive, qui fut élargie, exhaussée et ornée de statues, en 1772. Au dessus de la porte, les armoiries de la Chart^{re} et, des deux côtés, les statues assises de la Foi et de l'Espérance. Plus haut, dans deux niches, les statues en pied de St Hugues et de St Arnhelme, Evêques Chartreux; sur le fronton: le groupe de l'Assomption de la St^e Vierge, titulaire de l'église; à droite de ce groupe, la statue de St Jean l'Evangeliste, et, à gauche, celle de St Gorgon, patrons et protecteurs du Convent, sculptures exécutées, sur les dessins de Pierre Giardi, par Pellicia et Mocarotta, de Carrare.

On accède à la porte de l'église par un double escalier de quelques marches en marbre de St Julien, - œuvre de Gabriel Combi, - qu'il a fallu élever pour raccorder le niveau de la cour à celui du temple, car, la Chartreuse étant bâtie sur

[L

⁽¹⁾ Demi-balcons = (terrazzini), c'est-à-dire (non so se mi sbaglio) de grandes fenêtres dont la partie inférieure est formée d'un simple garde-fou; tandis que les balcons = (terrazzi) ont une rampe en fer, généralement mieux ouvragé, établie sur une ou plusieurs dalles avançant en saillie sur le mur de la façade.

sur la pente douce du pied d'une colline, le niveau du Cloître, sur le prolongement duquel est établie l'église, se trouve plus élevé que les abords du Monastère.

Sous cet escalier est une entrée aux vastes souterrains décorée de quelques peintures ornementales de Poccetti. Jadis on élevait là un grand réservoir lorsque les Religieux pouvaient faire la procession solennelle de la Fête Dieu dans la cour.

Au dessus de la façade du corps de bâtiments Nord, s'élève, dans le milieu, une espèce de fronton isolé dont le centre est occupé par un cadran circulaire semblable à celui d'une horloge, mais dont l'aiguille, mise en mouvement, au moyen d'un mécanisme intérieur, par la girouette-banêrolette qui couronne le sommet, marque seulement la direction du vent; on y lit les mots: *Ventus est vita hominis*. Pour faire pendant à cette montre éolienne, le côté opposé, ou côté du Midi, porte sur un fronton symétrique une vraie horloge avec les mots: *Irreparabile tempus*.

C'est au bas de cette partie centrale du corps des bâtiments sud que se trouve l'entrée principale du Monastère proprement dit. — "*Ingredia = hinc gens justa*," lit-on au dessus de la porte. L'intérieur renferme des magasins, les quartiers ou appartements des différents Procureurs, deux petits cloîtres et les salles des Archives. — Au 1^{er} étage, l'Hôtellerie noble et l'hôtellerie commune, la dépense, la cuisine, le réfectoire. — L'étage au dessus était destiné à l'habitation des Couvers, des vieillards, des malades. — En 1870, toute cette partie du Couvent, (la plus vaste, la mieux exposée, et, architecturalement, la plus soignée,) a été généreusement octroyée par le Gouvernement Italien au Conservatoire de S^{te} Anne de Pise comme lieu de villégiature pour les jeunes filles pendant la saison d'été.

La partie parallèlement correspondante, ou corps de logis antérieur côté Nord, renfermait, au rez-de-chaussée, quelques ateliers, le greiner,

* *custodiens veritatem*"

le moulin, la boulangerie, des chambres d'entrepôt pour les provisions. Le 1^{er} étage est toujours occupé par les Chapelles, dites Chapelles Nouvelles, et le 2^e sert encore de quartier aux personnes de service de la Maison; un corridor le met en communication avec la vaste loggia ou terrasse couverte, élevée au dessus du nouveau moulin hydraulique, et qui sert de lieu de récréation, comme par le passé, aux Religieux cloîtrés, les jours de fête, lorsque le temps ne leur permet pas d'aller faire leur promenade réglementaire au dehors.

Sur le côté droit de la cour [à droite, pour le spectateur placé en face l'église], côté dit des grotesques ⁽¹⁾ en raison de quelques groupes de moines en bas-relief exécutés par Ange Somazzi, se trouvent l'entrée du grand jardin et celle de la clôture du Monastère. Le côté gauche est occupé par deux rangs de terrasses s'élevant au dessus des lavoirs et des écuries et servant l'une de séchoir pour le linge, l'autre à l'usage des cochers.

Les constructions diverses établies sur la ligne parallèle à celle des bâtiments que nous venons de mentionner, étaient des boutiques ou ateliers pour les corps de métiers les plus nécessaires au service courant de la Maison. Il y avait là, en outre, le moulin à écraser les olives, l'habitation du Frère Portier et la Pharmacie. Cette dernière, vendue aux enchères publiques lors de la suppression de l'Ordre, passa de mains en mains, toutes plus négligentes les unes que les autres, de sorte qu'elle se trouve aujourd'hui réduite à sa plus simple expression, c'est à dire aux quatre murs, ou à peu près. Elle avait été, à l'origine de son installation, peinte et ornée artistiquement par Natilli. Le sujet principal de la décoration, celui de la voûte, est seul encore visible, il représente Esculape offrant une herbe médicinale à une pauvre vieille femme malade.

[Pour

(1) *Grotteschi*. Qualificatif donné aux ouvrages d'art, - peinture ou sculpture, - exécutés dans les cryptes, en italien *grotte*. (P. M.)

Pour visiter la Chart^{re}, on commence par l'entrée des bâtiments sud où se trouve le bel escalier à la Milanaise de l'ingénieur Michel Floi. Au fond du corridor on voit des Religieux qui écoutent attentivement la lecture de leurs Statuts sous l'œil de quelques Anges qui les regardent du haut de la voûte, le tout en peinture, bien entendu, œuvre de Gothard Marcacci.

Le long d'un autre corridor sont les appartements des P^{ro}curateurs, et, au fond, les Archives, dont la porte est surmontée d'une vue de Sivoirne et de l'île de Gorgone, de la Louis Pocchini, vue encadrée d'ornements du même artiste. Le local des Archives est celui de l'ancienne Pharmacie, mais agrandi en 1770, époque de la nouvelle installation; il comprend trois salles meublées de grandes et élégantes armoires; çà et là, des sentences pieuses, en Latin. Avant la suppression Napoléonienne (de 1808), ce précieux dépôt contenait plusieurs milliers de parchemins, un grand nombre de Mémoires et des éditions rarissimes d'ouvrages de prix. De tout de richesses que reste-t-il? Bien peu de chose. - Notons une Bible en trois gros volumes, œuvre peut-être (!) du XI^e s., ornée de fort belles miniatures; - un parchemin de la Comtesse Mathilde en date du 23 Sept^r 1112, acte par lequel elle déclare prendre sous sa protection le Monastère Bénédicte de la Gorgone et l'église de St Vit (Prieuré Bénédicte dépend^t de la Gorgone) à Pise, avec toutes les propriétés de l'un et de l'autre; - plusieurs Bulles Pontificales, - quelques centaines de parchemins, relatifs, en majeure partie, aux protestations de la Chartreuse, - et quelques anciens livres liturgiques.

Au pied du premier escalier est une Madone avec l'enfant Jésus, œuvre de Pierre Giarré qui a mis au bas l'inscription: "Dic tu qui ascendis: Mater amoris, ave!" - En débouchant sur le palier du 1^{er} étage,

Jon

ou a devant soi un ample corridor qui, lorsque s'ouvre la porte du fond, se joignant en ligne droite avec le côté méridional du Grand Cloître, offre un magnifique coup d'œil. Dans ce corridor, Giarré a prodigué des perspectives architectoniques, des cintres, des terrasses, des figures allégoriques, et reproduit sur la voûte une apothéose de St Bruno porté au ciel par les Anges, imitation de celle qui est dans le salon du Priorat; un lit au bas, sur un phylactère: "Vado parare vobis locum." De chaque côté du corridor se trouvent: le réfectoire, la cuisine et la dépense. Le long de l'autre corridor, où l'on voit les portraits des principaux Bienfaiteurs de la Chartreuse peints par le même Giarré, sont disposées les diverses pièces de l'Hôtellerie.

Le Réfectoire conventuel, fort beau d'aspect dans son ensemble, est un rectangle de 28 mètres de long sur 8 de large, entièrement peint par Giarré et Poccetti. Sur les murs latéraux, six grands tableaux et les quatre principaux Docteurs de l'Eglise latine; dans les intervalles, des figures représentant les 12 mois de l'année et tenant en mains des corbeilles pleines de fruits, - puis les portraits des Chartreux illustres: Ludolphe, Surin, Sansperge, Pierre Sutor, Denis. Sur la muraille du fond Poccetti a peint à presque une Cène qui, malheureusement, se présente sous un jour peu favorable.

Le 1^{er} tableau à droite en entrant représente le banquet d'Herode qui fut apportée sur la fin la tête de saint Jean Baptiste. Tandis que le roi ne peut maîtriser son trouble et son effroi à la vue de cette tête sanglante présentée sur un plat d'or par la jeune danseuse, la mère de celle-ci, au milieu de la stupeur des convives, fait mine de vouloir percer les yeux de la victime avec la pointe de sa fourchette. — Epigraphe: "Juravit et contristatus est."

Vient ensuite le portrait de St Jérôme, puis un autre

[grand

grand tableau retraçant le Réfectoire de la Chartreuse de Paris où la reine Catherine de Médicis sert elle-même de ses mains les Religieux tranquillement installés à table. On lit au bas : "Ipsa pia regina epulas parat, ipsa ministrat." (1)

Portrait de St Augustin.

Noces de Cana, avec l'épigraphie: Mutavit unda originem.

Près de la belle fresque de Poccetti, une petite chaire sur les parois de laquelle un artiste, peut-être le même Poccetti, a peint des livres tellement bien imités qu'on est tenté d'y porter la main pour les prendre et les ouvrir.

Le tableau suivant nous offre le Dîner chez le Pharisien, repas durant lequel Madeleine répandit son vase de parfums sur les pieds du Sauveur; - étonnement des convives et du maître de la maison qui jette de travers un regard haineux à Jésus. - Epigraphie " perpétuant le souvenir de Madeleine": "De luto luci reddita."

St. Ambroise.

Grand tableau reproduisant le présent Réfectoire où le Grand Duc Côme III, assis à côté du Prieur - auquel il a obtenu en cette circonstance la levée du silence, - voit avec surprise que les Religieux ne profitent point de cette dispense. "Discipline zelo abstinere loqui, quam quam essent lege soluti."

Saint Grégoire le Grand.

Enfin, le dernier grand tableau parietal reproduit la scène évangélique de l'Enfant prodigue reçu par son père. "Perierat et inventus est."

Dans les lunettes, des vases de fleurs et des sentences sur la sobriété.

La voûte est décorée de trois compositions allégoriques: la première, sous les traits d'un jeune homme portant un joug sur

ses épaules mais aidé par un Ange, représenterait plus spécialement la condition des Frères Couverts - (qui mangeaient autrefois avec les Pères, à l'extrémité du Réfectoire); - la seconde, par des anges et des oiseaux se mouvant avec grâce dans le ciel, figure l'abstinence des aliments gras si religieusement observée chez les Chartreux; "Non utar, ne abutar."; - la troisième symbolise la tempérance et la prudence des Supérieurs en une jeune femme qui mélange de l'eau au vin et a près d'elle un miroir.

Une porte latérale donne accès sur un côté du petit cloître par où passaient les Religieux pour aller de l'église au réfectoire et vice versa. Dans un renforcement du mur est le lavabo où chaque Religieux se mouillait les mains avant d'entrer dans la salle de réfection. Poccetti y a peint au dessus un Enfant Jésus endormi entouré d'anges.

À quelques pas de là est l'entrée de la Chapelle du Chapitre, dédiée à S^t Gorgon Martyr, depuis que ce saint devint l'un des patrons de la Chartreuse de Sise après la suppression de celle de Gorgone, ainsi que le rappelle l'inscription suivante placée au dessus de la porte, à l'intérieur: "D. O. M. - In honorem Sancti Gorgonii consecratum, ut ejusdem Chris. Martyris titulus cultusque in hac domo perpetuo retineretur, cui universa bona atque iura monasterii S. Mariae et S. Gorgonii in Gorgon insula fuerunt attributa." - Cette chapelle fut restaurée par Don Joseph Alphonse Maggi (Prieur de 1764 à 1797), et peinte par Gianni. Perrière l'autel

[en

← Note (1) de la page précédente: "Joanna (Regina Francie)... Monachos Vallis Viridis comitabat frequentissime, seseque ad ima humilitatis et charitatis officia demittens, parabat obsonium, ipsaque per cellulas ministrabat Monachis prandium." (Annal. Ord. Cart. E. VII. p. 117. Année 1371.) - ? -

en marbre, un tableau, - que Morrona estime être le meilleur ouvrage d'Augustin Veracini, - présente ensemble St Gorgon, St François de Sales et le B^e Nicolas Albergati, Cardinal Chartreux. - Et noter la disposition des yeux de St Gorgon qui suivent dans tous les sens ceux qui les regardent. - De chaque côté de ce tableau, des peintures murales de Giarré figurent : l'Amour Divilin, la Correction fraternelle, l'Abstinence, la Discipline. Dans la cabotte (ou coupole) : le couronnement de St Gorgon ; et sur les pendentifs : les quatre Évangélistes. - Pour remplir revêtir la surface des deux parois longitudinales, l'artiste n'avait rien trouvé de mieux que d'y peindre deux orchestres, l'un d'instrumentistes, l'autre de chanteurs. L'idée était sans doute assez originale de vouloir ainsi introduire la musique en plein Chapitre de Chartreux, mais dès lors qu'elle n'avait été mise à exécution qu'en effigie, l'idée de renvoyer les musiciens en recouvrant ces peintures d'un fort badigeon au lait de chaux, ainsi que cela fut fait plus tard, ne peut être considérée que comme regrettable, - inopportune, dit l'abbé Piombanti, - du moins au point de vue de l'art. - Le pavement de la Chapelle est en petits cubes de marbre à la face supérieure noire. Tout autour des murs est disposée une banquette avec dossier, couronné d'une frise en marqueterie, permettant aux Religieux de s'asseoir pendant les lectures des réunions Capitulaires.

Du petit Cloître, dans lequel nous rentrons, on peut voir la Cour du Clocher actuel et l'emplacement de l'ancienne. Le milieu du carré qui entoure ce cloître est occupé par un puits monumental, à côté duquel est un regard ouvrant sur les vastes caves qui s'étendent souterrainement autour du puits.

En retournant dans le corridor de l'Hôtellerie, - sur
les

sur les portes de laquelle sont placées des sentences de l'Écriture et des Pères relatives à l'hospitalité, — on voit, à côté du Refectoire, une petite chapelle dédiée à l'Annonciation : mystère qui est représenté par un groupe en marbre placé sur l'autel. Sur les murs sont peints les quatre grands Prophètes, ainsi que des passages des Prophéties ayant trait au mystère de l'Incarnation et à la puissance du Rédempteur. Au dessus de la porte latérale donnant sur l'église Conventuelle, une Madone avec l'Enfant Jésus, ouvrage, peut-être, du Poccetti.

Le long du corridor, — qui ne mesure pas moins de 65 mètres, ~~est~~ — Giarré a exécuté en chair-obscur treize portraits des Fondateurs et principaux Bienfaiteurs de la Chartreuse, portraits qui se trouvent encadrés au milieu d'ornements de Louis Pochini.

Voici l'énumération de ces personnages avec les inscriptions qui accompagnent chaque peinture.

1^o — Dom Jean Uprezzinghi, l'ami du Fondateur Pierre della Vergine, et premier Prieur de la Maison : " B. Joannes Uprezzinghus, Pisanus, Prior et Professor Domus Lucensis, Petro, Chartusia huius conditoris, consilii auctor. "

2^o — Dom Pierre Vanucci, Prieur de Sienne, autre conseiller du Fondateur : " D. Petrus Vannuccius, Pisanus, Prior et Professor Cart. Maggiani, alter apud Petrum foundationis suavor. "

3^o — Pierre de Mirante della Vergine, fondateur : " Petrus, filius Mirantis de Virgine, Armenus, mercator Pisanus, huius Cartusia funditor. "

4^o — Le Chapelain de Pise, Nino dal Bagno, beau-frère et exécuteur testamentaire du Fondateur ; nous trouvons aussi devant ce nom l'abréviation de Beatus : " B. Ninus Puccius de Spazzavento (c'est la seule fois que l'on rencontre ce nom, probablement celui de son pays d'origine...) Petri facultatibus Cart.

[usita]

Cartusia foundationem instituit 1366. "

5° - Dame Bacciamea, des Nobles Pal Bagno, femme de Pierre de Mirante, et bienfaitrice de la Chartreuse naissante : "Bacciamea Puccia, Petri uxor, bona sua Cartusia edificanda vitens attribuit. An. 1368. "

6° - En face de ce dernier portrait, celui de l'Archevêque Moricotti qui approuva la fondation, bénit et posa la première pierre du Couvent et fit des donations importantes : "Franciscus Moricottus, Archiepiscopus Pisanus, et S. R. E. Cardin. Cartusiam sua auctoritate fundatam aedificiis ac prediis auget.

7° - Sainte Catherine de Sienne, bienfaitrice insigne. L'inscription rappelle seulement que ce fut à sa prière que le Pape Grégoire XI donna la Gorgone aux Chartreux : "S. Catharina Senensis precibus coenobium Gorgon. a Gregorio XI Cartusie attribuitur 1376. "

8° - Vis à vis S^{te} Catherine, le Souverain Pontife Grégoire XI : "Gregorius XI Pontifex Max. Monasterii S. Mariae et Gorgonii in insula Gorgon bona et iura universa Cartusiensibus monachis addidit. "

9° - Laurent Ciampolini, qui fit bâtir l'église à ses frais : "Laurentius Ciampolinus Pisanus Cartusie ecclesiam a fundamentis excitavit an. 1377. "

10° - En face du précédent, Sippo Alliata qui fit bâtir certaines parties du Monastère : "Sippus de Alliata, Nobilis Pisanus, Benefactor huius Cartusie An. 1384. "

11° - André Galletti qui pourvut la Maison de bonne eau potable : "Andreas Caroli filius, de Gallettis, Pisanus, Cartusia multis commodis instructa, aquam in claustrum adduxit 1384. "

12° - Lotto Gambacorti qui légua au Couvent ses grands Domaines d'Alica et de Montecchio : "Lottus Francisci filius, de Gambacortis, Pisanus, liberalissimus Cartusie patronus. An. 1397. "

13° - Sigismond Olivier qui laissa les Ch^{rs} héritiers de son
 } riche

riche patrimoine : " Sigismundus Ulverius de Casciana in
Cartusiam mire magnificus. An. 1547. "

On montre, sur la voûte de la dernière chambre
à droite, (de l'Hôtellerie) - une autre peinture de Giarré : au milieu
d'ornements variés une femme assise sur le bord d'un rocher près de
la mer (scoglio = écueil) indique à un pèlerin égaré de chemin de la
Chartreuse où il trouvera une bienfaisante hospitalité.

Une plaque de marbre encastrée dans la muraille
de cette salle perpétue le souvenir du passage de Pierre Léopold,
Grand Duc de Toscane, de Gustave III de Suède, et de la Duchesse
de Parme Marie-Amélie, qui s'y trouvèrent réunis à table, le
16 Nov^{bre} 1783, et " remplirent toute la maison de leur majesté en mê-
me temps que de leur bonté " :

" Petrus Leopoldo R. Hung. et Boh. Princ. Arc. Austr. etc. magno
Etruriae duci, et Gustavo III Svecorum regi, etc., qui una cum
Maria Amalia austriaca Parmens. Duc. hoc in conclavi ad
mensam excepti XVII Kal. decemb. 1783 totam domum maiestate
sua simul et benignitate principes augusti implerere. Magnis
hospitibus Carth. monachi sibi plaudentes, tanti beneficii mon.
grato animo posuer. "

Du corridor de l'Hôtellerie on peut entrer par deux
portes différentes dans le second cloître (second étage - ou, plus exactement,
1^{er} étage du Petit Cloître, celui-ci se trouvant au rez-de-chaussée. - Il va sans dire que par
secondo chiostro l'auteur ne veuille entendre le Grand Cloître. -). Ici, le peintre
Natilli a revêtu les murs de fresques dont le sujet principal est tiré
du Martyre des Chartreux de Sondres sous Henri VIII. - D'autres
figures, allégoriques, symbolisent les vertus et les qualités d'un bon Prieur,
[Car

car nous touchons aux appartements du Prieuré dont une entrée est surmontée des insignes d'Abbi mitré avec une banderolle sculptée où sont gravés les mots : Omnes et omnia videat.

Cet étage supérieur du Cloître est traversé par une espèce de pont qui permet d'aller puiser, pour le service de la cuisine et de l'Hôtellerie noble, l'eau du puits dont nous avons parlé (eau qui y vient de la fontaine du grand cloître). Un St Bruno et une Assomption de Giarré ornent les voûtes. C'est là que se trouve l'entrée principale de l'Hôtellerie noble où le Prieur Dom Joseph Alph.^{te} Maggi permit à notre infatigable Giarré de donner libre carrière à son talent d'artiste en clair-obscur dans l'ornementation de la Grand' Salle. On croirait voir en effet de réelles modelures en stuc là où il n'y a que le travail d'un pinceau habile dans le contraste des couleurs. Les honneurs de l'endroit sont pour le souvenir du 5^e Duc Pierre Séopold et de sa femme Marie-Antoinette dont les portraits, encadrés d'attributs guerriers de toute sorte se font vis à vis au-dessus de l'inscription : "Petro Leopoldo Magni E. (tumie) D. (uci) et Reginae Conjugi, Cartusia. Anno 1771." — Tout autour de la salle, dans des niches fort bien imitées en peinture, les images de la Religion, de la Vigilance, du Triomphe sur les plaisirs, de la Solitude, de la Paix, de l'Abstinence. Sur les corniches au-dessus des portes, de gracieux bambins se jouent au milieu de festons de fleurs et de fruits, et les intervalles entre les portes et les angles de l'appartement, — angles qu'occupent les Vertus Cardinales, — sont remplis dans le haut par une large frise où sont prodigués des dessins les plus variés de l'art ornemental. — Le plafond est occupé par une vaste composition aux couleurs éclatantes où sont personnifiées la Foi, l'Espérance et la Charité, mais d'une façon qui, dans un lieu après tout monastique, aurait évidemment dû être un peu plus châtiée. — Dans la cham-

] = bre

chambre attenante, l'artiste a peint un personnage figuratif du Sommeil, et dans celle de la Domesticité celui de la Vigilance. Dans la largeur du mur séparant la salle de la chambre, d'un côté la Peinture, de l'autre la Poésie qui, au moyen de quelques simples lettres de l'alphabet (italien?) ont entre elles un petit dialogue assez curieux. (?)

La cuisine et la dépense - d'où l'on va aux caves, - n'offrent de particulier qu'une inscription commémorative de leur antiquité et de leur destination première, car ces deux pièces étaient dès l'origine, (1384) (ainsi que nous l'avons vu - p. 99-) deux cellules de Religieux qui furent aménagées ultérieurement pour le service actuel. Les mêmes Bienfaiteurs qui avaient construit ces cellules firent aussi bâtir le corridor qui débouche sur le Grand Cloître.

Retournons par le corridor en face du Réfectoire et continuons à monter l'escalier qui mène au dernier étage; arrivés sur le palier nous verrons deux nouvelles œuvres de l'inépuisable Giarré: au plafond, la scène biblique de l'échelle que Jacob vit en songe surmontant la fuite vers la Mésopotamie, et, au dessus de la grande fenêtre d'à-côté, un Saint Bruno. Vis à vis la fenêtre, une cage d'escalier avec rampe en fer d'où l'on voit le palier et le corridor de l'étage au-dessous. Tout ce quartier supérieur du petit Cloître formait comme un Monastère à part, spécialement affecté aux Convers, aux Dormis, aux vieillards, aux malades, aux impotents. On se en a conservé la Chapelle de Famille où Giarré (toujours lui!) a peint l'Agonie de N.S. au Jardin des Oliviers; N.-D. des Sept Douleurs; un Bece Homo, un St Joseph et une Immaculée Conception. Ce quartier s'étend jusqu'au dessus de l'Hotellerie Noble et des appartements du P. Prieur, ou, plutôt, de la salle immédiatement

Tout

au-dessus de ces appartements, et où était la Bibliothèque transférée depuis dans un autre local. Actuellement, tout est meublé et aménagé pour l'usage des jeunes filles pensionnaires du Conservatoire de Ste Anne de Pise.

Au fond du corridor le plus long se trouve une terrasse couverte d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur tout le pays environnant. C'est, à gauche : le joli village de Montemagno, - en face : le pittoresque mont de la Verruca avec sa vieille forteresse qui en couronne le sommet et, à ses pieds, Peggiano, ainsi que le monastère de Nicosa ; à droite : la Tour d'Uzzzinghi (le clocher de la Chartreuse ?) dominant Caprona ; derrière celle-ci S'ivourne, et, dans le lointain, au milieu des flots bleus, l'île de la Gorgone ; puis, la plaine de Pise, émaillée de blanches villas, de fermes, de hameaux, de villages et dominée par la Ville elle-même qui en occupe le centre ; le panorama se termine par le Mont de Calci aux pieds duquel s'élève la vieille tour de la Prévôté.

En revenant à l'autre corridor qui donne sur le Grand Chœur, on a à main droite le quartier du Siorat, sur la porte duquel est peinte une horloge à pendule, avec les mots : *Ex pondere vigilo* ; image fort bien choisie, car de même que le poids tient le mécanisme de l'horloge ^(en éveil, c. à d.) en activité continue et normale, de même le poids moral de sa charge doit obliger le Supérieur à être toujours vigilant sur l'observance de la Règle. Les appartements se composent de diverses chambres et d'une petite chapelle jadis dédiée à St Bruno, mais qui, ayant été remaniée et embellie par D. Bruno Vitoni, fut reconsecrée en 1877 par l'Archevêque de Pise, Mgr Micaleff, et dédiée par lui à St Joseph. - Dans une salle, - où

[ne

ne sont pas ménagées les sentences latines ayant trait aux Supérieurs, — se trouvent peintes sur la voûte d'apothéose de St Bruno, déjà signalée en passant, et une vue de la Chart^e telle qu'elle était avant sa restauration de la fin du XVIII^e s. — Et noter encore, au Prieuré, les portraits de quelques Prévôts, au nombre desquels se trouve celui de P. Joseph Alph^e Maggi, et quelques bonnes toiles de maîtres. Une petite et curieuse galerie conduit au jardin, dessiné avec goût et orné de grotteschi par Ang^e Somazzi, en 1763.

On entre ensuite dans le Grand Cloître, tout en marbre blanc de Carrare, construit sur les dessins de Dom Felicien Bianchi par André Mouzoni et Jean-Baptiste Cartoni. Ce beau quadrilatère mesure 85 mètres pour les côtés parallèles dans le sens de la longueur et 55 m. pour les côtés de raccordement; 42 colonnes de marbre blanc veiné de noir et d'ordre Toscan en soutiennent les arcades, et ces colonnes sont tellement ressemblantes qu'elles ont dû certainement être toutes tirées d'un même filon.

Le Cloître n'a cependant pas été exécuté tel que le comportait le plan du Chartreux architecte, qui aurait voulu au dessus des arcades un couloir fermé et sur ce dernier une terrasse découverte. Le couloir aurait été éclairé par des fenêtres et orné de pilastres et de bas-reliefs, la terrasse garnie de colonnettes en marbre, le tout en harmonie avec la construction principale du rez-de-chaussée. Ce projet grandiose ne reçut point sa totalité d'exécution à cause de l'énorme dépense qu'aurait imposée sa réalisation, et aussi parce qu'avec ce Cloître surchargé on aurait perdu la jolie vue de Montemagno et des collines dalentour.

Tout au milieu de l'espace encadré par les galeries du Cloître s'élève la belle fontaine monumentale du XVIII^e s. — Sa vasque

[princip^e

principale est munie d'une balustrade sur laquelle se tiennent quatre aigles qui de leur bec renvoient l'eau dans autant de petites niches. Au centre de la vasque se dresse un soubassement où sont sculptés en relief les armes de l'Ordre et de la Chartreuse, et qui soutient une vasque plus petite. Sur les bords de celle-ci quatre dauphins appuient leur tête tandis que leurs queues réunies dans le haut servent de soutien à une troisième et dernière vasque plus restreinte que domine une statuette représentant la Chartreuse. Cette fontaine peut répandre l'eau par 28 jets d'eau à la fois; elle avait d'autres ornements en bronze qui au temps de la suppression Napoléonienne (1808) prirent leur vol hors de la Maison avec bien d'autres objets d'art. — Du côté de l'église sont les deux petits cimetières Conventuels, l'un pour les Pères l'autre pour les Frères.

Autour du Cloître, du côté extérieur, mais ayant, à intervalles réguliers, leur entrée sur l'intérieur des galeries, sont disposées les Cellules ou habitations des Moines, lesquelles seraient au nombre de 16, si celles du côté du midi n'avaient pas été reliées par une maçonnerie et affectées, avec les bâtiments d'avant-corps dont nous avons parlé, au logement des jeunes filles du Conservatoire Ste Anne de Pise pendant la saison des vacances qu'elles viennent passer chaque année à la Chart^{re}.

Chaque cellule de Religieux se compose d'une première chambre et d'un atelier au rez-de-chaussée, et, au dessus, de deux autres chambres: l'une où se trouve pour tout ameublement un petit autel, l'autre qui sert proprement d'habitation au Chartreux et où sont: l'oratoire, la table de travail surmontée de sa peu encombrante bibliothèque, le lit de paille, le réfectoire dans l'embrasure de la fenêtre; — dans l'espace compris entre une cellule et l'autre, un jardinet entièrement clos sur lequel donne une petite terrasse ou véranda.

Au dessus de la porte de chaque cellule Natilli peignit en

en 1465 le portrait du saint ou du Bienheureux Chartreux auquel est dédiée l'habitation ; une sentence relative à quelque vertu religieuse accompagne la peinture.

Par celle de ces portes que surmonte le portrait de St Raynier on entre dans un couloir aboutissant au jardin sur lequel sont les bâtiments qui étaient autrefois la chapelle du Noviciat et la salle de la Rasure transformés actuellement en dépense, réfectoire et cuisine pour la petite Communauté survivante.

Deux grandes chambres voisines servant jadis à l'entrepôt du blé et de la farine ont été transformées : la plus petite en salle d'attente (sala di aspetto) (?), et la plus grande en bibliothèque (libreria), modeste abri des épreuves bibliographiques que l'on put sauver des naufrages de 1808 et de 1866. On y a transporté également quelques tableaux qui ornaient l'ancienne Hôtellerie, entre autres un St Sébastien, de Clementone, un St Philippe de Néri, de Carlo Dolci, - Carlinio Dolci, comme l'appelle Citi (quel est ce Monsieur Citi ?) - et un portrait du Fondateur, Pierre de Mirante. Antonio Caterini y a aussi dessiné une jolie étude de perspective dont le sujet n'est autre que le grand Cloître de la Chartre de Pavie.

Pour aller de là à l'église on traverse un autre couloir débouchant sur le Cloître par la porte au dessus de laquelle Natelli a peint une Compassion. Au fond de ce corridor - situé sur l'emplacement de l'ancien Chapitre, qui dut être sacrifié dans le remaniement et l'agrandissement des constructions au XVIII^e s. - se trouvent trois portes : celle de gauche ouvre sur le grand Réfectoire déjà visité et décrit, celle de face, sur la Chapelle dite du Colloque, dédiée anciennement à l'Annonciation et présentement à St^e Catherine de Sienna, enfin celle de droite donne sur l'église qu'il nous reste maintenant à parcourir pour en détailler la description.

↓ l'église

L'Église est un rectangle de 28 mètres de longueur sur près de 9 m. de largeur. Son aspect général tout en étant somptueux et gai inspire néanmoins le recueillement et la dévotion. Ses murs et les voûtes sont entièrement recouverts de peintures sacrées et d'une riche ornementation, une séparation (tramezzo - (transept?) en maçonnerie (s'élevant à environ mètres de hauteur) revêtue en partie de beaux marbres, la divise en deux parties inégales, la plus grande comprenant le Sanctuaire et le Chœur des Pères, la plus petite: le chœur des Frères. Ce fut, ainsi que nous l'avons vu, Laurent Ciampolini, noble Pisan, qui fit bâtir de ses deniers le temple de la Chartreuse dans la seconde moitié du ^{XIV}^e s., mais sur un plan beaucoup plus modeste et dépourvu de toutes ces œuvres d'art, exécutées en majeure partie au ^{XVII}^e s., ~~et~~ qui en font actuellement la principale beauté matérielle. La dernière consécration de l'église fut faite le 20 octobre 1760, comme le rappelle l'inscription suivante placée sur le fronton de la séparation du côté du chœur des Pères: "Templum hoc consecratum fuit anno Domini 1760. XIII. Kal. Novembris."

Le pavement en mosaïque en petits carrés de marbre multicolores formant des dessins qui varient suivant le point d'où on les regarde et par conséquent d'une grande difficulté d'exécution, fut entrepris et mené heureusement à terme par Jean-Baptiste Vaccà, de Carrare.

Ses tableaux, à l'exception de ceux du Sanctuaire, sont du peintre Bolognais Joseph Rolli aidé d'un sien neveu du nom de Pierre; les ornements architectoniques et les riches dorures qui leur servent d'encadrement sont l'œuvre des frères Paul et Renaud Guidi également Bolognais. ⁽¹⁾

(1) Paul Guidi tomba malade à la Chartreuse, où il mourut et fut enterré.

[La

] des

La vaste composition au dessus de la grand' porte représente la tombée de la manne céleste dans le camp des Israélites. Ce tableau, orné de l'inscription : "Panem caeli dedit eis", est surmonté des armoiries de la Chartreuse soutenues par des anges.

Ses espaces libres entre le cadre et les parois latérales ont été remplis: fr à gauche, par une Religion aux pieds de laquelle des couronnes et des colliers royaux symbolisent les triomphes qu'elle remporte sur le monde; à droite, par une Justice prête à répandre sur ce même monde toutes les prospérités.. si elle parvenait à y établir son empire.

Le Seigneur donnant sa Loi à Moïse sur le Sinâï forme le sujet du tableau suivant dont les personnages du peuple prosternés au pied de la montagne présentent des attitudes de terreur et d'adoration pleines de naturel. - Inscription : "Legem dedit".

Faisant pendant à cette scène et complétant l'inscription précédente par celle-ci : "Delinquentibus in via", le tableau vis à vis nous montre l'égarément des Hébreux, aux pieds du même Sinâï, des groupes dansant autour du Veau d'or et une mère qui fait agemouiller son enfant devant l'idole. Dans le lointain, Moïse indigné à la vue de cette scène brise les tables de pierre.

Ses vases et les festons de fleurs et de fruits entremêlés qui entourent ces tableaux du Chœur des Frères, ainsi que ceux du reste de l'église, sont bien réussis, mais on ne peut en dire autant des anges qui les soutiennent. La décoration architectonique est généralement mieux exécutée et d'un plus bel effet. - De même, les sculptures à jour et dorées de la porte de séparation, figurant deux palmes qui se croisent

[avec

ses travaux furent continués et achevés par Luc Bocci, de Pise. -

Quelques auteurs, M. Grassi et d'autres, disent que l'église fut peinte par Antoine Rolli et François Canjoli; mais ces noms ne figurent pas sur les Comptes et Mémoires de la Chartreuse.

avec un rameau d'olivier au milieu d'une couronne princière⁽¹⁾, emblème des maisons réunies de Gorgone et de Calci, ont une certaine valeur aux yeux des amateurs.

La statue du sauveur succombant sous le poids de sa Croix que l'on voit sur le sommet de la séparation est une copie de celle que Joseph Giacobbi, élève de Santi Santucci, avait sculptée en bois et qui, lors de la suppression Napoléonienne (1808) fut transportée dans l'église St Joseph, à Pise.

La voûte est divisée par des arcs en trois compartiments tous recouverts de peintures; dans celui du centre on voit le sacrifice d'Isaac, ou plutôt, du bétail qui lui est substitué, Melchisedech offrant le pain et le vin, le Triomphe de la Croix au milieu de la gloire ou Paradis; dans le premier, - sous lequel nous sommes en ce moment (!) - ainsi que dans le troisième, se trouvent, entourés de balustrades sur les côtés (en peinture ?) des orchestres d'AnGES dont les uns chantent pendant que les autres jouent d'instruments divers.

Avant de sortir du Choeur des Frères - dont les stalles auraient bien besoin d'être restaurées, - on peut, en ouvrant les deux portes latérales, jouir d'un joli coup-d'œil sur le long corridor qui s'étend à droite et à gauche dans toute la longueur des bâtiments d'avant-cour parallèlement à la cour d'entrée. (On se rappelle que la longueur de cette dernière est de 140 mètres.)

Le Choeur des Pères est orné de précieux ouvrages de marqueterie surtout le long de la corniche qui couronne le haut des Stalles.⁽²⁾

(1) Cette couronne représenterait, dit-on, celle de la Maison Gambacorti, grande bienfaitrice de la Maison.

(2) Une inscription placée dans l'encastrement de l'une de ces Stalles, (près de celle

Le premier tableau à droite représente Moïse touchant de sa verge le rocher d'où sort aussitôt une eau abondante vers laquelle le peuple se précipite pour éteindre sa soif. Epigraphe : Accipite et bibite.
 - En face, la scène du serpent d'airain, avec l'inscription : Venite et videte.
 - Second tableau de droite : le sacrifice d'Elie, consumé par le feu descendu du ciel, à la confusion des prêtres de Baal, et au milieu de l'admiration

[du
 du Prieur) rappelle un fait qui pour lui-même n'a rien d'extraordinaire mais auquel la légende prête une origine assez drôle. Je laisse la parole à l'abbé Piombanti dans une traduction littérale, verbisèque :

" Le plaisant prince [ce bonhomme de prince : quel capo ameno : n'ayant pas de lexiques italiens sous la main je ne puis donner leur traduction de cette expression originale : capo = tête, chef ; ameno = agréable, plaisant] qui fut Pierre Leopold, se trouvant au mois de juin de l'année 1786 à Pise, entendit une voix malveillante qui affirmait que les Chartreux de Calci sonnaient longuement chaque nuit pour faire croire au peuple qu'ils allaient chanter Matines au Chœur ; mais qu'en réalité cette sonnerie ne servait à autre chose qu'à éveiller les moines qui avaient le sommeil plus léger pour les inviter à se retourner de l'autre côté (sur leur lit) et à continuer à dormir jusqu'au jour. Le Grand Duc, le soir du 26 du même mois, se présente à la Chartreuse et demande l'hospitalité. On l'accueille avec tout respect et honneur. Au son des cloches de minuit, il se lève tout seul et va au chœur. Les Moines, selon leur habitude, graves et silencieux le remplissent peu à peu (le Chœur), et la lente psalmodie commence. Le souverain se trouvant dérompé dans son opinion et engagé au Chœur, chanta toutes les Matines (tout l'office de nuit) avec les Moines qui, ensuite, en souvenir du fait, placèrent dans la boiserie de la stalle qu'il avait occupée l'inscription suivante :

"Hec totam quam ipsi noctu persolverunt divini officii partem, suo secum ritu ac more quolibet diligentissime servato, pie concinenter Petrum Leopoldum Magni Etruriae Ducem, etc., venerabundi suspexere Cartusianenses. VI. Kal. Julii. An. 1786."

du peuple, pendant que le saint prophète est en prière : "Orans vult aram."
 — Comme pendant, de l'autre côté, avec l'inscription : "Ara tollit iram",
 le sacrifice que Noë et ses fils offrirent en action de grâces au Très Haut
 après le déluge.

Au milieu du Chœur, un bel ange de marbre blanc
 soutient le pupitre où les Religieux viennent lire les leçons de l'office
 divin et que dans l'Ordre on appelle pour cela Sécotoire. Ce lutrin,
 ainsi que le siège de repos du Célébrant dans le sanctuaire, siège qui
 est aussi une œuvre d'art (bois ou marbre?), proviennent de l'ancienne
 Chartreuse de Lucques.

Le grandiose Maître-Autel, tout plaqué de mar-
 bres précieux d'une harmonieuse variété fut exécuté par Antoine Bourgoni
 sur les Dessins de François Bergamini. Le tabernacle a huit colonnettes
 de brocatelle d'Espagne flanquant quatre portes en bronze sculpté,
 encadrées de rouge de France et de vert antique, de Jean-B^{te} Carrara
 élève de Jean Bologna. Les sujets de ces sculptures sont : pour la porte
 qui se présente de face : la multiplication miraculeuse des pains et des
 poissons ; pour les deux latérales, d'un côté : la Mame dans le Désert ;
 de l'autre : le serpent d'airain ; enfin, pour celle de Ferrière : J. C.
 conférant les Clefs à St Pierre, — aux pieds du Prince des Apôtres
 un personnage assis tient en mains l'inscription suivante : *Hic aperit
 caelum, Petre, claudito clavibus oram.*

Le tableau qui sert de fond au Maître-Autel est
 un des meilleurs, dit-on, de Balthazar Franceschini, dit le Volterran
 du nom de son pays natal Volterre. Le sujet en est la présentation ou
 offrande de la Chartreuse à la St^e Pierre par St Bruno en présence
 des Saints Protecteurs de la Maison : St Jean Baptiste, St Jean l'Évan-
 geliste et St Jorgon. — Quatre belles colonnes en brocatelle de France
 qui servent de cadre monumental ainsi qu'aux portraits latéraux (Statues?)

de
 p

de S^t Hugues et de S^t Anthelme. Sur les soubassements des deux colonnes les plus en saillie sont sculptées les armoiries de la Maison des Gambacorti avec le lion rampant. Sur l'architrave on lit ce distique :

Sacra Deo. Assumptaque Matri, castoque Joanni,
Brunoni Patri, Gorgonioque pio,

vers de la composition de Dom Dominique Ulivieri, profès de la Maison qui tournait avec facilité le vers latin, et dont on garde encore aux Archives quelques poésies sur des sujets sacrés; les diverses inscriptions des tableaux de l'église sont également de sa main.

Ce fut Dom Etienne Cassiani, ainsi que nous l'avons vu plus haut (p.), qui peignit à fresque les murs du sanctuaire et la coupole, en 1685. Il a représenté à gauche de l'autel le martyr de S^t Jean l'Évangéliste. Le saint, au milieu de la chaudière d'huile bouillante lève doucement son visage radieux vers le Ciel où des Anges lui présentent la palme et une couronne de roses, tandis que d'autres agitent une banderolle portant ces mots : *Virginitate candidus, passione purpureus*. Près du foyer ardent qu'attendent les bourreaux, des soldats en armes forment la garde autour du juge irrité par la vue de tant de sérénité dans l'apôtre qu'il a vainement condamné au plus cruel supplice.

L'autre peinture représente le martyr des Saints Gorgon et Dorothee qui liés nus au sommet d'une colonne et percés de coups de lances versent par de nombreuses blessures leur sang sur leurs bourreaux. Le tyran, qui assiste impassible au supplice qu'il a commandé, les regarde d'un œil cru et sans se laisser toucher par les prières d'une jeune fille émue de compassion.

Ses traits du peintre Chartreux nous ont été conservés par un autre artiste, Rolli, qui a peint son portrait sur la muraille du sanctuaire, mais de façon à ce qu'il soit dissimulé de loin derrière une des colonnes du Maître-autel, et on lit au bas : *Unitatis amore. D. Stephanus*

[par la reconnaissance de ses confrères et par le pinceau d'un]

[Cassiani]

Cassiani Procurator Domus Lucae grato depinxit obsequio. an. 1685."

Les motifs d'ornement qui entourent les fresques de Dom Cassiani, et qui décorent toute la voûte de l'église, ainsi que les figures qui y sont entremêlées, furent exécutés en 1686 par Jean-Baptiste Grandi et Jérôme Fletti, tous deux de Milan.

Dans la coupole, Dom Cassiani a peint le Paradis faisant la Cour céleste faisant le Couronnement de la S^{te} Vierge; les saints Protectors de la Chartreuse y sont encore reproduits en bonne place; sur les pendentifs les quatre sibylles de l'antiquité [comme a S^{te} Maria del Popolo à Rome] et aux côtés des fenêtres les Vertus Cardinales.

En 1843 le V. P. Prieur Dom Bruno Citroni fit exécuter par Joseph Bacchini une restauration presque générale de ces peintures de l'église dont quelques unes avaient considérablement souffert de l'humidité.

La Sacristie, avec son pavement à losanges blancs et noirs, fut refaite en 1713, comme le rappelle l'inscription placée au dessus de la porte à l'intérieur: *Sacrarium, destructo veteri, magnificentius constructum, anno 1713.* Toute la pièce est remplie de grandes armoires surmontées de têtes d'anges et des bustes de S^t Bruno et de S^t Hugues. Entre deux de ces armoires contenant des reliques de Saints, se trouve un bon tableau de Joseph Bottani, représentant la Nativité de la S^{te} Vierge, don de Lazare Damiani, de Livourne. Dans la lunette en face, Jean Bertazzoni de Florence a peint S^t Bruno qui, prosterné aux pieds d'Urban II, refuse l'évêché de Reggio en Calabre. Du même artiste sont les anges, fort peu gracieux du reste, qui entourent les armoires de la Chartreuse, à la voûte.

De la Sacristie on va dans la Chapelle des Reliques, cons-
[= Anite

l'éminent prélat la fit orner de riches dorures et de la reproduction des instruments de la Passion. ⁽¹⁾

En vertu d'une concession du pape Benoît XIII, l'autel du Crocefisso est privilégié les lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque mois, outre le jour des Morts et son Octave.

On attribue également à Poccetti le tableau de St Jean l'Évangéliste, patron de la 3^e chapelle, ornée elle aussi de quelques bas-reliefs de Somazzi. Le pavement, assez curieux, est en forme de triangles ou de pyramides sur la pointe desquelles on appréhende presque, instinctivement, de se meurtrir le pied.

De là on entre dans la plus grande de toutes ces chapelles, celle de St Bruno, primitivement dédiée à l'Annonciation, — sujet dont on voit encore un tableau. En 1751, le vieil autel de pierre fut remplacé par un autre en stuc que Somazzi mit tout son talent à orner de motifs gracieux et de bas-reliefs inspirés des faits les plus saillants de la vie du Saint Patriarche.

Cet autel jouit du Privilège quotidien perpétuel pour tous les prêtres Chartreux. L'image du Saint qui surmonte l'autel est l'œuvre de François Vanni, peintre siennois de talent.

Si la Chapelle de St Bruno est la plus grande, celle du Saint Rosaire qui lui fait suite immédiatement est à coup sûr la plus belle. Le Grand Duc Pierre Léopold la visitant un jour, accompagné du peintre Livournaise Joseph Cerreni qui avait été chargé d'en exécuter la décoration, en fut si émerveillé qu'il dit en se tournant vers l'artiste : Mais c'est là une vraie salle de fête ! — Altesse, lui répond Cerreni, nous sommes ici au Paradis ! — C'est vrai, repart

(1) voir page suivante →

le Grand Duc, — et il ajoute en riant: .. un paradis fait par des Ferriens! (Cerreni) — ajouté par le traducteur pour justifier le qualificatif de *capo ameno* donné par l'abbé Piombanti à Pierre-Léopold — p. 147 *supra* — [L'œuvre et l'artiste n'en ont que plus de mérite.]

Le Révérendissime Père Thomas Ripoll, Général des Dominicains, ayant, en 1732, accordé aux Chartreux la faculté d'établir la Confrérie du St Rosaire dans une de leurs Chapelles, on choisit à cet effet celle qui est actuellement sous le vocable de l'Annonciation.

Don Alphonse Maggi qui avait une grande dévotion envers la Reine des Cieux voulut ~~pour~~ lui en consacrer la plus belle, et, en 1792, fit commencer les travaux de celle que nous admirons aujourd'hui et qui est dans son genre un vrai bijou.

L'Autel en marbre provient de l'église St Sixte de Fise à laquelle on l'acheta. Le tableau de Cerreni, qui est au dessus, représente N. D. du Rosaire avec St Dominique d'un côté et Ste Roseline, Vierge Chartreuse, de l'autre. Mais c'est surtout dans les peintures murales que l'artiste a déployé tout son talent. Ses quinze mystères du Rosaire y sont reproduits en clair obscur sur fond d'or et encadrés d'ornements gracieux et délicats d'une grande variété. Ses Mystères joyeux recouvrent le mur de droite, les bouleurent le mur de gauche et les glorieux servent de revêtement à la voûte dont le centre est occupé par la scène du Couronnement de Marie, traité dans de plus larges proportions que les autres.

Cerreni a employé là des couleurs de son invention: un bleu, un vert et un violet auxquels on a depuis donné son nom. Regardés à la distance convenable, tous ces médaillons si habilement

[encadrés

(1) On raconte à ce sujet qu'un bon paysan admis avec d'autres personnes à visiter l'Oratoire, porta tout spécialement son attention sur ces instruments et qu'après les avoir longtemps examinés, il s'écria: Mais, il manque le coq!

encadrés produisent le plus bel effet ; joignez à cela les dorures des portes, l'élégance des pilastres, des chapiteaux, ainsi que des autres ornements en stuc également dorés pour la plupart ; ajoutez y la sobre richesse du tapis en mosaïque de marbre à octogones et rectangles blancs symétriquement entre-mêlés de prismes quadrangulaires aux couleurs foncées, et vous aurez un ensemble si harmonieusement combiné, si religieux et si dilaté à la fois qu'il inspire à l'âme comme un large souffle de cette dévotion toute de confiance et d'amour à la Bonne et Divine Mère, et que la salutation de l'Ange vous vient d'elle-même sur les lèvres : Salut ! ô Marie, pleine de grâce !

La Chapelle qui suit est celle de St Joseph, plus petite que la précédente, mais ~~peinte~~ décorée aussi par Terreni qui y a peint, à la voûte, le Mariage de la St^e Vierge ; aux quatre angles : les quatre Évangélistes ; sur les murs, d'un côté : le Songe de St Joseph instruit par l'Ange du mystère de l'Incarnation ; de l'autre : la Fuite en Égypte, et de plus, dans deux niches artificielles, les figures de la Pureté et de la Mansuétude. Nous admirons encore ici cet éclat de couleurs, cette délicatesse de dorures, cette originalité et cette variété dans les motifs d'ornementation, qui constituent la manière propre à Terreni, mais tout cela répandu avec moins de profusion que dans la Chapelle du Rosaire.

Le tableau de l'autel n'est pas de notre artiste, c'est une Sainte Famille d'un auteur inconnu mise là après la suppression Napoléonienne (ou Napoléonine), la toile qui occupait cette place, et qui était peut-être bien de Terreni, ayant été volée à cette époque.

Le pavement est à petits carrés concentriques blancs et noirs.

En face l'Oratoire St Joseph se trouve celui de St Antoine (lequel ?) avec un tableau d'autel d'un artiste inconnu et une statue du Christ

du Christ à la Colonne, en carton pierre, d'une bonne exécution.

Les peintures murales d'un dessin architectural assez bizarre sont d'un certain Cioffi.

Dans le petit corridor qui fait suite à cette chapelle, on voit deux figures d'anges portant chacun une torche allumée et, au dessus des fenêtres, une sainte Madeleine exceptionnellement modeste, ainsi qu'un St Barthélemy peints à fresque par Poccetti. Ces fresques sont d'anciennes œuvres d'art que l'on a tenu à conserver. Les deux anges se trouvaient jadis à chaque côté du Maître Autel de la grande église. Quand cet autel fut remplacé par un nouveau on détacha soigneusement de la muraille les parties du crépi sur lequel ils étaient peints et on les encastra des deux côtés de l'autel du Chapitre, puis, lorsque Giarré eut été chargé de peindre la Salle Capitulaire, ils furent détachés une seconde fois et placés là où nous les voyons actuellement. Les deux autres fresques, ainsi qu'un petit ange voisin, sont des restes de peintures qui ornaient la Chapelle St^e Marie Madeleine.

Vient ensuite la Chapelle de l'Addolorata, sur l'autel de laquelle est une dévote statue de la Mère des douleurs près du corps de son Fils que l'on vient de détacher de la Croix. Les peintures ornementales en clair-obscur sont de Santi Neri, de Pise, tandis que les personnages sont de Raphaël Soldaini, ancien religieux Camaldule, devenu l'élève de Benvenuto, et dont on peut voir de plus importantes et de meilleures compositions dans le palais Aulla à Pise. Sur le mur de gauche: le Sauveur bénissant les Saintes Maries en présence de quelques Apôtres; sur celui de droite, la dernière Oraison de Jésus au Jardin des Olives, un ange présentant le Calice
Jean Saur

au Sauveur et d'autres soutenant les instruments de la Passion ; au milieu de la voûte, le Père Éternel.

Vis à vis est l'Oratoire dédié à St^e Philomène, orné de quelques tableaux représentant le martyre de la jeune Vierge, et d'une toile de Bertazzoni qui a peint la sainte "in poco onerosa maniera".

La dernière Chapelle est celle des Morts, sous l'autel est surmonté d'une belle peinture de Jésus en Croix.

À côté, dans le corridor des Chapelles, se trouve une porte donnant accès sur la terrasse ou loggia de la Cour extérieure d'où l'on voit dans tout son ensemble la façade de la Chartreuse et, dans le fond, le Mont de la Verruca ainsi que l'ancien Monastère de Nicosia. Derrière cette terrasse s'en trouve une plus grande, en face des vieilles remises. Au fond du corridor (des chapelles) un petit escalier à colimaçon conduit au loggione qui sert de déambulatoire aux religieux les jours de récréation où le temps ne leur permet pas de sortir. On voit de là toute la partie postérieure des bâtiments et la clôture du Monastère, et plus loin les montagnes où se trouvent les prises d'eau potable pour le service de la Maison. De cette longue et vaste terrasse, — au dessous de laquelle est placé, comme on l'a vu, le moulin hydraulique, — on passe de plain-pied dans un corridor correspondant à celui des chapelles (à l'étage inférieur) ; c'était ici le quartier affecté au logement des domestiques de la Chartreuse. On y trouve un autre escalier par lequel on peut sortir du Monastère.